



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT
SUR LES ACTIVITÉS DE
L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année

1966



Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 1967

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. Introduction	5
II. Membres et Membres associés de l'Union	6
III. Conférences	
3.1 La seconde session de la Conférence aéronautique	8
3.2 La Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques	10
IV. Le Conseil d'administration	14
V. Activités des organismes permanents	
5.1 Activités du Secrétariat général	18
5.2 Activités du Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)	18
5.3 Activités du Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.)	22
5.4 Activités du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)	30
VI. Activités dans le domaine de la Coopération technique	39
VII. L'administration de l'Union	
7.1 Questions de personnel	45
7.2 Questions financières	49
VIII. Relations avec les Nations Unies et les autres organisations internationales	53
<i>Annexe 1:</i> Situation au 31 décembre 1966 des divers pays par rapport aux Actes de l'Union	57
<i>Annexe 2:</i> Budget de l'année 1966	75
<i>Annexe 2 a):</i> Etat des dépenses totales pour les divers organismes, y compris leur part des services généraux — Exercice 1966	78
<i>Annexe 3:</i> Liste des publications éditées par l'Union en 1966	79
<i>Annexe 4:</i> Conférences ou réunions auxquelles l'Union a été invitée en 1966	83
<i>Annexe 5:</i> Assistance technique en 1966 sous les auspices de l'U.I.T.	91
<i>Annexe 6:</i> Situation des principaux débiteurs de l'Union au 31 décembre 1966	111

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

I. INTRODUCTION

Le présent Rapport, établi à l'intention des administrations, contient des renseignements détaillés sur les activités de l'Union durant l'année 1966.

Conformément à une décision prise par le Conseil d'administration au cours de sa 21^e session, le Rapport au Conseil économique et social qui, jusqu'à présent, était inclus dans ce document, a été publié séparément.

II. MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'UNION

1. Le 31 décembre 1966, l'Union comptait 129 Membres, à savoir:

- a) les 96 pays ou groupes de territoires cités à l'Annexe 1 à la Convention de Genève (1959), à l'exception du « Congo Belge et Territoire du Ruanda-Urundi »;
- b) les 34 pays ci-après, qui sont devenus Membres de l'Union après le dépôt d'un instrument d'adhésion à la Convention:

	devenu Membre le:
République du Mali	21.10.1960
République du Niger	14.11.1960
République du Sénégal	15.11.1960
République du Tchad	25.11.1960
République Centrafricaine	2.12.1960
République du Congo (Brazzaville)	13.12.1960
République Fédérale du Cameroun	22.12.1960
République de Côte d'Ivoire	23.12.1960
République Gabonaise	28.12.1960
République du Dahomey	1. 1.1961
République Fédérale de Nigeria	11. 4.1961
République de Chypre	24. 4.1961
République Malgache	11. 5.1961
République Togolaise	14. 9.1961
République Démocratique du Congo	6.12.1961
Sierra Leone	30.12.1961
République de Haute-Volta	16. 1.1962
République Islamique de Mauritanie	18. 4.1962
République Arabe Syrienne	24. 8.1962
République Somalie	28. 9.1962
République Unie de Tanzanie ¹⁾	31.10.1962
République Rwandaise	12.12.1962
République du Burundi	16. 2.1963
Jamaïque	18. 2.1963
Ouganda	8. 3.1963
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire)	3. 5.1963
Principauté de Liechtenstein	25. 7.1963
Kenya	11. 4.1964
République Populaire de Mongolie	27. 8.1964

¹⁾ A remplacé le Tanganyika en qualité de Membre de l'U.I.T. à la suite de la fusion de ce territoire avec Zanzibar.

	devenu Membre le:
Malte	1. 1.1965 ¹⁾
Malawi ²⁾	19. 2.1965
Trinité et Tobago	6. 3.1965
République de Zambie ³⁾	23. 8.1965
République de Singapour	22.10.1965

Il n'y avait aucun Membre associé ⁴⁾.

2. Au 31 décembre 1966, 80 pays avaient ratifié la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) et 44 pays y avaient adhéré.

En vertu de la Décision n° 287 du Conseil d'administration, le Secrétaire général a adressé à chaque Membre de l'Union un tableau indiquant sa situation par rapport à la Convention de Montreux (1965) et aux Règlements administratifs qui la complètent.

En même temps, l'attention des Membres a été attirée sur les dispositions du numéro 204 de la Convention de Montreux (1965) qui prévoit que la ratification de cette Convention, conformément à son Article 18, ou l'adhésion à la Convention, conformément à son Article 19, implique l'acceptation des Règlements administratifs en vigueur au moment de cette ratification ou de cette adhésion.

3. Le Tableau 1 de l'Annexe 1 au présent document indique la situation des Membres par rapport à la Convention de Genève (1959) et à celle de Montreux (1965) à la date du 31 décembre 1966. L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certains autres conventions et accords relatifs aux télécommunications.

¹⁾ L'instrument d'adhésion a été déposé au Secrétariat général le 22.3.1965 avec effet au 1.1.1965.

²⁾ Antérieurement: Nyassaland.

³⁾ Antérieurement: Rhodésie du Nord.

⁴⁾ Les pays ou territoires qui ont fait partie de l'Union en qualité de Membre associé sous le régime de la Convention de Genève (1959) sont les suivants:

- Afrique occidentale britannique,
- Afrique orientale britannique,
- Groupe des Bermudes-Caraïbes britanniques,
- Groupe Singapore-Bornéo britannique,
- Territoire sous tutelle de la Somalie sous Administration italienne,
- Territoire du Ruanda-Urundi,
- Malawi (antérieurement Nyassaland),
- République de Zambie (antérieurement Rhodésie du Nord).

III. CONFÉRENCES

3.1 LA SECONDE SESSION DE LA CONFÉRENCE AÉRONAUTIQUE

3.1.1 On se rappellera que la première session (préparatoire) de la « Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R) », s'est tenue à Genève au début de 1964.

3.1.2 Au cours de sa 20^e session, le Conseil a décidé, aux termes de sa Résolution N° 563, que la seconde session (principale) de la Conférence aéronautique s'ouvrirait à Genève le 14 mars 1966 et que son ordre du jour serait le suivant :

« sur la base des décisions prises par la session préparatoire de la Conférence et des travaux préparatoires entrepris par l'I.F.R.B., procéder à un nouvel examen, et, dans la mesure jugée nécessaire, à la revision du Plan d'allotissement des fréquences pour le service mobile aéronautique (R) contenu dans l'appendice 26 au Règlement des radiocommunications, ainsi que des dispositions connexes du Règlement des radiocommunications; »

3.1.3 56 Membres de l'Union ont été représentés à la Conférence, à laquelle ont également participé des observateurs de l'UNESCO, de l'O.A.C.I. et de l'O.M.M.

Les demandes d'admission à la Conférence en qualité d'observateurs, présentées par l'I.A.T.A. et l'O.I.R.T. ont été acceptées par la séance plénière de la Conférence.

3.1.4 Le Dr Arthur Lebel, chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique (qui avait présidé la première session), a été élu Président de la Conférence; M. R. Monnat, chef de la Délégation suisse, et M. R. Jarov, chef de la délégation de l'U.R.S.S., ont été élus Vice-Présidents.

Les sept Commissions ci-après ont été constituées :

Commission 1 — Commission de direction

Président de la Conférence : Dr A. L. Lebel (Etats-Unis)

Vice-Présidents de la Conférence : M. R. Monnat (Suisse)

M. A. Jarov (U.R.S.S.)

Commission 2 — Commission de vérification des pouvoirs

Président : M. S. C. Bose (Inde)

Vice-Président : M. J. J. Hernández (Mexique)

Commission 3 — Commission de contrôle budgétaire

Président : M. U. Mohr (République Fédérale d'Allemagne)

Vice-Président : M. B. K. Rakshit (Ghana)

Commission 4 — Commission des questions techniques et de l'exploitation

Président : M. J. T. Penwarden (Royaume-Uni)

Vice-Président : Dr Chitti Wacharasindhu (Thaïlande)

Commission 5 — Commission des statistiques de l'exploitation des aéronefs

Président : M. M. Chef (Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer)

Vice-Président : M. J. Rutkowski (R. P. de Pologne)

Commission 6 — Commission du Plan

Président : M. E. B. Powell (Canada)
Vice-Président : M. A. O. Planas (Argentine)

Commission 7 — Commission de rédaction

Président : M. P. C. M. Bouchier (Belgique)
Vice-Présidents : M. J. D. Campbell (Australie)
M. P. Marin (Espagne)

3.1.5 *La Commission des questions techniques et de l'exploitation* a confirmé les bases techniques de partage des fréquences, fixées par la première session de la Conférence, et établi des courbes indiquant les portées de brouillage, à utiliser avec des cartes en projection gnomonique des zones situées au nord de 30° de latitude N et au sud de 30° de latitude S. Elle a décidé de réduire les espacements de fréquence entre voies adjacentes, par rapport aux espacements actuellement appliqués, dans toutes les bandes de fréquences supérieures à 4,7 MHz, ce qui a permis d'obtenir au total 17 voies supplémentaires. La Commission a fixé en outre une série de principes et de normes techniques portant sur l'utilisation non seulement des émissions à double bande latérale mais également des émissions à bande latérale unique.

La Commission des statistiques de l'exploitation des aéronefs a examiné les analyses statistiques de l'exploitation des aéronefs, qui avaient été établies par l'I.F.R.B., aussi bien pour les vols internationaux que pour les vols régionaux et nationaux. Se fondant sur ces analyses et sur l'utilisation actuelle des fréquences, elle a déterminé les besoins en fréquences des bandes d'ondes décimétriques dans les diverses régions du monde. La Commission a également réexaminé, et modifié d'après les données les plus récentes de l'exploitation des aéronefs, les limites des zones de passage des lignes aériennes mondiales principales et celles des zones des lignes aériennes régionales et nationales sur lesquelles le plan actuel est fondé; enfin, elle a établi un certain nombre de zones nouvelles, réparties dans le monde entier, pour la transmission et la réception de renseignements météorologiques diffusés à l'intention des aéronefs (VOLMET).

La Commission du Plan, prenant comme base les critères établis par la Commission technique et la Commission des statistiques, a élaboré un plan d'allotissement de familles de fréquences à utiliser pour les vols internationaux, ainsi que pour l'exploitation des services aériens régionaux et nationaux et les diffusions VOLMET dans le monde entier. Ce nouveau plan, que la Conférence a adopté à l'unanimité, se fonde sur l'utilisation suivie du système de communication à double bande latérale, mais il prévoit l'introduction progressive du système à bande latérale unique.

La Commission du Plan a procédé, de plus, à un nouvel examen des dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications; tout en maintenant les dispositions fondamentales du Règlement actuel, elle a introduit, sous la forme d'une résolution, une procédure intérimaire pour le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence aux stations aéronautiques, afin de faciliter le passage de l'actuel Plan d'allotissement de fréquences au Plan révisé.

3.1.6 La Conférence a achevé ses travaux le 29 avril 1966, par la signature des Actes finals par 51 délégations; ce document se présente sous la forme d'une « Revision partielle du Règlement des radiocommunications de Genève, 1959 ».

Les Actes finals entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1967. Toutefois, le nouveau Plan d'allotissement des fréquences contenu dans ces Actes finals obligera les stations aéronautiques et les stations d'aéronef à changer presque toutes les fréquences qu'elles utilisent, et ces changements exigeront une coordination à l'échelon mondial, en liaison avec l'O.A.C.I. En conséquence, il a été décidé que le Plan proprement dit n'entrerait en vigueur que le 10 avril 1970¹⁾.

3.1.7 La Conférence a également adopté un certain nombre de résolutions visant à réduire l'encombrement des bandes d'ondes décimétriques, notamment par le remplacement progressif des émissions à double bande latérale par des émissions à bande latérale unique, et par une utili-

¹⁾ Voir la lettre-circulaire n° 170 de l'I.F.R.B., en date du 7 avril 1967.

sation aussi large que possible des bandes d'ondes métriques. De plus, il a été recommandé aux administrations d'étudier les possibilités de donner satisfaction aux besoins du service mobile aéronautique (R) sur les lignes aériennes mondiales principales en recourant aux techniques des radiocommunications spatiales.

3.1.8 Bien que la Conférence n'eût pas compétence pour traiter du Plan (OR) qui figure dans l'appendice 26 au Règlement des radiocommunications de Genève, certains délégués ont émis l'avis que ce Plan devrait, lui aussi, être révisé. Le Conseil d'administration examinera, à sa 22^e session, la possibilité de convoquer une conférence chargée de cette révision.

3.2 LA CONFÉRENCE AFRICAINE DE RADIODIFFUSION SUR ONDES KILOMÉTRIQUES ET HECTOMÉTRIQUES

1. Généralités

La Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques a repris ses travaux à Genève, le 19 septembre 1966, sous la présidence de M. Alpha Diallo (République de Guinée), avec pour Vice-Président M. I. Lasode (République Fédérale de Nigeria).

La structure des Commissions adoptée en 1964 a été conservée, avec les Présidents et Vice-Présidents suivants :

Commission de direction

Président : M. Alpha Diallo (République de Guinée)
Vice-Président : M. I. Lasode (République Fédérale de Nigeria)

Commission de vérification des pouvoirs

Président : M. L. Diallo (République de Côte d'Ivoire)
Vice-Président : M. R. J. Davey (Kenya)

Commission de contrôle budgétaire

Président : M. B. Desta (Ethiopie)
Vice-Président : M. L. Boutami (Royaume du Maroc)

Commission technique

Président : M. A. Abou-Kandil (République Arabe Unie)
Vice-Président : M. J. L. Mills (Ghana)

Commission de planification

Président : M. Foalem-Fotso (République Fédérale du Cameroun)
Vice-Président : M. S. Butler (République du Libéria)

Commission de rédaction

Président : M. M. Harbi (République Algérienne Démocratique et Populaire)
Vice-Présidents : M. B. Rakotoarivelo (République Malgache)
M. G. P. J. White (République Fédérale de Nigeria)

Ont participé aux travaux de la Conférence, les délégations de 67 pays Membres de l'Union situés dans les Zones africaine et européenne de radiodiffusion ainsi que des représentants de l'Union africaine et malgache des postes et télécommunications (U.A.M.P.T.), de l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.) et de l'Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (O.I.R.T.).

2. *Données techniques*

Au cours de la première semaine de la Conférence, la Commission technique a étudié les conclusions de la Réunion préparatoire d'experts qui s'était tenue au début de 1964, ainsi que les documents pertinents émanant de la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R., Oslo, 1966 (comme suite à la demande contenue dans la Résolution N° 497 du Conseil d'administration).

Compte tenu de ces documents, la Conférence a adopté les données techniques pour l'établissement du Plan de radiodiffusion sur ondes hectométriques pour l'Afrique; ces données peuvent se résumer de la manière suivante:

2.1 *Propagation*

En ce qui concerne la propagation de l'onde de sol, on a utilisé les courbes de propagation contenues dans l'Avis 368 du C.C.I.R.

Sur la base du Rapport 264-1 et de la Résolution 31 du CCIR, adoptés par la XI^e Assemblée plénière, des courbes de propagation de l'onde d'espace ont été établies, d'une part pour les distances égales ou inférieures à 3500 km, d'autre part — par extrapolation — pour les distances supérieures à 3500 km.

2.2 *Normes de radiodiffusion*

Pour les fréquences centrales des canaux à utiliser dans la Zone africaine de radiodiffusion, la Conférence a adopté les mêmes valeurs que celles du Plan de Copenhague; elle a admis que la largeur de bande nécessaire à l'émission ne dépasserait pas 20 kHz.

2.3 *Protection contre les brouillages*

La Conférence a fixé les valeurs des rapports de protection HF, pour les cas suivants:

- signal utile sur onde de sol brouillé par un autre signal sur onde de sol,
- signal utile sur onde de sol brouillé par un signal sur onde d'espace,
- signal utile sur onde d'espace brouillé par un signal sur onde d'espace,
- brouillage entre émetteurs d'un réseau synchronisé.

2.4 *Champ minimal à protéger*

Se fondant sur les renseignements contenus dans le Rapport N° 322 du C.C.I.R., relatif aux valeurs du bruit atmosphérique, la Conférence a divisé le continent africain en trois zones, et elle a adopté, pour le champ minimal à protéger, les valeurs suivantes — en db par rapport à 1 pV/m, à la fréquence de 1 MHz — valeurs recommandées par la Réunion préparatoire d'experts:

- 61 db par rapport à 1 pV/m (1,1 mV/m) pour la zone nord,
- 74 db par rapport à 1 pV/m (5 mV/m) pour la zone équatoriale, et
- 67 db par rapport à 1 pV/m (2,2 mV/m) pour la zone sud.

2.5 *Caractéristiques d'émission*

Compte tenu des valeurs du champ minimal à protéger, la Conférence a fixé comme suit les puissances d'émission maximales utilisables dans la Zone africaine de radiodiffusion: 150 kW, 500 kW et 250 kW, respectivement pour les trois zones précitées. Dans le calcul de l'intensité du champ brouilleur dû à la propagation ionosphérique, il a également été tenu compte du diagramme de rayonnement vertical des antennes.

3. *Méthodes de planification adoptées par la Conférence*

En matière de planification, l'objectif de la Conférence était de protéger la zone de service de l'onde de sol de chaque station jusqu'à la distance à laquelle l'intensité de champ décroît pour

atteindre le minimum à protéger; mais, dans des cas particuliers, ce même objectif a été appliqué à la zone de service de l'onde d'espace. Dans un pourcentage important des cas considérés, il n'a pas été possible d'obtenir la valeur de protection que l'on s'était fixée comme objectif.

Dans la mesure du possible, l'ordre de grandeur des fréquences des stations existantes a été conservé, sans que l'on se soit attaché cependant à conserver les fréquences actuellement utilisées.

La protection assurée par les stations de la Zone africaine de radiodiffusion aux stations des pays de la Région 3 et des pays du Moyen-Orient qui n'appartiennent pas à la Zone européenne de radiodiffusion n'est pas inférieure à celle qui résulte de l'application des normes utilisées entre les divers pays africains.

4. *Etablissement du plan de fréquences en ondes hectométriques*

Une fois les données techniques rassemblées et les méthodes de planification établies, la Commission de planification a procédé à la préparation du Plan d'assignation de fréquences aux stations de la Zone africaine de radiodiffusion, dans la bande 525-1605 kHz, en se fondant sur l'ébauche de projet de plan préparée par l'I.F.R.B. conformément à la Recommandation N° 2 de la Réunion préparatoire d'experts; cette ébauche de plan avait été mise à jour par le Comité d'après les observations, les propositions de modification et les demandes de nouvelles assignations présentées par les administrations dans la période qui s'est écoulée entre les deux sessions de la Conférence.

L'établissement du plan définitif a été confié à six groupes de coordination, chacun d'eux étant composé de deux délégués assistés par des fonctionnaires de l'I.F.R.B. Ce fut une tâche considérable du fait qu'un grand nombre de demandes avaient encore été présentées au début de la Conférence en vue d'obtenir des assignations supplémentaires, de transférer dans d'autres voies des assignations dont il avait déjà été tenu compte dans le projet, et d'augmenter la puissance d'émission.

D'autre part, des difficultés se sont présentées pour le raccordement du Plan de la Zone africaine aux assignations de fréquence inscrites dans le Fichier de référence au nom des pays n'appartenant pas à cette zone. En fait, les fréquences centrales de voie utilisées dans la Région 3 et dans les pays du Moyen-Orient situés hors de la Zone européenne de radiodiffusion sont différentes de celles qui sont utilisées en Europe et en Afrique, ce qui accroît les probabilités de brouillage nuisible. De plus, la nécessité de tenir compte de la situation existante dans la Zone européenne a, dans bien des cas, réduit les possibilités techniques de partage.

Grâce à la bonne volonté et à la compréhension ainsi qu'à l'esprit de coopération qui ont prévalu parmi les délégations, il a cependant été possible d'élaborer un projet de plan dans les délais impartis à la Conférence; la calculatrice électronique a permis de vérifier la protection assurée à la zone de service de l'onde de sol de chaque émetteur contre les brouillages pouvant éventuellement être causés par d'autres émetteurs. La Conférence est alors rapidement parvenue à un accord et elle a finalement adopté un Plan contenant 892 assignations à des stations de la Zone africaine de radiodiffusion. Il est intéressant de noter que ce Plan prévoit l'utilisation, par les stations à faible puissance, de fréquences communes internationales qui sont les mêmes que celles du Plan de Copenhague (1484 kHz et 1594 kHz).

La Conférence a estimé que, pour l'instant, il n'y avait pas lieu de prendre des mesures particulières concernant les bandes comprises entre 150 et 285 kHz.

5. *Accord*

Conformément à la Recommandation N° 2 de la Réunion préparatoire d'experts, l'I.F.R.B. avait préparé à l'intention de la Conférence un projet d'Accord relatif à l'utilisation, par le service de radiodiffusion, de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion, ainsi qu'un projet de Protocole. Ces textes ont été adoptés par la Conférence avec quelques amendements.

Le 8 octobre, un Accord a été signé par les délégations des 36 pays Membres de la Zone africaine de radiodiffusion qui étaient représentés à la Conférence; il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1968. A cet Accord sont annexés le Plan et les données techniques qui ont servi à l'établis-

ment de ce dernier. Les délégations des pays Membres de la Zone européenne de radiodiffusion, représentés à la Conférence, ont signé un Protocole par lequel elles déclarent prendre acte du Plan annexé à l'Accord.

6. Résolutions

La Conférence a adopté quatre Résolutions relatives respectivement :

- à la mise en application du Plan,
- à la mise à jour du Fichier de référence international des fréquences lors de la date d'entrée en vigueur de l'Accord,
- aux administrations de Membres de l'Union qui n'étaient pas représentées à la Conférence et au nom desquelles des stations de radiodiffusion étaient insérées dans le Plan,
- au raccordement du Plan avec les pays de la Région 3 et avec ceux du Moyen-Orient qui ne font pas partie de la Zone européenne de radiodiffusion.

Enfin, dans une cinquième Résolution, la Conférence, en raison des difficultés techniques qu'elle a éprouvées pour raccorder le Plan qu'elle a établi avec les pays des régions avoisinantes, a attiré l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité d'envisager la convocation à une date appropriée d'une conférence régionale en vue d'établir un plan commun de radiodiffusion pour l'ensemble des pays de la Zone africaine de radiodiffusion, de la Zone européenne de radiodiffusion et de la partie occidentale de la Région 3, et des pays du Moyen-Orient qui ne font pas partie de la Zone européenne de radiodiffusion.

IV. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Après s'être réuni en séance inaugurale à Montreux — séance au cours de laquelle M. R. Rüttschi (Suisse) a été élu Président et M. P. L. O'Colmáin (Irlande), Vice-Président — le 11 novembre 1965, le Conseil a tenu sa 21^e session au siège de l'Union, à Genève, du 9 mai au 3 juin 1966.

Les 29 membres du Conseil élus par la Conférence de plénipotentiaires de Montreux ont tous été représentés à la session. La liste en est donnée ci-après :

Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire), Royaume de l'Arabie Saoudite, République Argentine, Commonwealth de l'Australie, Brésil, Canada, Chine, République du Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Liban, République Malgache, Royaume du Maroc, Mexique, République Fédérale de Nigeria, Ouganda, Pakistan, République Populaire de Pologne, République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Confédération Suisse, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, République de Venezuela, République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

4.2 Les Commissions et Groupes de travail ci-après ont été constitués :

Commission 1 — Finances

Président : M. M. Ben Abdellah (Maroc)

Vice-Président : M. Chaman Lal (Inde)

Commission 2 — Personnel et Pensions

Président : M. H. G. Lillcrap (Royaume-Uni)

Vice-Président : M. H. Baczko (République Populaire de Pologne)

Commission 3 — Coopération technique et relations avec les Nations Unies

Président : M. C. Hoyt Price (Etats-Unis)

Vice-Président : M. G. C. Okoli (Nigeria)

Commission 4 — Vérification des comptes

Président : M. H. Pressler (République Fédérale d'Allemagne)

Vice-Président : M. A. Zaidan (Arabie Saoudite)

Commission 5 — Questions techniques

Président : M. A. J. Dawson (Canada)

Vice-Président : M. M. Husain (Pakistan)

Commission 6 — Rédaction

Président : M. J. Franz (France)

Vice-Président : M. W. L. Akol (Ouganda)

Groupe de travail — « Méthodes de travail »

Président : M. C. J. Griffiths (Australie)

Groupe de travail — « Projet de Charte constitutionnelle »

Président : M. Betru Admassie (Ethiopie)

4.3 En plus de l'examen des rapports annuels réguliers et des questions administratives courantes, le Conseil a pris une série de décisions importantes au nombre desquelles il convient de citer:

4.3.1 *Budgets pour l'année 1966*

Après inscription de certains crédits additionnels, les crédits ci-après ont été approuvés au titre des budgets définitifs pour 1966:

- 23.319.350 francs suisses pour le budget de l'Union;
- 1.797.200 francs suisses pour le budget du compte spécial de la Coopération technique;
- 2.319.100 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Le montant de l'unité contributive pour 1966 a été fixé à 39.000 francs suisses.

(Résolution N° 575)

4.3.2 *Budgets pour l'année 1967*

Les crédits ci-après ont été adoptés au titre des budgets pour 1967:

- 21.369.600 francs suisses pour le budget de l'Union;
- 1.943.300 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;
- 1.941.800 francs suisses pour le budget annexe des publications.

L'unité contributive pour 1967, établie sur la base de la classification choisie par les Membres de l'Union conformément aux dispositions du Protocole additionnel II à la Convention de Montreux, s'élèvera à 43.200 francs suisses.

(Résolution N° 576)

4.3.3 *Comptes arriérés*

Le Secrétaire général a été chargé d'intensifier ses efforts en vue d'obtenir des pays qui n'ont pas encore donné suite à la Résolution N° 13 de la Conférence de Montreux, soit des renseignements sur les modalités de paiement de leurs arriérés, soit la communication du plan de remboursement par annuités.

(Résolution N° 579)

4.3.4 *Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques*

Le Conseil a décidé que la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques reprendrait ses travaux à Genève, le 19 septembre 1966, pour une durée de trois semaines.

(Décision N° 332)

4.3.5 *Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée de traiter de questions concernant le service mobile maritime*

Après consultation des administrations des pays Membres de l'Union, le Conseil a établi l'ordre du jour de cette Conférence et décidé qu'elle se réunirait à Genève à partir du 18 septembre 1967 pour une durée maximum de sept semaines.

(Résolution N° 590)

4.3.6 *Conférence régionale pour l'Amérique latine*

Le Conseil a proposé que la Conférence administrative régionale dont la réunion a été décidée par la Conférence de plénipotentiaires de Montreux se tienne, en principe, au cours du mois d'octobre 1967, avec le mandat, entre autres:

- de coordonner les activités des organisations internationales intéressées aux télécommunications en Amérique latine;

- d'étudier des questions d'assistance technique, comme par exemple les besoins en experts, en formation professionnelle et en cycles d'études;
- d'examiner les résultats obtenus jusque-là par la Commission du Plan pour l'Amérique latine.

Le Secrétaire général a été chargé d'inviter les administrations intéressées à envoyer des propositions sur les points qu'elles voudraient voir figurer à l'ordre du jour de la Conférence.

(Résolution N° 591)

4.3.7 *Amélioration de la Coopération technique*

Le Secrétaire général a été chargé de prendre une série de mesures destinées à augmenter l'efficacité des activités de la Coopération technique et d'envisager la possibilité d'augmenter l'assistance fournie aux administrations en vue de leur permettre de participer aux cycles d'études à l'organisation desquels l'Union est associée.

(Résolutions Nos 595 et 596)

4.3.8 *Application de la science et de la technologie des télécommunications dans l'intérêt des pays en voie de développement*

Le Conseil demande aux prochaines Assemblées plénières du C.C.I.R. et du C.C.I.T.T. d'étudier la façon et les moyens de donner suite à la Résolution N° 32 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux et à la Résolution N° 1083 (XXXIX) de l'ECOSOC, et de concourir dans toute la mesure du possible à accélérer, dans les pays en voie de développement, la diffusion des connaissances scientifiques et de l'expérience technologique existante dans le domaine des télécommunications.

En outre, le Secrétaire général est chargé d'assurer la collaboration totale de l'Union avec le Comité consultatif des Nations Unies pour l'Application de la Science et de la Technologie au Développement.

(Résolutions Nos 597 et 598)

4.3.9 *Situation concernant la Rhodésie*

Le Conseil a examiné des communications du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord faisant savoir qu'à la suite de la proclamation illégale d'indépendance de la Rhodésie le 11 novembre 1965 et de la révocation des anciens ministres, le mandat de la délégation de la Rhodésie à la Conférence de plénipotentiaires de Montreux est devenu caduc le 11 novembre 1965, si bien que cette délégation n'était plus habilitée à signer les Actes finals lorsque ceux-ci ont été officiellement soumis à la signature des plénipotentiaires le 12 novembre 1965.

Après avoir consulté les Membres de l'Union, le Conseil a chargé le Secrétaire général:

- de supprimer les signatures apposées par l'ancienne délégation de la Rhodésie sur l'exemplaire de la Convention internationale des télécommunications (Montreux, 1965), des Protocoles additionnels I, II et III, du Protocole final et du Protocole additionnel facultatif déposé dans les archives de l'Union;
- de notifier par lettre-circulaire à tous les Membres de l'Union la suppression de ces signatures et de les inviter à faire de même sur les exemplaires de la Convention dont ils disposent;
- de refuser d'accepter tout prétendu instrument de ratification ou d'adhésion qui lui serait remis par le régime illégal existant de la Rhodésie ou en son nom.

Le Secrétaire général a également été chargé:

- de prendre les mesures nécessaires pour que le régime illégal existant de la Rhodésie ne soit invité à prendre part aux travaux d'aucune conférence ou réunion organisée par l'U.I.T. ou sous ses auspices tant que le Conseil d'administration, compte tenu des décisions prises par les Nations Unies, n'aura pas constaté que les conditions propres à une coopération constructive ont été rétablies.

(Résolution N° 599)

4.3.10 *Statut juridique de l'U.I.T. en Suisse*

La Conférence de plénipotentiaires de Montreux a considéré que l'accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies conclu entre le Conseil fédéral suisse et le Secrétaire général des Nations Unies en 1946, qui s'applique par analogie à l'U.I.T. depuis le 1^{er} janvier 1948, ne répond pas aux besoins actuels de l'Union. En particulier, la décision d'acheter l'immeuble occupé par l'Union rend plus évident encore la nécessité de conclure un acte juridique. Par ailleurs, on constate un manque d'uniformité en ce qui concerne les privilèges et immunités dont bénéficient les fonctionnaires internationaux dans des pays différents.

En conséquence, le Secrétaire général a été chargé de négocier au nom de l'Union avec les autorités compétentes de la Confédération suisse un accord fixant les privilèges et immunités de l'U.I.T. en Suisse.

Après avoir examiné un échange de correspondance entre le Secrétaire général et les autorités de la Confédération suisse, le Conseil a chargé le Secrétaire général, d'une part, de négocier un projet d'accord suivant les grandes lignes de l'Accord existant avec les Nations Unies, d'autre part, de participer activement aux négociations entre les autorités suisses et les organisations internationales en vue de l'unification des privilèges et immunités accordés.

(Résolution N° 600)

4.3.11 *Etablissement d'un projet de Charte constitutionnelle*

Conformément aux dispositions de la Résolution N° 35 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, les administrations ont été invitées à présenter des candidatures pour la création d'un groupe d'étude composé d'experts, qui sera chargé d'établir un projet de Charte constitutionnelle et de Règlement général pour l'Union.

Le Conseil a élu les personnes suivantes, qui siègeront au groupe d'étude en qualité d'experts:

- M. Mohamed Ben Abdellah (Royaume du Maroc)
- M. Richard Edmund Butler (Commonwealth de l'Australie)
- M. Harold C. Greenwood (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Stanislav Houdek (République Socialiste Tchécoslovaque)
- M. Nicolas Kayata (Liban)
- M. Eneas Machado de Assis (Brésil)
- M. Efim A. Motine (Union des Républiques Socialistes Soviétiques)
- M. Gabriel Chukwura Okoli (République Fédérale de Nigeria)
- M. Roger Vargues (France)
- M. William H. Watkins (Etats-Unis d'Amérique)

Il est prévu que le groupe d'étude tiendra une première réunion à Genève en 1967.

(Résolution N° 601)

4.4 Le Conseil a étudié également, au cours de sa 21^e session, la manière et les moyens d'améliorer ses méthodes de travail en vue de réduire la durée des sessions annuelles. Le Conseil a reconnu que cet objectif pourrait être atteint:

- en réduisant le volume de la documentation et en éliminant les documents faisant double emploi;
- en accroissant le rôle du Comité de coordination;
- en réduisant le nombre des Commissions constituées par le Conseil.

On a estimé que dans ces conditions la durée de la 22^e session du Conseil pourrait être limitée à trois semaines.

V. ACTIVITÉS DES ORGANISMES PERMANENTS

5.1 ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'accroissement constant du volume des activités de l'Union se traduit, chaque année, par une augmentation correspondante du volume de travail incombant au Secrétariat général, dont les tâches sont énoncées à l'article 10 de la Convention.

Outre ses tâches administratives courantes, le Secrétariat général a pris les dispositions nécessaires, en 1966, pour tenir la 21^e session du Conseil d'administration et fournir les secrétariats de la seconde session de la Conférence aéronautique et de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques, citées à la Section 3 du présent rapport.

Dans le domaine de la coopération technique, qui fait l'objet d'un exposé détaillé à la Section 6, les activités ont également continué à augmenter. Comme l'année 1966 était la seconde de la période biennale 1965/1966, il fallut mettre en œuvre avant le 31 décembre tous les projets restant inscrits au programme approuvé de cette période biennale. En outre, on a entrepris durant l'année 1966 la préparation du programme biennal 1967/1968.

Parmi les nombreuses publications élaborées par le Secrétariat général et qui ont paru durant l'année (voir la liste de ces publications à l'Annexe 3 ci-après), il convient sans doute de citer la 22^e édition de la Nomenclature des bureaux télégraphiques, ouvrage de quelque 1.250 pages, tiré à 20.000 exemplaires. Comme le signalait le rapport sur les activités de l'U.I.T. pour l'année 1965, ce document a été préparé avec l'aide de la calculatrice de l'U.I.T.

5.2 ACTIVITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES FRÉQUENCES (I.F.R.B.)

5.2.1 *Traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence*

Le Comité a continué à s'acquitter de ses tâches, telles qu'elles lui sont assignées selon les dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications de Genève (1959), tel qu'il a été révisé par la C.A.E.R. spatiale (Genève, 1963). Dans le cadre de ces tâches relatives à l'utilisation, la notification, l'examen technique et l'enregistrement des fréquences, des mesures spéciales ont été prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent les dispositions du Règlement des radiocommunications. Pendant l'année 1966, le Comité a traité 34.695 fiches de notification d'assignation de fréquence.

5.2.2 *Examen technique des fiches de notification d'assignation de fréquence*

Conformément aux dispositions prescrites par la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959), le Comité a procédé à l'examen ou au réexamen technique de 15.559 assignations notifiées, aux termes de l'Article 9 du Règlement des radiocommunications, aux fins d'inscription dans le Fichier de référence international des fréquences.

5.2.3 *Cas de brouillage et assistance spéciale aux administrations*

Le Comité a formulé des suggestions sur des cas particuliers d'utilisation de fréquences et a présenté des recommandations dans des cas de brouillages nuisibles ou d'assistance spéciale demandée par les administrations. C'est à cet aspect de la tâche de l'I.F.R.B. que les administrations accordent une attention particulière et il apparaît que c'est dans ce domaine que l'assistance

du Comité a le plus de prix. En plus de ces cas concrets que le Comité a eu à traiter, il lui est souvent arrivé, lorsque l'occasion était donnée à l'un de ses membres de rencontrer des représentants des administrations, de fournir des éclaircissements sur les procédures de notification des assignations de fréquence ou sur le choix des fréquences à assigner en vue de parvenir à une utilisation aussi efficace que possible du spectre des fréquences radioélectriques.

5.2.4 *Radiodiffusion à ondes décimétriques dans les bandes attribuées en exclusivité à ce service*

L'application de la procédure décrite à l'Article 10 du Règlement des radiocommunications pour les bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décimétriques a été menée à bien. Le Comité, conformément à son mandat, a publié les horaires en même temps que des recommandations tendant à améliorer l'utilisation, ainsi que la Liste annuelle des fréquences de radiodiffusion à ondes décimétriques (3^e édition), préparée conformément aux dispositions du numéro 655 du Règlement des radiocommunications.

5.2.5 *Contrôle des émissions*

Le Comité a établi et envoyé aux administrations les Résumés mensuels des renseignements provenant du contrôle des émissions, ainsi que des résumés spéciaux concernant l'utilisation, par les stations de radiodiffusion à ondes décimétriques, des bandes de fréquences qui leur sont attribuées en exclusivité. Il a, de plus, institué une campagne spéciale de contrôle des émissions en vue d'obtenir des renseignements plus complets sur l'utilisation des fréquences attribuées en exclusivité au service des fréquences étalon.

5.2.6 *Emploi de la calculatrice électronique*

Le 10 septembre 1966, la calculatrice (UNIVAC 1050) qui avait été commandée aux termes de la Résolution N° 522 du Conseil d'administration a été substituée, dans les travaux de l'U.I.T. à la calculatrice (IBM 1401) installée au siège de l'Union en 1962. La nouvelle calculatrice satisfait aux conditions stipulées dans la Résolution N° 594.

Au cours de l'année 1966, l'I.F.R.B. a utilisé la calculatrice pour ses travaux pendant 96% de sa durée totale d'utilisation, les travaux exécutés pour le Secrétariat général ainsi que pour trois autres organisations internationales représentant les 4% restants.

5.2.7 *Normes techniques*

En ce qui concerne l'examen technique des assignations de fréquence situées dans les bandes partagées entre le service spatial et les services de Terre, conformément aux recommandations contenues dans les Actes finals de la C.A.E.R. chargée d'attribuer des bandes de fréquences pour les radiocommunications spatiales (Genève, 1963), le Comité a présenté trois contributions à la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R. (Oslo, 1966), qui les a prises en considération lors de l'adoption de recommandations ou d'avis, qui font actuellement l'objet de la part du Comité d'une analyse en vue de leur application.

Le Comité a également entrepris des études pour incorporer, sous une forme directement utilisable, dans les Normes techniques de l'I.F.R.B. relatives à la propagation des ondes radioélectriques, les renseignements fournis par l'Atlas des caractéristiques ionosphériques du C.C.I.R. (Oslo, 1966).

5.2.8 *Classification des dispositions du Règlement des radiocommunications*

Le Comité a publié une édition révisée de la « Classification des dispositions de la Convention et du Règlement des radiocommunications du point de vue de l'application du numéro 501 du Règlement des radiocommunications », imprimée en 1961. Il a, de plus, publié un fascicule destiné à servir de guide à son Secrétariat spécialisé et intitulé « Classification des dispositions du Règle-

ment des radiocommunications du point de vue de l'application des numéros 501, 570AB et 639AS dudit Règlement aux assignations de fréquence aux stations du service spatial, du service de recherche spatiale et du service de radioastronomie. »

5.2.9 *Seconde session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications aéronautiques pour la préparation d'un Plan révisé pour le service mobile aéronautique (R)*

L'I.F.R.B. a présenté, dans le cadre de la préparation technique de la Conférence, plusieurs documents concernant des informations statistiques et des analyses de plans de vols. De plus, dix documents traitant de divers aspects techniques et établis par le Comité en vue de la première session, ont été repris au cours des travaux de la seconde session.

Des membres de l'I.F.R.B. et de son personnel ont pris une part active aux travaux des commissions et groupes de travail dans les domaines technique et administratif. Le nouveau Plan d'allotissement pour le service mobile aéronautique (R) a été adopté par la Conférence et fait l'objet d'un nouvel appendice (Appendice 27) au Règlement des radiocommunications. Les Actes finals de la Conférence entreront en vigueur le 1^{er} juillet 1967 et il est prévu que le Plan d'allotissement de fréquences contenu dans l'Appendice 27 entrera en vigueur le 10 avril 1970.

5.2.10 *Travaux préparatoires pour la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée de traiter de questions concernant le service mobile maritime*

En 1966, l'I.F.R.B. a attiré l'attention des administrations sur le fait que l'objet de la Conférence administrative des radiocommunications de 1967 sera de réviser les dispositions du Règlement des radiocommunications relatives au service mobile maritime, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la technique de la bande latérale unique. Le Comité a adressé au C.C.I.R., à l'intention de la Commission d'études XIII, un mémorandum sur les rapports de protection signal/brouilleur et les intensités de champ minimales requises dans le service mobile maritime à ondes décimétriques.

5.2.11 *Travaux préparatoires à la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques*

Conformément à la Recommandation N° 2 de la Réunion préparatoire d'experts, le Comité a établi une ébauche de projet de Plan d'assignation de fréquences pour des stations de radiodiffusion de la Zone africaine dans la bande 525-1605 kHz. Ce Plan, qui avait été soumis en 1964, a été révisé par le Comité, avant que la Conférence ne reprenne ses travaux, sur la base d'observations et de propositions de modifications reçues des administrations en réponse à la lettre-circulaire N° 147 de l'I.F.R.B., en date du 4 février 1966.

Le Comité a également préparé, à l'intention de la Conférence, un projet d'accord régional ainsi que des projets de textes de protocole et de résolutions se rapportant à ce même accord régional.

Des membres du Comité ont pris une part active aux travaux de la Conférence et un certain nombre de fonctionnaires du Secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B. ont travaillé en étroite collaboration avec les Groupes de travail constitués au sein de la Commission technique et de la Commission de planification, en particulier pour assister certaines délégations sur certaines questions techniques relatives aux probabilités de brouillage.

5.2.12 *Mise en œuvre des Recommandations du Groupe d'experts*

Pour donner suite à la Résolution N° 551 du Conseil d'administration, le Comité a invité les administrations à lui fournir des renseignements sur les progrès accomplis jusqu'à la fin de 1965 ou les progrès qu'elles envisageaient de réaliser dans la mise en application des recommandations du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne le remplacement des émetteurs et récepteurs à double bande latérale par des appareils à bande latérale unique pour les liaisons radiotéléphoniques du service fixe et des services mobiles aéronautique et maritime. Le Comité a condensé et

envoyé aux administrations, sous forme de résumés analytiques, les renseignements qui lui sont parvenus à ce sujet. Il a poursuivi l'application de la procédure spéciale d'examen systématique de toutes les assignations de fréquence d'après les recommandations formulées par le Groupe d'experts. Pour donner suite aux Résolutions Nos 570 et 592 du Conseil d'administration, il a également poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la publication d'un « Manuel sur les techniques recommandées pour améliorer l'utilisation et réduire l'encombrement des ondes décimétriques ».

5.2.13 *Cycle d'études*

En exécution de la Résolution N° 528 du Conseil d'administration, le Comité a organisé au siège de l'Union, en 1966, un nouveau cycle d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques. Ce cycle d'études s'est tenu du 5 au 16 septembre 1966 et, grâce à un système d'interprétation simultanée, il a eu lieu à la fois en langues française, anglaise, espagnole et russe. Des explications détaillées sur l'activité de l'I.F.R.B. ont également été données au sein de petits groupes, formés chacun de participants parlant la même langue. Ce cycle d'études a été suivi par 80 participants, ressortissants de 46 pays des diverses parties du monde, et par un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, ce qui porte à 209 le nombre total de personnes qui ont bénéficié des cycles d'études organisés par l'I.F.R.B. depuis 1963. Pendant le cycle d'études de 1966, des experts des Administrations des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, des membres de l'I.F.R.B. et des fonctionnaires de son Secrétariat spécialisé ainsi que du Secrétariat général, ont fait des conférences sur les aspects réglementaires, théoriques et pratiques de la gestion du spectre des fréquences. Après la fin du cycle d'études, 27 participants sont demeurés, certains pendant 4 semaines, dans les divers départements de l'I.F.R.B. pour approfondir des sujets présentant un intérêt particulier, soit pour ces participants, soit pour leurs administrations.

5.2.14 *Coopération technique*

Le Comité s'est tenu en étroit contact en 1966 avec le Secrétariat général pour la mise en œuvre des projets de coopération technique des Nations Unies, y compris ceux du Fonds spécial. En collaboration avec d'autres membres du Comité, le Président et le Vice-Président ont participé à l'examen des candidatures et, par l'intermédiaire du Comité de coordination, ils ont présenté dans chaque cas des recommandations au Secrétaire général en vue de l'établissement d'une liste restreinte de candidats les plus qualifiés parmi lesquels les pays intéressés procèdent eux-mêmes au choix définitif. Le Comité étudie les rapports périodiques et les rapports définitifs des experts, puis adresse ses observations au Secrétaire général en vue de toute mesure susceptible d'être prise dans chaque cas particulier. Des représentants du Comité ont également siégé au Comité permanent de la Coopération technique.

5.2.15 *Visites et stages de fonctionnaires des administrations auprès de l'I.F.R.B.*

Au cours de l'année 1966, 49 représentants de 31 administrations sont venus à l'I.F.R.B. pour s'entretenir et s'informer des procédures utilisées pour le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence et pour obtenir des conseils sur l'assignation de fréquence aux services relevant de leurs administrations.

5.2.16 *Divers*

Le nombre total des lettres et télégrammes échangés en 1966 entre les administrations et le Comité s'est élevé à 12.014. En plus de ses 52 circulaires hebdomadaires, le Comité a publié 17 lettres-circulaires et 6 télégrammes-circulaires concernant des études spéciales et il a établi, aux fins de publication, un certain nombre de listes et nomenclatures internationales des fréquences et de documents connexes. Conformément à la Convention et au Règlement des radiocommunications,

tions, des membres du Comité ont participé, soit comme représentants de l'Union, soit comme représentants de l'I.F.R.B. à des conférences ou réunions des organisations internationales dont les activités, en matière d'utilisation des fréquences, sont étroitement liées à celles du Comité.

5.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES RADIOCOMMUNICATIONS (C.C.I.R.)

La tâche principale du C.C.I.R. en 1966 a été la préparation et la tenue de la XI^e Assemblée plénière. Sur l'invitation de l'Administration norvégienne, cette Assemblée a siégé à Oslo du 22 juin au 22 juillet 1966.

a) *Travaux préparatoires*

L'accord conclu avec l'Administration norvégienne sur les arrangements matériels relatifs à l'Assemblée plénière a été signé en 1965, et c'est selon les dispositions de cet accord que le Gouvernement norvégien a procédé aux travaux nécessaires à l'aménagement des locaux où devait se tenir l'Assemblée.

Entre-temps, l'établissement de la documentation préparatoire pour les réunions finales des Commissions d'études du C.C.I.R., qui devaient se tenir pendant l'Assemblée plénière, s'est poursuivi. Alors que, aux termes de la Résolution 24 du C.C.I.R., les contributions à cette documentation auraient dû être reçues au plus tard le 22 décembre 1965, un grand nombre de contributions ont continué d'arriver jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée plénière et même pendant celle-ci. La conséquence a été que la documentation préparatoire n'a pas pu être adressée en totalité aux participants suffisamment tôt pour qu'ils la reçoivent un mois avant l'ouverture de l'Assemblée. En fait, environ un quart de la documentation est arrivé si tard que les documents correspondants n'ont pas pu être expédiés de Genève. Ils ont été distribués à Oslo pendant l'Assemblée; de ce fait, les délégués présents ont eu à examiner quelque 5000 pages de documentation dont les rédactions définitives ont dû être établies en moins d'un mois pour approbation en séance plénière.

b) *L'Assemblée plénière proprement dite*

La XI^e Assemblée plénière a été ouverte le 22 juin 1966 par M. Leif Larsen, Directeur général de l'Administration norvégienne des télécommunications, qui, en tant que chef de la délégation du Gouvernement invitant, était aussi président de l'Assemblée.

La séance d'ouverture a été honorée par la présence de Son Excellence M. H. Kyllingmark, Ministre des transports et des communications, et par M. Brynjulf Bull, maire de la Ville d'Oslo.

Outre l'exécution de ses travaux techniques, la XI^e Assemblée plénière était appelée à élire un nouveau directeur du C.C.I.R. Quatre candidats se sont présentés; c'est M. Jack Herbstreit (Etats-Unis d'Amérique) qui a été élu.

La participation à la XI^e Assemblée plénière a été la plus grande qu'on ait connue jusqu'ici, avec un total de 715 participants, non compris les fonctionnaires du C.C.I.R. et du Secrétariat, soit une augmentation d'environ 40% par rapport à la participation à la X^e Assemblée plénière. Etaient représentés:

- 97 pays Membres de l'Union (dont 20 par procuration),
- 30 exploitations privées reconnues,
- 15 organisations internationales,
- 2 institutions spécialisées des Nations Unies,
- 27 organismes scientifiques ou industriels, dont les experts assistaient aux réunions finales des Commissions d'études.

Toutes les Commissions d'études et la C.M.T.T. ont tenu leurs réunions finales immédiatement avant les séances plénières. Ces réunions ont fourni l'occasion d'apporter aux textes existants les

modifications jugées nécessaires en raison des progrès accomplis par les techniques dans l'intervalle entre la X^e et la XI^e Assemblée plénière, ou pour améliorer les textes au point de vue rédactionnel.

En plus de ce travail de révision des textes existants, une tâche considérable devait être accomplie dans l'élaboration de nouveaux textes qui avaient été préparés par les réunions intermédiaires et finales des Commissions d'études. De même qu'à la X^e Assemblée plénière, il a été réconfortant de constater que, dans la grande majorité des cas, on a pu se mettre d'accord à l'unanimité sur les textes définitifs et que, seul, un projet d'avis a donné lieu à des réserves de la part de certaines administrations. Pour éviter des répétitions inutiles lorsqu'on passera en revue les travaux des différentes Commissions d'études, nous mentionnerons seulement les nouveaux textes qui ont été approuvés.

On peut se faire une impression générale de la quantité de travail accomplie à Oslo si l'on considère que 446 textes nouveaux ou modifiés ont été proposés par les Commissions d'études et par certaines commissions spéciales créées par l'Assemblée plénière. Compte tenu des textes qui avaient été adoptés par les Assemblées plénières précédentes et considérés comme toujours valables, le nombre total des textes du C.C.I.R. en vigueur à la clôture de la XI^e Assemblée plénière atteignait 713, contre 573 à la clôture de la X^e Assemblée plénière.

Il n'est pas inutile d'observer qu'un certain nombre des 446 textes mentionnés plus haut donnent à penser que certains problèmes techniques du C.C.I.R. pourraient être résolus bien plus rapidement grâce à l'emploi d'une calculatrice électronique; certains même ne peuvent être résolus qu'à cette condition. La plupart de ces problèmes se rapportent à des questions de propagation et sont particulièrement importants pour l'économie des fréquences radioélectriques, donc aussi pour l'obtention du plus grand nombre possible de voies dans les divers services. On n'ignore pas que ce problème des besoins supplémentaires en voies de transmission est devenu très pressant avec l'accession à l'indépendance de nombreux pays nouveaux et en voie de développement.

C'est pour cette raison qu'une première liste de problèmes du C.C.I.R., qui seraient résolus plus efficacement à l'aide d'une calculatrice électronique, a été remise au Secrétaire général, dans le cadre des estimations budgétaires. On se rappellera qu'une telle liste avait été, en fait, demandée par le Conseil d'administration dans sa Résolution n° 593 (1966); le C.C.I.R. se félicite d'avoir eu l'occasion de mettre cette résolution rapidement en pratique.

Commissions d'études I (Emetteurs)

Cette Commission d'études a élaboré un nouvel Avis qui spécifie une nouvelle méthode, détaillée, de classification et de désignation des émissions. Ce texte contient une indication plus précise des diverses classes d'émission, et les administrations sont instamment invitées à prendre des dispositions pour l'adoption ultérieure de cette nouvelle méthode à l'échelon international.

Un nouvel Avis a été élaboré aussi sur les méthodes de mesure des perturbations radioélectriques et sur la détermination des niveaux de brouillages tolérables. Il est suggéré dans ce texte que l'on tienne dûment compte des recommandations, rapports et publications du C.I.S.P.R.

Quatre nouveaux Rapports ont été rédigés, deux sur la mesure de la largeur de bande, un sur la structure des émetteurs à ondes décamétriques, notamment en ce qui concerne les réseaux de couplage à l'antenne en vue de réduire le niveau des rayonnements non essentiels, et le quatrième sur les brouillages causés par les appareils et installations électriques à bord des navires.

Il a été décidé aussi que les deux Groupes de travail internationaux, l'un sur la classification et la désignation des émissions et l'autre sur la limitation des rayonnements non désirés des appareils et installations électriques, devraient poursuivre leurs travaux.

Commission d'études II (Récepteurs)

La plus grande partie des travaux de cette Commission d'études est consacrée à l'établissement de spécifications de récepteurs typiques pour les divers services. Plusieurs Rapports concernant des récepteurs de différents types ont été établis.

Pour le reste, les travaux de cette Commission ont trait aux divers problèmes techniques de la réception radioélectrique, par exemple la sensibilité, la sélectivité, l'accord des récepteurs, la réception en diversité, etc., et une masse considérable de nouveaux documents importants a été ajoutée aux textes existants sur ces questions.

De façon générale, les travaux de la Commission d'études II sont d'un grand intérêt pour les pays nouveaux et en voie de développement. Ils donnent en effet à ces pays une vue d'ensemble des techniques les plus perfectionnées qui permettent d'obtenir une réception sûre dans les conditions parfois défavorables que l'on rencontre dans les régions tropicales.

Par lettre du 18 juin 1966, le Professeur P. David (France), Rapporteur principal de la Commission d'études II, a informé le Directeur de son désir de démissionner de ses fonctions. Il convient d'adresser des remerciements au Professeur David pour les services qu'il a rendus au C.C.I.R. en tant que Rapporteur principal de la Commission II depuis le jour où il avait été élu à cette charge par la V^e Assemblée plénière du C.C.I.R. (Stockholm, 1948). M. Yves Place (France), Vice-Rapporteur principal de la Commission d'études II a donc succédé au Professeur David, tandis que M. N. Chistiakov (U.R.S.S.), est devenu le nouveau Vice-Rapporteur principal.

Commission d'études III (Systèmes utilisés dans le service fixe)

Au cours de la XI^e Assemblée plénière, la Commission d'études III a examiné le travail accompli par sa réunion intérimaire et a pu transmettre sans modification à la Commission de rédaction plus de la moitié des textes contenus dans l'opuscule des Conclusions de la Réunion intérimaire. Les autres textes ont été modifiés et mis à jour et certains sujets nouveaux ont été débattus. Comme l'Assemblée plénière avait été invitée à tenir particulièrement compte des besoins des pays nouveaux et en voie de développement, il est agréable de signaler que la Commission d'études III a réalisé des progrès considérables dans l'établissement de systèmes télégraphiques de faible capacité à correction d'erreur, dont on a un besoin urgent dans les régions où la densité de trafic est petite et où les distances sont grandes.

D'autre part, des perfectionnements ont été apportés aux systèmes « classiques » de télégraphie avec correction d'erreur. On espère que ces perfectionnements se traduiront par une diminution des taux d'erreur, une augmentation des rapidités de modulation et un accroissement de la fiabilité.

Le Groupe de travail international sur l'utilisation efficace du spectre des fréquences radioélectriques a établi trois longs Rapports sur ce sujet. Etant donné leur longueur et l'universalité de leur application, il a été décidé que ces trois Rapports seraient publiés séparément sous forme de brochures et diffusés auprès de toutes les Commissions d'études du C.C.I.R., pour observations.

Ainsi qu'en faisait mention le Rapport du Directeur à l'Assemblée plénière, le Dr S. Namba (Japon), Vice-Rapporteur principal de la Commission d'études III, a annoncé par une lettre en date du 31 mai 1966 qu'il se démettait de ses fonctions. C'est M. S. Aritake (Japon) qui a été désigné pour le remplacer.

Commission d'études IV (Systèmes utilisés dans les télécommunications spatiales et radio-astronomie)

Par suite de la progression très rapide des techniques, un grand nombre des conclusions antérieures de cette Commission d'études, formulées aux Assemblées plénières précédentes et à sa Réunion intérimaire de Monte-Carlo en 1965, devaient être révisées. Parmi les modifications les plus importantes, plus spécialement pour l'U.I.T., il faut certainement citer les précisions et améliorations à apporter aux Avis et Rapports qui traitent du partage des bandes de fréquences entre les systèmes à satellites et les systèmes de faisceaux hertziens de terre.

Il y a lieu de rappeler qu'en octobre 1963 l'U.I.T. avait convoqué une Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications spatiales, dont la tâche principale était de faire de nouvelles attributions de fréquences pour les services spatiaux et d'adopter des mesures administratives pour la protection des services qui utilisent certaines bandes de fréquences en partage

avec ces services. Cette conférence adopta une recommandation sur le calcul de la distance de coordination et chargea le C.C.I.R. de perfectionner la méthode de calcul en utilisant des données qui n'étaient pas encore disponibles à l'époque. Le C.C.I.R. a appliqué scrupuleusement ces directives; ces travaux ont abouti à l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul de la distance de coordination, qui tient compte de facteurs tels que les caractéristiques de modulation, l'effet d'écran dû au relief du terrain et la durée d'exposition prévue. Cette révision est aussi une conséquence directe des succès obtenus dans le lancement de satellites stationnaires, pour lesquels la probabilité des durées d'exposition n'est pas la même que pour les satellites considérés antérieurement.

La recherche spatiale, par engins habités ou non, les satellites météorologiques, les satellites de navigation, la radioastronomie et l'astronomie par radiodétection sont autant de services qui utilisent les ondes radioélectriques et, par conséquent, intéressent tout le C.C.I.R. De nombreux Avis et Rapports ont déjà été présentés sur ces questions, et la XI^e Assemblée plénière les a mis à jour sur la base des connaissances nouvellement acquises.

En ce qui touche l'utilisation de satellites pour faire des émissions directes de radiodiffusion, la question n'était même pas considérée comme réalisable il y a quelques années. Bien que le C.C.I.R. eût une Question à l'étude à ce propos, de nombreux participants estimaient que ce sujet appartenait plus ou moins au domaine de la science-fiction. Cependant, avec la réussite du lancement du satellite Early Bird, il s'est produit un changement général des opinions et l'on s'accorde maintenant à dire que, s'il était possible d'augmenter la puissance des émetteurs à bord des satellites et de modifier légèrement les récepteurs domestiques, en particulier leur sensibilité, l'idée d'utiliser des satellites pour des émissions directes de radiodiffusion, tant sonore que visuelle, serait réalisable dans un proche avenir, peut-être 10 à 15 ans.

La Commission d'études IV a encore progressé dans l'étude de l'accès multiple. Elle a procédé à une analyse détaillée de la question en considérant les différentes orbites, les caractéristiques de modulation, les méthodes de multiplexage, les temps de propagation, les discontinuités dues à la commutation et les déplacements de fréquence par effet Doppler. La réalisation d'un satellite à accès multiple idéal, avec commutation sur demande et assignation des circuits aux stations terriennes, comme dans le cas d'un central téléphonique, est encore lointaine; cependant un certain nombre de stations terriennes peuvent, pour établir entre elles des liaisons, avoir simultanément accès aux nouveaux satellites quasi stationnaires tels que INTELSAT II Pacifique et INTELSAT II Atlantique. Les émissions avec multiplexage par répartition de fréquence aux fréquences de la bande de base sont transmises au satellite comme un signal radioélectrique à modulation de fréquence. Le satellite acceptera une bande de fréquences radioélectriques (contenant un certain nombre de signaux radioélectriques à modulation de fréquence) et décalera chaque signal en fréquence, sans changement de modulation, pour la transmission à destination des stations terriennes (trajet de retour). De cette façon, certaines stations terriennes pourront avoir accès au satellite, sous réserve des limites imposées à la largeur de bande et à la puissance de la station du satellite, c'est-à-dire que l'on aura un réseau à accès multiple (voir le Rapport 213-1, Doc. IV/1056 de l'Assemblée plénière d'Oslo, 1966).

Commission d'études V (Propagation à la surface de la terre et dans les régions non ionisées de l'atmosphère)

Outre les problèmes classiques tels que les courbes de propagation de l'onde de sol et la définition d'une atmosphère fondamentale de référence, qui sont traités dans divers Avis du C.C.I.R., la Commission d'études V s'est maintenant consacrée à l'étude des problèmes posés par le développement des télécommunications spatiales.

Par exemple, la Commission d'études a entrepris les études suivantes: facteur d'écran du terrain à utiliser dans le calcul des distances de coordination, influence de la diffraction due aux précipitations sur le choix de l'emplacement des stations terriennes, et facteurs de propagation affectant le partage des bandes de fréquences radioélectriques entre les systèmes spatiaux et les systèmes de faisceaux hertziens.

L'extension du programme de la Commission d'études à l'étude des phénomènes de propagation se produisant à l'extérieur de l'ionosphère terrestre est illustrée par un Rapport traitant de l'utilisation des fréquences dans la région située au-dessus de l'ionosphère et sur la face cachée de la lune.

Commission d'études VI (Propagation ionosphérique)

Les travaux de la Commission d'études VI sont aujourd'hui axés sur le perfectionnement des différentes méthodes de prévision de la propagation ionosphérique (fréquences maximales utilisables et intensités de champ).

La principale réalisation de cette Commission d'études a été l'établissement et l'adoption du Rapport 340 du C.C.I.R.; ce texte se rapporte à un Atlas des caractéristiques ionosphériques qui a été élaboré au moyen d'une calculatrice électronique. Cet Atlas est édité à la fois sous forme de cartes perforées et de cartes géographiques.

Les Rapports établis par la Commission d'études VI sur la propagation des ondes kilométriques et hectométriques ont été déjà utilisés par la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques (Genève, 1966).

Commission d'études VII (Fréquences étalon et signaux horaires)

La Commission d'études VII, tenant compte des opinions exprimées par l'Union astronomique internationale (U.A.I.), l'Union internationale de géodésie et de géophysique (U.I.G.G.) et l'Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.), a continué d'étudier les problèmes posés par les besoins en signaux horaires définis sur la base d'une échelle atomique, et en signaux horaires définis par rapport au temps universel.

Un Avis révisé propose que les fréquences étalon soient maintenues constantes pendant la durée de chaque année, à $\pm 1.10^{-10}$ près, par référence à des étalons atomiques, et que les signaux horaires soient maintenus à moins de 100 ms environ du temps universel TU2.

Les brouillages dans les bandes d'ondes décimétriques causent encore de grosses difficultés. Ils se présentent sous deux formes:

- brouillages mutuels entre stations de fréquences étalon;
- brouillages causés par des émetteurs d'autres services utilisant les bandes de fréquences attribuées en exclusivité au service des fréquences étalon et des signaux horaires.

Pour améliorer la situation en ce qui concerne la première forme de brouillage, on a abrégé ou supprimé les périodes de modulation basse fréquence et modifié les horaires d'émission et de modulation.

Sous sa seconde forme, le brouillage sévit toujours, en dépit des efforts conjoints des administrations et de l'I.F.R.B. Un renforcement de la coopération s'impose donc si l'on veut que la situation s'améliore.

Pour les besoins de la comparaison des fréquences, on substitue de plus en plus des émissions hautement stabilisées dans les bandes 4 et 5 aux émissions de fréquences étalon dans la bande des ondes décimétriques.

Commission d'études VIII (Contrôle international des émissions)

Des progrès techniques constants ont nécessité une révision de la plupart des textes existants dans ce domaine. Parmi les nouveaux textes, il y a lieu de mentionner les suivants:

- un Avis permettant aux stations de contrôle d'estimer la largeur de bande, même si, dans ces stations, on n'a pas encore trouvé de moyen satisfaisant pour mesurer la largeur de bande occupée par une émission;

- trois nouveaux Rapports, qui seront d'une importance considérable pour les pays nouveaux et en voie de développement, savoir:
 - contrôle international des émissions dans ces pays;
 - radiogoniométrie dans les stations de contrôle;
 - antennes pour ces stations;
- une Résolution demandant au Secrétariat du C.C.I.R. de publier, avec l'aide des administrations, un manuel sur les stations de contrôle. Les dix-neuf chapitres prévus doivent traiter tous les aspects du contrôle des émissions.

L'intérêt qui s'est manifesté pour les travaux de la Commission d'études VIII a révélé une fois de plus l'urgence qu'il y a à mettre sur pied un système efficace de contrôle des émissions, étant donné l'encombrement de plus en plus grand du spectre radioélectrique.

Commission d'études IX (Faisceaux hertziens)

Les travaux de la Commission d'études IX au cours de la XI^e Assemblée plénière peuvent se diviser en trois grandes catégories:

La Commission a précisé les objectifs de bruit pour les sections radioélectriques des liaisons établies conformément aux caractéristiques du circuit fictif de référence de 2500 km. Il s'agit d'un problème extrêmement complexe; les travaux de la Commission dans ce domaine ont été grandement facilités par les résultats des études effectuées par la Commission mixte spéciale C (C.C.I.T.T./C.C.I.R.) des bruits de circuit. En complément de ces travaux, des progrès ont été enregistrés dans la spécification des circuits de très grande longueur, dépassant largement 2500 km; cette étude exige une coopération des plus étroites entre la Commission d'études IX, la Commission d'études IV et le C.C.I.T.T.

La Commission a étudié le problème posé par l'augmentation, jusqu'à 2700 voies, de la capacité des systèmes de faisceaux hertziens. On peut faire état de certains progrès dans ce domaine; il semble que l'on pourra obtenir des résultats intéressants en ayant recours aux techniques de modulation par impulsions codées, lesquelles peuvent être utilisées également pour les transmissions de données à grande vitesse sur les faisceaux hertziens.

Dans un domaine entièrement différent, des progrès appréciables ont été accomplis dans l'établissement des spécifications pour des systèmes de faisceaux hertziens de faible capacité et à prix de revient modique. Cette question est d'une importance particulière pour les pays nouveaux ou en voie de développement; la Commission l'étudie en collaboration avec le GAS 3 et la Commission d'études III.

Commission d'études X (Radiodiffusion)

Parmi les questions les plus importantes qui ont été réglées par cette Commission au cours de l'Assemblée plénière, on peut citer les suivantes:

Adoption d'un Avis sur la normalisation des systèmes stéréophoniques pour la radiodiffusion à modulation de fréquence en ondes métriques. Ce texte recommande deux systèmes: un système à modulation polaire et un système à fréquence pilote.

Par ailleurs, la Commission a adopté trois nouveaux Avis relatifs aux rapports de protection. Ces Avis donnent les valeurs exactes à appliquer dans le cas des transmissions dans un même canal; on y trouve également des courbes tracées en fonction de l'espacement de fréquence entre un signal utile et un signal brouilleur. Il n'est pas sans intérêt de noter que ces nouveaux Avis du C.C.I.R. relatifs aux rapports de protection ont déjà été utilisés par la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques (Genève, 1966) dans ses travaux de planification.

D'autre part, la Commission X a fait adopter cinq nouveaux Rapports par l'Assemblée plénière; ces textes portent respectivement sur l'émission simultanée de deux voies son en télévision, sur la zone desservie par la radiodiffusion en ondes hectométriques, les antennes d'émission à grande efficacité, etc.

Commission d'études XI (Télévision)

Le point le plus important à l'ordre du jour de la Commission d'études XI était le choix des normes de télévision en couleur pour les pays qui ne disposent pas encore d'un service régulier de télévision en couleur. Malheureusement, la Commission n'a pas été en mesure de prendre une décision unanime sur l'un quelconque des systèmes qu'elle avait étudiés; elle a dû se borner à publier un Rapport qui expose les caractéristiques des divers systèmes considérés.

Il faut ajouter que, indépendamment de ce problème, la Commission d'études a poursuivi la mise à jour d'un grand nombre de textes qui portent sur les aspects les plus variés de la télévision, par exemple la conversion des normes, la télévision en relief, l'évaluation de la qualité des images, les antennes, etc.

Commission d'études XII (Radiodiffusion tropicale)

Il faut faire état du discours émouvant prononcé, à la séance d'ouverture de la XI^e Assemblée plénière, par le Secrétaire général de l'U.I.T., qui fut dans le passé Rapporteur principal de cette Commission d'études. Rappelant que l'U.I.T. est une organisation internationale à vocation universelle, responsable des télécommunications, le Secrétaire général a déclaré qu'elle devrait désormais faire tous ses efforts pour combler le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en voie de développement, en matière de science et de technologie. A la suite de cet appel, la Commission d'études s'est remise en activité, après une période d'inactivité de plusieurs années. Il faut donc s'attendre à de nouveaux développements, puisque beaucoup de pays nouveaux et en voie de développement sont situés dans la zone tropicale et que la radiodiffusion tropicale peut avoir une influence profonde sur le développement de ces pays.

La Commission d'études a élu un nouveau Rapporteur principal, en la personne de M. Chaman Lal (Inde) qui succède à M. N. V. Gadadhar, Conseiller supérieur au C.C.I.R. depuis 1963. Le nouveau Vice-Rapporteur principal est M. C. Nougou (Côte d'Ivoire).

La Commission était saisie de trois documents comme contributions à l'étude des Questions qui lui sont confiées; ces documents portaient sur la spécification des antennes, la détermination des bruits atmosphériques en Inde, et l'extension d'une méthode de calcul des intensités de champ. L'Assemblée plénière a adopté tous ces documents qui figureront dans les textes finals du C.C.I.R. Elle a adopté également une Résolution relative à l'établissement d'un manuel qui traitera de la radiodiffusion tropicale et qui sera de la plus grande utilité pour les pays nouveaux et en voie de développement, auxquels il est destiné.

Commission d'études XIII (Services mobiles)

La majeure partie de la Commission d'études XIII a porté sur les problèmes du service mobile maritime. C'est là un point important qu'il faut souligner, compte tenu de la réunion, à l'automne de 1967, de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour les questions du service maritime. La Commission d'études s'est attachée en particulier à définir les bases techniques pour les travaux de cette Conférence.

Le programme de travail de cette Commission comporte une question d'une importance particulière, qui se rapporte aux dispositifs d'appel sélectif. Il convient de rappeler que lors de sa Réunion intérimaire de septembre 1965, la Commission avait donné son approbation à l'adoption d'un système d'appel sélectif fonctionnant selon le principe de la transmission séquentielle à une seule tonalité. Un Groupe de travail international spécialement constitué à cette fin soumit ce système à des essais approfondis. Toutefois, après la Réunion intérimaire, les Etats-Unis proposèrent un système de type différent, en l'occurrence un système numérique. Par ailleurs, les discussions qui eurent lieu à Oslo révélèrent que l'appel sélectif aurait des applications dans d'autres services que la radiotéléphonie, par exemple dans les systèmes radiotélégraphiques à impression directe ou les radiotéléimprimeurs.

Pour ce qui est des appareils à bande latérale unique, la Commission a recommandé que les émetteurs des stations côtières et ceux des stations de navire soient équipés pour les émissions de classe A3J (porteuse supprimée) et A3A (porteuse réduite).

Parmi les autres problèmes qui présentent de l'importance pour la sécurité de la vie humaine en mer, il faut citer la radiogoniométrie dans la bande des 2 MHz et la question des radiobalises pour la localisation des sinistres. La Commission a fait adopter des Avis sur ces questions.

Concernant le service mobile terrestre, on a adopté une nouvelle Question qui prévoit l'extension de la gamme de fréquences jusqu'à 25 MHz. La Commission a d'autre part développé le tableau des caractéristiques techniques des appareils utilisés dans ce service.

Le seul problème qui intéresse le service aéronautique porte sur l'emploi des émissions à bande latérale unique. En cette matière, le Directeur du C.C.I.R. a été chargé de prendre les mesures nécessaires en vue de resserrer la coopération avec l'O.A.C.I.

Commission d'études XIV (Vocabulaire)

En dépit des progrès relativement peu importants à signaler en matière de vocabulaire, il convient néanmoins de mentionner les travaux effectués dans le domaine des symboles graphiques (établissement d'une première liste de ces symboles). Il faut également relever qu'un Avis adopté par cette Commission d'études préconise l'emploi du symbole « Hz » pour désigner l'unité de fréquence.

C.M.T.T. (Commission mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T. pour les transmissions télévisuelles)

La C.M.T.T. a modifié l'Avis relatif à la transmission de signaux de télévision sur grande distance, en faisant figurer des renseignements nouveaux dans cet Avis. Elle a élaboré un nouvel Avis, qui porte le même titre que le précédent, mais qui concerne uniquement le Système I.

- La C.M.T.T. a par ailleurs adopté trois nouveaux Rapports qui se rapportent respectivement :
- à la différence entre les temps de transmission des parties son et image d'un signal de télévision;
 - au contrôle automatique à distance des paramètres qualitatifs fondamentaux des chaînes de télévision;
 - à la valeur unique du rapport signal/bruit en télévision.

Après un débat prolongé, il a été décidé d'élargir le mandat de la C.M.T.T., en y faisant figurer l'étude de la transmission de signaux de radiodiffusion sonore sur de grandes distances. Ce problème sera étudié au titre d'une nouvelle Question.

En marge des travaux des Commissions d'études, l'Assemblée plénière a adopté une Résolution sur la Coopération technique (voir le Document N° 3620/CA22), répondant ainsi à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa Résolution N° 597.

Elle a adopté également une Résolution présentée en annexe au rapport du Directeur à la XI^e Assemblée plénière et traitant d'un service de recherche documentaire. Cette question est d'une très grande importance dans les cas où la documentation s'accumule; les études sur ce point se poursuivent au sein de l'U.I.T. (voir également le Document N° 3633/CA22).

La dernière Assemblée plénière a fait apparaître un accroissement considérable du volume de la documentation préliminaire et finale, ainsi qu'une participation beaucoup plus nombreuse que par le passé. Si ces phénomènes sont encourageants en ce qu'ils dénotent l'intérêt toujours plus grand manifesté par tous les pays pour les activités du C.C.I.R., ils n'en soulèvent pas moins un certain nombre de graves problèmes, de caractère administratif, qui devront être résolus si l'on veut que les travaux du C.C.I.R. — aussi bien ceux des pays Membres que ceux du Secrétariat — se fassent avec le degré d'efficacité voulu. L'expérience acquise au cours de la XI^e Assemblée plénière montre qu'il faudra modifier de façon assez radicale les méthodes de travail du C.C.I.R., afin de conserver, ou mieux accroître, l'efficacité de ses travaux. A cet effet, la Commission d'organisation de l'Assemblée, dont on trouvera le rapport dans l'Addendum au Document N° 3648/CA22, a proposé deux projets de Résolution, qui furent adoptés par l'Assemblée plénière: l'une de ces Résolutions traite de la distribution des conclusions des Réunions intermédiaires,

l'autre de la création d'un Groupe de travail international chargé d'étudier les mesures d'organisation propres à améliorer l'efficacité des travaux du C.C.I.R.

Actuellement, le Directeur du C.C.I.R., en collaboration avec les membres de ce Groupe de travail et les Rapporteurs principaux des Commissions d'études et en consultation avec les fonctionnaires du Secrétariat, procède avec diligence à des études qui aideront le Groupe de travail à formuler des propositions concrètes en vue d'améliorer les méthodes de travail.

5.4 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE (C.C.I.T.T.)

1. *Travaux des Commissions en 1966*

1.1 Les Commissions d'études, groupes de travail et groupes autonomes spécialisés pour l'assistance technique, ont déployé une activité intense au cours de l'année 1966.

Le tableau ci-après donne la liste des réunions tenues en 1966.

LISTE DES RÉUNIONS DU C.C.I.T.T. DE 1966

Le tableau ci-après donne la liste des réunions de 1966 avec leur date, lieu et objet.

Date	Objet de la réunion	Lieu
10-18 janvier	GAS/2 (réseaux locaux)	Genève
7-11 février	GT 33/XV (systèmes à modulation codée par impulsions)	Genève
21 février-2 mars	GAS/3 (comparaison économique et technique des systèmes de transmission)	Rabat
21 février-2 mars	Commission VII (définitions et symboles)	Genève
7-11 mars	Commission Spéciale C (bruits)	Genève
15-17 mars	GT 3/XIV (voies pour la télégraphie fac-similé)	Genève
21 mars-1 ^{er} avril	Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin Méditerranéen	Paris
28 mars-1 ^{er} avril	GT IV/5 (consignes de maintenance pour les nouveaux systèmes)	Genève
13 avril	GAS/1 (réseaux automatiques nationaux)	New York
14-22 avril	Commission XI (commutation et signalisation téléphoniques)	New York
25 avril-3 mai	Commission XIII (Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques)	New York
25-29 avril	GAS/4 (sources primaires d'énergie)	Genève
25-29 avril	GT ALP (nouvel alphabet télégraphique)	Paris
27-29 avril	GT SYN (télégraphie synchrone)	Genève
2 mai	GT du Laboratoire	Genève
2-5 mai	Commission VIII (appareils télégraphiques et lignes locales de raccordement)	Genève
3-9 mai	Commission XII (qualité de la transmission téléphonique et réseaux locaux téléphoniques)	Genève
4-6 mai	Commission Spéciale B (réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique)	New York
6-10 juin	Commission XVI (circuits téléphoniques)	Genève

Date	Objet de la réunion	Lieu
13-21 juin	GT IV/1 (maintenance des circuits de catégorie B)	Genève
7-20 septembre	Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie	Melbourne
8-14 septembre	GT MRT (retransmission de messages)	Melbourne
15-21 septembre	GT TGX (plan mondial d'acheminement et de transmission télex et gextex)	Melbourne
22-26 septembre	GT EFF (facteur d'efficacité)	Melbourne
22 sept.-4 octobre	Commission I (exploitation et tarification télégraphiques)	Melbourne
26-30 septembre	GT IV/3 (programme de maintenance périodique; circuits radiophoniques et télévisuels)	Genève
26 sept.-4 octobre	GAS/2 (réseaux téléphoniques locaux)	Genève
3-6 octobre	GT IV/2 (équipements de mesures)	Genève
3-7 octobre	Commission X (commutation télégraphique)	Melbourne
17-19 octobre	GT LTG (utilisation des lignes pour la télégraphie)	Genève
19 octobre	GT 14/XV (ondes pilotes de groupes primaires, etc., pour transmission de données)	Genève
19-26 octobre	GT XI/1 (système de signalisation N° 6)	Prague
20-24 octobre	GT des systèmes à 12 MHz et GT des petites paires coaxiales	Genève
21-24 octobre	GT des compresseurs-extenseurs	Genève
25 oct.-4 nov.	Commission XV (systèmes de transmission)	Genève
7-16 novembre	Groupe d'analyse du GAS/5	Genève
14-23 novembre	GT IV/4 (qualité du réseau international)	Paris
24 novembre-2 décembre	Commission IV (maintenance des lignes, des circuits et des chaînes de circuits)	Paris
28 novembre-9 décembre	Commission II (exploitation et tarification téléphoniques)	Genève
12-16 décembre	Commission III (principes généraux de tarification — location des circuits de télécommunications)	Genève
12-16 décembre	GT mixte V/VI (rédaction du manuel: Protection contre la foudre)	Genève

40 réunions ont été ainsi tenues, avec un total de 278 jours (25 réunions et 197 jours en 1965).

Les principaux résultats de ces réunions, groupés par grands domaines d'activité, sont les suivants:

1.2 Télégraphie

1.2.1 Technique télégraphique

Avec le nouvel Alphabet (N° 5) (voir à ce sujet sous transmission de données) et le développement des voies télégraphiques à 100 bauds ou 200 bauds, le télégraphe, entraîné par les besoins des transmissions de données, s'oriente vers l'usage d'appareils plus rapides en vue de satisfaire de nouveaux besoins. La Commission VIII (Appareils télégraphiques) étudie maintenant les normalisations nécessaires pour l'exploitation internationale de ces appareils.

Un accord a été obtenu sur la télégraphie multiplex synchrone (sans dispositif ARQ) dont l'utilisation est prévue sur les câbles sous-marins de grande longueur.

Les études sur le réseau à retransmission de messages ont permis de compléter les règles déjà proposées, en normalisant les méthodes de traitement des incidents d'exploitation et en organisant la coopération avec le réseau gentex. La première liste d'indicateurs de destination a été adoptée et publiée.

Pour le réseau télex, les études ont été activement menées en vue de l'exploitation complètement automatique du réseau mondial. La signalisation type C a été précisée; l'usage de voies spéciales (voies radiotélégraphiques avec dispositif ARQ ou voies établies sur équipement multiplex synchrone) a été précisée. L'étude pour l'usage des voies par satellites a été commencée. Des solutions ont été proposées à diverses questions importantes concernant les points suivants:

- début de la durée taxable des appels télex pour les comptes internationaux;
- précautions à prendre en cas d'usage de dispositifs ARQ sur des communications automatiques;
- précautions contre les doubles prises frontales des circuits exploités dans les deux sens.

Enfin les problèmes nouveaux de commutation télégraphique que posent les appareils à rapidité de modulation supérieure à 50 bauds et les transmissions de données ont été soumis à des discussions préliminaires.

1.2.2 *Exploitation télégraphique*

En ce qui concerne l'exploitation, on s'est engagé vers une simplification du compte des mots pouvant aller jusqu'à des modes de compte compatibles avec un comptage automatique.

L'introduction des imprimeurs sur page sur le réseau gentex a fait l'objet de projets détaillés. Le service des « comptes transférés » a fait l'objet de propositions précises.

Il a été procédé à une révision générale des nomenclatures, statistiques, tableaux etc... demandés pour le service télégraphique, révision menée avec pour objet d'adapter les informations demandées à la télégraphie moderne, d'éviter les doubles emplois et d'éliminer les informations de peu d'utilité.

La Commission I (Exploitation et tarification télégraphiques) a créé un groupe de travail chargé d'étudier un allègement du Règlement télégraphique en application de la Résolution 36 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux.

1.3 *Transmission de données*

Le fait important de l'année a été l'accord réalisé entre le Sous-Comité 2 du Comité technique 97 de l'I.S.O. et le groupe « Nouvel Alphabet » du C.C.I.T.T. au sujet d'un alphabet à 7 moments d'information plus un moment pour contrôle de parité (Alphabet N° 5).

L'essentiel de cet alphabet est de disposer de 32 combinaisons pour fonctions de commande ou de contrôle, non imprimantes, et de 96 combinaisons pour signes graphiques. Une correspondance entre signes graphiques et combinaisons a été établie et constitue l'alphabet de base pour utilisation principale. Mais il y a possibilité de sortir de l'alphabet de base pour utiliser des alphabets à signes graphiques spéciaux puis de rentrer dans l'alphabet de base. Les 32 combinaisons pour fonctions et contrôles ont, par contre, des affectations impératives, mais avec cependant des possibilités d'addition.

Cet alphabet est prévu pour transmission de données et de messages, lorsque les possibilités de l'Alphabet N° 2 sont insuffisantes.

Il doit être noté que son utilisation pratique nécessite des rapidités de modulation supérieures à 50 bauds.

Après la réunion de Bruxelles de la Commission Spéciale A en décembre 1965, l'année 1966 a été une année d'études et d'essais suivant les directives données à Bruxelles, en vue des conclusions à formuler en 1967.

1.4 *Transmission téléphonique*

1.4.1 *Qualité de la transmission téléphonique*

La Commission XII a décidé d'orienter ses travaux vers la définition d'une méthode de mesure objective de la qualité de transmission. Pour le moment, la méthode de détermination des équivalents de référence employée au Laboratoire du C.C.I.T.T. a été simplifiée, tout en conservant une précision suffisante; il sera ainsi possible de satisfaire assez rapidement aux nombreuses demandes d'administrations ou d'exploitations privées qui désirent étalonner les postes d'abonné utilisés dans leurs réseaux. Les recommandations relatives aux limites pour les équivalents de référence des systèmes nationaux ont été complétées.

1.4.2 *Intégration des satellites de télécommunications dans le réseau téléphonique mondial*

La Commission XII a examiné les résultats d'essais effectués dans plusieurs pays sur des communications téléphoniques transatlantiques établies au moyen du satellite *Early Bird* et a proposé de conserver tel quel l'Avis actuel sur le temps de propagation admissible dans une communication internationale. La Commission XVI a établi des règles pratiques pour l'application de cet avis, dans le cadre du Plan d'acheminement du C.C.I.T.T.

1.4.3 *Spécification des systèmes de transmission*

L'établissement de recommandations au sujet des systèmes de transmission sur lignes métalliques est du ressort de la Commission XV. Celle-ci, aidée dans certains cas par des groupes de travail, a étudié de nombreuses questions parmi lesquelles nous citerons les suivantes:

- caractéristiques générales d'un système procurant 10 800 voies téléphoniques sur la paire coaxiale 2,6/9,5 mm actuellement normalisée;
- étude préliminaire de l'emploi de paires de plus gros diamètre;
- normalisation de certaines caractéristiques des câbles sous-marins et des systèmes destinés à fournir des circuits de 2500 km au maximum, afin de faciliter l'interconnexion de ces systèmes avec le réseau terrestre et la coopération entre navires câbliers;
- étude générale des systèmes à modulation codée par impulsions, afin de permettre dans l'avenir l'interconnexion, sur la base des signaux numériques, des systèmes en cours de développement dans divers pays;
- spécification des supprimeurs d'écho pour circuits présentant un temps de propagation élevé;
- changement éventuel des fréquences pilotes de groupe primaire et de groupe secondaire pour faciliter la transmission de données à large bande.

1.4.4 *Circuits fictifs de référence et bruits*

Ces problèmes ont surtout été étudiés par la Commission Mixte Spéciale C (Commission Mixte C.C.I.T.T. -C.C.I.R., gérée par le C.C.I.T.T.). L'Assemblée plénière du C.C.I.R. (Oslo, 1966) a déjà approuvé les propositions de cette Commission au sujet des objectifs de bruit pour les systèmes par satellites et de méthode de mesure du bruit d'intermodulation au moyen d'un signal à spectre uniforme. Des études sont en cours sur les méthodes générales de calcul des bruits de circuit et sur la meilleure façon de procurer des circuits de très grande longueur affectés d'un bruit relativement faible.

La Commission XVI a défini des communications de référence, qui permettront d'étudier les limites admissibles pour le bruit produit par les réseaux nationaux dans une communication internationale.

1.5 *Exploitation et signalisation téléphoniques*

1.5.1 *Exploitation et vérification*

La Commission II, réunie à Genève à la fin de 1966, s'est occupée de la révision des instructions sur le service international et le service intercontinental ainsi que de l'allègement du règlement téléphonique (conformément à la Résolution 36 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux).

Elle s'est penchée sur la simplification des comptes internationaux en cas d'exploitation semi-automatique et automatique ainsi que sur l'augmentation de l'efficacité du réseau automatique mondial; ces deux questions sont étroitement liées, car le plan d'acheminement ainsi que l'équipement des centres peuvent être influencés par les méthodes de décompte.

Des groupes de travail ont été créés pour étudier ces divers problèmes avant la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

La Commission III a examiné une fois de plus les conditions de location de circuits, en tenant compte en particulier des nouveaux types de circuits susceptibles d'être offerts à la location (circuits télégraphiques à 200 bauds, circuits de type téléphonique amélioré, circuits à 48 kHz). Elle a également étudié les procédés les plus efficaces pour apporter une aide aux pays en voie de développement en ce qui concerne les principes généraux de tarification.

1.5.2 *Exploitation automatique et signalisation*

Les Commissions XI, XIII et Spéciale B ont siégé à New York en avril 1966. Des décisions importantes ont été prises en ce qui concerne l'étude du nouveau système de signalisation N° 6. Tous les signaux utilisés dans ce système seront du type « transmission de données », ils seront émis sur une voie de signalisation séparée commune à tous les circuits de conversation.

En outre il a été admis d'étudier un système de signalisation entre enregistreurs, en vue d'améliorer les conditions de fonctionnement des systèmes de signalisation N°s 4 et 5.

Il a été procédé à une normalisation des appareils téléphoniques à clavier, en ce qui concerne la disposition des boutons-poussoirs et l'affectation des chiffres aux boutons-poussoirs. On a décidé du principe de l'adoption du code de signalisation à fréquences vocales; comme suite à cette décision, on a proposé l'application de deux codes pour répondre à des conditions nationales différentes.

La Commission XIII a créé un certain nombre de groupes de travail importants, notamment pour l'étude des problèmes de maintenance (éventuellement en liaison avec la Commission IV), pour la mise à jour du plan mondial d'acheminement compte tenu de l'utilisation de techniques nouvelles (communications par satellites en particulier) et pour l'étude des facteurs humains dans l'exploitation automatique.

La Commission Spéciale B a coordonné les travaux des Commissions intéressées par les divers aspects de l'exploitation téléphonique mondiale automatique en se préoccupant spécialement des facteurs intervenant dans la qualité de service.

1.6 *Maintenance, protection, moyens d'expression*

1.6.1 *Maintenance*

Les essais en service des équipements de mesures automatiques ont commencé et le programme annuel de maintenance pour les circuits téléphoniques a été établi. Les enquêtes se sont poursuivies sur la stabilité de transmission du réseau; d'autres ont commencé sur la qualité de transmission des communications établies par commutation. Les résultats de mesures effectuées ont été analysés. Les exigences particulières requises pour la maintenance des circuits intercontinentaux ont continué à faire l'objet d'études et des projets d'avis ont été préparés pour couvrir les cas où les recommandations actuelles ne seraient plus suffisantes.

Des relations étroites avec l'Union Européenne de Radiodiffusion ont été maintenues avec participation mutuelle de représentants de chaque organisation aux réunions de l'autre.

1.6.2 *Protection*

La rédaction d'un ouvrage sur la protection contre les coups de foudre a été continuée par la Commission V en collaboration avec la Commission VI.

1.6.3 *Moyens d'expression*

La Commission VII a examiné et approuvé les travaux du Comité mixte C.I.E./C.C.I. sur les symboles graphiques pour les télécommunications.

La préparation d'une version multilingue du « Répertoire des Définitions des termes essentiels pour les télécommunications » est en cours et les traductions à faire dans leur langue respective sont dans les mains des administrations.

1.7 *Plan de développement des réseaux de télécommunications*

Deux réunions de commissions régionales du Plan ont été tenues en 1966:

- à Paris en mars pour l'Europe et le Bassin Méditerranéen (Le plan de Paris est sorti d'impression à la fin de 1966).
- à Melbourne en septembre pour l'Asie et l'Océanie (la sortie d'impression du plan de Melbourne est prévue pour mars 1967).

A l'occasion de ces réunions des retouches ont été apportées aux plans de numérotage mondiaux téléphonique et télex.

En outre, les méthodes de calcul des nombres de circuits ont été à nouveau étudiées, en particulier dans le cas de trafic de transit en service automatique ou semi-automatique. La nécessité a été reconnue de tenir compte dans ces calculs de l'influence des décalages horaires et des conditions de détournement du trafic.

La réunion de Melbourne a mis à jour les projets d'artères nouvelles à l'intérieur de la région asiatique ainsi qu'entre cette région et les autres régions du monde. A cette occasion la constatation a été faite que de nombreux pays d'Asie prévoient l'installation sur leur territoire de stations terriennes de satellites.

1.8 *Questions intéressant les pays en voie de développement*

En plus des travaux effectués dans ce domaine par les diverses Commissions d'études et leurs groupes de travail, les groupes autonomes spécialisés chargés de rédiger des manuels documentaires ont poursuivi leur activité dont les grandes lignes sont rappelées ci-après:

1.8.1 *Réseaux automatiques nationaux*

Le GAS/1 ne s'est pas réuni en 1966, mais le travail de rédaction des compléments au manuel déjà publié s'est poursuivi de façon satisfaisante.

1.8.2 *Réseaux locaux*

Le *Groupe autonome spécialisé N° 2* a examiné les questions relatives aux réseaux locaux dans une première réunion, en janvier 1966, et a fixé le plan du manuel qu'il doit rédiger pour l'Assemblée plénière. Il a également établi un questionnaire.

Les réponses à ce questionnaire ont été dépouillées lors d'une seconde réunion du Groupe autonome en octobre 1966.

1.8.3 *Comparaison économique et technique des systèmes de transmission*

Cette tâche a été confiée au Groupe autonome spécialisé N° 3 (GAS/3) qui est un Groupe mixte C.C.I.T.T./C.C.I.R. géré par le C.C.I.T.T. Au cours de sa première réunion, le GAS/3 a établi le

plan général d'un manuel, destiné à fournir aux pays en voie de développement des renseignements utiles pour le choix du système qui répond le mieux à leurs besoins dans chaque cas particulier. Le travail de rédaction de projets de textes pour ce manuel est en cours.

1.8.4 Sources primaires d'énergie

Le GAS/4 s'est réuni en 1966, a établi le plan de son manuel et a distribué le travail de rédaction entre différents auteurs.

1.8.5 Conditions économiques et développement des télécommunications

Un groupe d'analyse a dépouillé les renseignements fournis en réponse au questionnaire dressé par le GAS/5 au cours de sa réunion de 1965.

2. Publications du C.C.I.T.T.

Sont sortis de presse pendant l'année 1966, les Tomes III (Transmission), IV (Maintenance), VI (Commutation téléphonique), VII (Technique télégraphique), VIII (Transmission de données) du Livre Bleu.

Le Tome *V bis* du Livre Rouge (Appareils téléphoniques et réseaux locaux et qualité de la transmission téléphonique), complétant le Tome V du Livre Rouge a également été publié. Ainsi, la collection complète des résultats de la III^e Assemblée plénière est maintenant publiée (en français et en anglais).

3. Relations avec d'autres organisations internationales

En plus de sa participation à l'Assemblée plénière du C.C.I.R., à Oslo (juin, juillet 1966), le Secrétariat du C.C.I.T.T. a collaboré, en 1966, en particulier, avec :

- l'O.M.M. pour les transmissions météorologiques;
- la C.E.I. et l'I.S.O. pour les transmissions de données;
- la C.E.I. pour l'électroacoustique; les symboles pour les télécommunications, les fils et câbles de centraux;
- l'U.E.R.

4. Changements intervenus dans le fonctionnement des Commissions et du Secrétariat

L'année 1966 a été marquée par certains changements dans les présidences des Commissions et des Groupes de travail.

On a eu à déplorer le décès de M. Wilcockson (Royaume-Uni), président du Groupe mixte « Facteur d'efficacité ». M. H. Williams (Royaume-Uni), rapporteur principal de la Commission Spéciale C (Bruits) a pris sa retraite, M. R. H. Franklin (Royaume-Uni) rapporteur principal de la Commission XVI (Circuits téléphoniques) a quitté l'Administration britannique et M. W. Schaaf (R. F. d'Allemagne), titulaire d'un congé de longue durée, a abandonné provisoirement la présidence du groupe mixte « Maintenance télégraphique automatique ».

Conformément à la règle, les vice-présidents ont été chargés d'assumer les fonctions de présidents jusqu'à la prochaine Assemblée plénière, à savoir :

- M. R. Kaiser (R. F. d'Allemagne) pour la Commission Spéciale C;
- M. H. Claeys (Belgique) pour la Commission XVI;
- M. G. Maes (Belgique) pour le Groupe MAT;
- M. M. L. Benko (Hongrie) pour le Groupe EFF.

Aucun changement n'a été apporté en 1966 à l'organisation du Secrétariat du C.C.I.T.T. M. Lock (Australie) ingénieur P3 à la division du Plan a donné sa démission à la fin de 1966.

5. Programme des réunions pour 1967

A titre documentaire, le projet de programme de réunions pour 1967 est donné ci-après. Ce projet pourra subir des modifications au cours de l'année.

PROGRAMME DE RÉUNIONS POUR LE C.C.I.T.T. EN 1967

(mis à jour en mai 1967)

Date	Réunion	Lieu prévu
16-20 janvier	GAS 4	Genève
16 janvier-7 février	Groupes de travail 2, 3 et 4 de la Commission d'études XIII	Genève
23 janvier-8 février	Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. du Plan pour l'Afrique et groupe du câble Ouest-africain	Addis Ababa
8-14 février	GAS 5	Genève
15-24 février	Groupe de travail « Jonction » de la Commission Spéciale A	Genève
27 février-3 mars	Groupe de travail « Maintenance » de la Commission Spéciale A	Genève
6-17 mars	Groupe de travail 1 de la Commission d'études XI	Genève
3-7 avril	Groupe de travail « Laboratoire » de la Commission d'études XII	Genève
3-21 avril	Commissions d'études V et VI	Lisbonne
6-14 avril	Groupes de travail de la Commission d'études XIV	Genève
17-26 avril	Commission d'études IX	Paris
8-26 mai	Groupes de travail 2 et 3 de la Commission d'études II	Paris
17-26 mai	Groupe de travail de la Commission d'études IV	Copenhague
29 mai-13 juin	Groupe de travail de la Commission I « Revision du Règlement télégraphique »	Genève
5-16 juin	Groupe de travail 1 de la Commission d'études II	Karlsruhe
6-9 juin	Groupe de travail de la Commission I « Revision du Règlement télégraphique-Phototélégraphie	Genève
7-16 juin	GAS 3	San Francisco
12-16 juin	Groupe de travail « CMI » de la Commission d'études IV	Genève
14-16 juin	Commission d'études X	Genève
19-23 juin	Commission d'études XIV	Genève
21-30 juin	GAS 1	Tokyo
26-30 juin	Groupe de travail de la Commission d'études XV sur les paires coaxiales	Genève
3-26 juillet	Commissions d'études XI et XIII et Commission spéciale B	Tokyo
14-26 septembre	Groupe mixte des commissions d'études IV et XIII	Genève
25 sept.-6 octobre	Commission d'études XV	Lisbonne
27 sept.-3 octobre	Groupe de travail 3 de la Commission d'études IV	Genève

Date	Réunion	Lieu prévu
4-10 octobre	Groupe de travail 1 de la Commission d'études IV	Genève
10-31 octobre	Commissions d'études XII et XVI	Genève
19-31 octobre	GAS 2	Genève
30 oct.-15 novembre	Commission mondiale du Plan	México
6-24 novembre	Groupes de travail 4 et 2 de la Commission d'études IV	Genève
27 nov.-15 décembre	Commission spéciale A	Genève

VI. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

6.1 *Généralités*

L'année 1966 a été la première année de fonctionnement du Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.) résultant de la fusion des deux programmes précédents: le P.E.A.T. et le Fonds spécial. Au cours de l'année, l'Administrateur a pris en charge l'administration centrale du programme et, par ailleurs, le Bureau consultatif interorganisations (B.C.I.) et le nouveau Conseil d'administration ont commencé à fonctionner. Cette fusion progressive a entraîné une réorganisation des services du siège du P.N.U.D. répartis maintenant en trois bureaux. En ce qui concerne les programmes nationaux, ceux relevant du secteur de l'Assistance technique sont établis, comme par le passé, par les pays eux-mêmes avec l'aide des organisations participantes, puis envoyés à l'Administrateur qui, après avoir consulté le B.C.I., les soumet à l'approbation du Conseil d'administration. Il en va de même pour les demandes d'assistance du Fonds spécial, établies en étroite collaboration avec les organisations compétentes et présentées par les pays intéressés à l'Administrateur, qui les étudie, consulte le B.C.I. et recommande le programme en vue de son approbation par le Conseil d'administration. Sur place, les Représentants résidents sont désormais en charge du P.N.U.D. unifié, au lieu de représenter les deux programmes séparément.

Comme 1966 correspondait à la deuxième année de la période biennale, les activités du secteur de l'Assistance technique se sont trouvées accrues puisqu'il fallait que tous les projets restant à exécuter dans le programme approuvé pour cette période fussent mis en œuvre avant le 31 décembre.

On a entrepris en 1966 la préparation du programme correspondant à la période 1967/1968 et, sous sa forme définitive, ce programme est en augmentation de 23,85% par rapport à celui des deux années précédentes. Pendant les derniers mois de l'année, on a appris que l'Administrateur avait l'intention de recommander au Conseil d'administration d'approuver, au cours de sa session de janvier 1967, quatre projets (Turquie, Malaisie II, Chili, Arabie Saoudite) relevant du domaine des télécommunications et dont l'Union serait l'agent chargé de l'exécution. Le développement constant du programme au cours des dernières années s'est donc encore accéléré et il y a tout lieu de penser que cette évolution se poursuivra au cours des prochaines années. Certaines caractéristiques particulières de cette activité en expansion, ainsi que les problèmes qu'elle pose sont examinés dans les paragraphes ci-après.

6.2 *Domaines d'activité*

A ses débuts, l'Assistance technique consistait surtout à aider les administrations des télécommunications des pays bénéficiaires en donnant à leurs fonctionnaires des échelons supérieurs des avis portant essentiellement sur le développement général des télécommunications. Cette activité était souvent complétée par l'octroi de bourses permettant à des fonctionnaires de rang élevé d'étudier dans les pays plus développés certains problèmes particuliers que posent les télécommunications. Ce type d'activité s'est toutefois trouvé progressivement modifié par le fait que nombre de pays bénéficiaires manquaient très sérieusement de personnel techniquement qualifié aux échelons intermédiaires. On a donc progressivement accordé de plus en plus d'importance à la formation professionnelle.

L'accroissement de la demande en matière de télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement, compte tenu des ressources limitées en capitaux d'investissement, a eu comme autre conséquence d'obliger à préparer des plans globaux de développement couvrant plusieurs années. Il y a donc eu une augmentation des demandes d'assistance pour l'établissement

de plans de développement à long terme, sur la base desquels les pays intéressés peuvent solliciter une aide financière internationale (par exemple, prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou des banques internationales de développement). Un exemple important peut, à cet égard, être cité: celui du Paraguay où huit ingénieurs ont travaillé pendant deux ans, au titre d'un projet du Fonds spécial, à l'établissement d'un plan de développement des télécommunications à l'échelon national.

Dans certains cas, comme celui de l'Equateur, l'assistance a également été demandée au deuxième stade de la planification, c'est-à-dire pour l'exécution de projets spécifiques faisant partie de plans nationaux de développement déjà établis. Ce fut notamment le cas en Amérique centrale où, dans le cadre d'un projet du Fonds spécial exécuté par la Banque mondiale en 1963, un plan d'ensemble a été préparé pour toute cette région, ainsi que des plans de développement pour chacun des pays qui en font partie. Quatre experts ont été chargés d'aider ces pays à mettre ces projets à exécution.

Du fait de l'expansion des télécommunications dans de nombreux pays, il a fallu procéder à des études sur l'organisation des télécommunications dans ces pays. D'un autre côté, les établissements financiers internationaux exigent souvent que cette organisation soit saine et rentable pour accorder leurs prêts à long terme et leur aide. C'est pourquoi il y a eu une augmentation du nombre des demandes d'assistance en vue d'étudier et de restructurer les services et l'administration des télécommunications — comme ce fut le cas au Pérou, en Bolivie et en Uruguay — de remanier les structures tarifaires et de mettre en place de nouveaux systèmes de comptabilité, comme au Nigeria, par exemple.

Si, dans son ensemble, l'assistance fournie a été essentiellement de caractère consultatif, certains pays comme la République Démocratique du Congo (Kinshasa) ont également continué de demander une assistance en matière d'exploitation et de maintenance de leurs services de télécommunications. Il convient de faire remarquer qu'en pareils cas, l'Union et les pays bénéficiaires se sont constamment efforcés d'assurer aussi rapidement que possible la formation de ressortissants locaux afin qu'ils puissent assurer progressivement la relève des experts internationaux.

La plupart des demandes d'assistance ont porté sur les grands domaines classiques des télécommunications, mais on a noté une augmentation progressive du nombre des demandes d'assistance intéressant des secteurs très évolués comme les télécommunications spatiales. Un certain nombre de pays, comme Ceylan et Israël, ont envisagé de créer des stations terriennes et, dans cette optique, ont demandé aux experts de les conseiller sur des questions telles que le choix des emplacements et la préparation des projets. Des bourses ont également été demandées en vue d'envoyer des stagiaires dans des pays possédant des installations de télécommunications par satellites, où ils pourront recevoir dans les délais voulus la formation nécessaire pour créer leurs propres installations nationales.

6.3 *Problèmes qui se sont posés*

L'expansion rapide de ces activités a également posé certains problèmes, le premier étant de trouver des experts compétents. L'Union a jusqu'ici entièrement compté sur les administrations des pays Membres pour les lui fournir. Grâce à la généreuse collaboration de ces administrations, il a été possible jusqu'à présent de recruter des experts, mais il devient de plus en plus difficile de trouver des candidats qualifiés en nombre suffisant. Cela est imputable, dans une certaine mesure, au fait que les administrations qui disposent de réseaux de télécommunications très développés ont elles-mêmes des plans d'expansion à grande échelle. Dans certains cas aussi, les conditions relatives à la connaissance des langues ont soulevé des difficultés; dans d'autres cas, certains lieux d'affectation n'attiraient pas les candidats, et dans d'autres cas encore, il était difficile de trouver des experts spécialisés dans certains domaines particuliers. Ce problème a été examiné en 1966 au cours d'une réunion tenue par les fonctionnaires chargés du recrutement dans les différentes organisations participantes; ils ont étudié les divers moyens possibles pour élargir le recrutement.

La réunion a étudié notamment les questions suivantes: la nécessité de coordonner le travail de recrutement parmi les institutions, dans la mesure où celles-ci recherchent des experts ayant des qualifications analogues; les possibilités de mécanisation des fichiers qui sont tenus par les institutions et qui donnent les noms des experts éventuels; la nécessité d'améliorer les conditions de travail des experts, surtout aux lieux d'affectation peu attirants. A la suite de la réunion, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement a fait savoir qu'il allait nommer un conseiller chargé de déterminer jusqu'à quel point il y avait chevauchement entre les activités de recrutement des diverses institutions; le conseiller sera également chargé d'étudier et de recommander les améliorations à apporter aux systèmes qui permettent de classer et de répertorier les renseignements relatifs aux experts.

Le placement des boursiers dans les pays développés n'a suscité aucune difficulté jusqu'ici mais, vu l'augmentation importante du nombre des bourses demandées, d'une année sur l'autre, par les pays nouveaux ou en voie de développement, les pays d'accueil pourront être amenés à prendre des mesures spéciales pour assurer le séjour de ces boursiers. Les achats massifs d'équipements, notamment pour les projets du Fonds spécial, constituent aussi une activité de première importance. Ils atteignent maintenant une somme supérieure à un million de dollars par an. Comme cela suppose un examen des caractéristiques techniques de ces équipements et le lancement d'appels d'offres à l'échelle internationale, il a fallu étudier de façon très approfondie d'une part le matériel offert par les divers fournisseurs, d'autre part la compétence de ces derniers. En d'autres termes, il faudra bientôt faire, en quelque sorte, des études de marché.

L'Union est parvenue à résoudre ces problèmes, mais des problèmes encore plus complexes se sont posés aux pays bénéficiaires. Il leur a très souvent été impossible de trouver un nombre suffisant d'homologues qualifiés pour travailler avec les experts internationaux. Dans de nombreux cas, notamment pour les projets du Fonds spécial, il a fallu sélectionner ces homologues parmi les premières promotions de stagiaires sortant des instituts de formation professionnelle. On a aussi constaté souvent qu'on ne trouve pas de stagiaires ayant l'envergure et les connaissances suffisantes, et qu'il fallait organiser des cours préparatoires de langues ou de sciences élémentaires et de mathématiques avant de pouvoir entreprendre la formation professionnelle dans le domaine des télécommunications.

6.4 *Extension du programme*

Il a été procédé, au cours de l'année, à la mise au point du programme du secteur de l'Assistance technique pour la période 1967/1968. A cet égard, il a été possible d'engager des discussions préliminaires avec un certain nombre de délégations participant à la Conférence de plénipotentiaires de Montreux et de déterminer ainsi, dans plusieurs cas, le type d'assistance requise par leurs pays. Ceci a assurément contribué à la mise au point satisfaisante du programme pour la période biennale en cause, comme l'indique la nette augmentation de ce programme par rapport à celui de la période 1965/1966.

L'Administrateur du P.N.U.D. a fait savoir au cours de l'année 1966, qu'il allait recommander quatre nouveaux projets au Conseil d'administration de cet organisme, aux fins d'approbation à sa session de janvier. On savait en outre qu'un certain nombre d'autres projets étaient à l'étude. Des échanges de vues avaient eu lieu avec l'Administration des télécommunications de l'Iran pour l'établissement d'une demande destinée au Fonds spécial et visant à la création d'un centre professionnel des télécommunications; la préparation d'un projet similaire au Liban était déjà très avancée; une mission préparatoire s'occupait des travaux préliminaires concernant un projet en République Arabe Syrienne, et un vaste projet intéressant le Brésil était à l'étude au Fonds spécial. Ces activités se caractérisent par le fait que l'on avait recours de plus en plus aux offices de l'Administrateur du P.N.U.D. pour fournir l'assistance préparatoire permettant d'effectuer les études préliminaires nécessaires à l'établissement des demandes formulées par les autorités nationales.

Le problème qui se pose constamment est de rester en contact étroit avec les pays nouveaux ou en voie de développement ayant besoin d'assistance et de les aider à établir leurs demandes en temps voulu pour les insérer dans les programmes. On a pleinement profité du passage de repré-

sentants de ces pays ou des Représentants résidents des Nations Unies au siège de l'Union pour compléter les renseignements fournis par les administrations.

6.5 *Tendances du programme*

L'une des tendances de l'année considérée a été l'intensification notable du programme d'Assistance technique à titre onéreux. Plusieurs programmes importants, notamment au Venezuela, en Arabie Saoudite, en Libye, à Koweït et dans la République Démocratique du Congo (Kinshasa) ont été mis en œuvre grâce à des fonds fournis par ces pays.

6.6 *Description détaillée des activités*

6.6.1 *Secteur de l'Assistance technique* (anciennement Programme élargi d'Assistance technique, P.E.A.T.)

L'année 1966 étant la seconde de la période biennale 1965/1966, on a maintenant des indications plus exactes sur les activités entreprises dans le secteur de l'Assistance technique du P.N.U.D. en considérant le programme réalisé pendant cette période. Il s'élevait à l'origine à 2.644.334 dollars mais, en raison de modifications ultérieures et de demandes autorisées par l'Administrateur à titre d'urgence, son montant définitif a été de 2.828.917 dollars. Par rapport à cette somme, les dépenses engagées pendant la période biennale examinée se sont élevées à 2.661.912 dollars. Le programme réalisé pendant chacune de ces deux années est indiqué dans l'Annexe 5 (Tableau 1).

Description du programme

81 pays ont reçu une assistance au titre du programme approuvé: 33 en Afrique, 21 en Asie et en Extrême-Orient, 12 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 6 dans la région des Caraïbes et 9 en Europe. En cours d'année, des demandes d'urgence concernant des projets non inclus dans le programme initial ont été présentées par 15 pays; l'Administrateur les a approuvées au titre des attributions imprévues.

La répartition du programme biennal par régions géographiques se présente comme suit: 48% en Afrique; 26% en Asie et en Extrême-Orient; 20% en Amérique centrale et en Amérique du Sud; et 6% en Europe.

Experts

Le programme mis en œuvre a nécessité les services de 72 experts engagés pour des missions de durée variable. Leur recrutement a été effectué dans 24 pays, dont 10 pays en voie de développement, bénéficiant eux-mêmes de l'Assistance technique.

Parmi ces experts, 30 ont été envoyés en Afrique: 4 pour la planification, 9 pour la formation professionnelle, 17 comme conseillers généraux ou pour d'autres activités spécialisées. En Amérique centrale et en Amérique du Sud, 16 experts ont été employés, dont un pour la formation professionnelle et 15 comme conseillers généraux. Quant à l'Asie et à l'Extrême-Orient, on y a envoyé 23 experts: 3 pour la formation professionnelle, 8 pour la planification et 12 comme conseillers généraux ou pour différentes activités spécialisées. Trois experts consultants ont effectué des missions en Europe.

La part d'assistance fournie sous forme de services d'experts a représenté 70% du programme pour la période biennale considérée.

Le Tableau 2 de l'Annexe 5 contient dans sa partie A une liste des pays où des experts ont été envoyés et indique dans quel domaine particulier cette assistance est exercée. Le Tableau 3 contient la liste des pays d'origine des experts.

Bourses

En 1966, 115 bourses ont été octroyées; de plus, 97 bourses attribuées au cours des années précédentes ont été reportées sur l'année considérée, et 14 bourses également octroyées au cours des années précédentes restaient inutilisées à la fin de 1966. Le nombre total de bourses gérées

pendant l'année s'est donc élevé à 226. Sur ce total, 174 ont effectivement été utilisées, les autres étant reportées pour utilisation en 1967 et les années suivantes.

La plupart de ces bourses ont servi à des études dans les domaines classiques des télécommunications, mais on a pu observer que l'intérêt se portait aussi sur des secteurs techniquement plus avancés comme les télécommunications par satellites.

La part d'assistance fournie sous forme de bourses a représenté 23% du programme pour la période biennale.

Le Tableau 4 de l'Annexe 5 contient dans sa partie A la liste des pays ayant bénéficié de bourses au cours de l'année, avec indications des matières étudiées. Le Tableau 3 de l'Annexe 5 donne la liste des pays qui ont accueilli les boursiers.

Matériel

Au cours de l'année, du matériel d'enseignement d'une valeur totale de 175.559 dollars a été fourni aux 16 pays suivants: République Centrafricaine, Ceylan, Tchad, Dahomey, Gabon, Gambie, Guinée, Côte d'Ivoire, Jordanie, Libéria, Mali, Malte, Ile Maurice, Niger, Rwanda, Somalie. En ajoutant les 18.626 dollars de matériel fourni en 1965, la valeur totale obtenue représente 7% du programme biennal.

Personnel d'exploitation et d'exécution (OPEX)

Les demandes formulées au titre du programme OPEX font maintenant partie intégrante du programme relevant du secteur de l'Assistance technique.

Au cours de l'année, six experts OPEX ont été envoyés en mission dans six pays.

Coût des services d'administration et de gestion

Pendant l'année 1966, les Nations Unies ont versé 160.000 dollars pour financer l'administration et le fonctionnement de la partie du programme consacrée aux télécommunications.

6.6.2 Assistance technique à titre onéreux

Il a déjà été fait état de l'intensification du programme d'Assistance technique à titre onéreux.

Dans ce programme, le projet le plus important est celui concernant le Venezuela, dans lequel l'Union sert d'intermédiaire pour dispenser l'assistance fournie par l'Administration australienne. Un plan complet d'assistance prévu pour cinq ans a été établi, de concert avec les autorités vénézuéliennes, par un expert australien envoyé pour une mission de courte durée. Ce projet comprend les éléments suivants: visites de différents experts à certaines phases de la réalisation du plan de développement national; bourses pour la formation d'ingénieurs vénézuéliens en Australie; arrangements aux termes desquels certains problèmes techniques particuliers qui intéressent le Venezuela seront étudiés par l'Administration australienne qui proposera des solutions.

A la fin de l'année, six pays avaient reçu des missions d'assistance technique à titre onéreux, groupant 17 experts.

Parmi ces derniers, 5 étaient chargés de la planification, 2 de la formation professionnelle et 10 travaillaient comme conseillers généraux ou spécialistes dans certains domaines particuliers.

En 1966, le programme d'Assistance technique à titre onéreux s'est élevé à 215.289 dollars alors qu'il était de 118.989 dollars en 1965.

Le Tableau 2 de l'Annexe 5 donne dans sa partie B des renseignements détaillés sur les missions assurées au titre de ce programme.

6.6.3 Fonds spécial

Au cours de l'année, l'Union a continué de jouer le rôle d'agent chargé de l'exécution pour 15 projets du Fonds spécial. Douze d'entre eux portent sur la création de centres professionnels des télécommunications; un autre de ces projets concerne une station d'expérimentation et de recherches pour les télécommunications par satellites; un autre porte sur l'établissement d'un

plan national de développement et le dernier sur la réalisation d'un projet régional. On a approuvé en 1966 un nouveau projet concernant la création d'un centre professionnel des télécommunications dans la République Démocratique du Congo (Kinshasa).

Le Tableau 5 de l'Annexe 5 contient la liste des projets pour lesquels l'Union était agent chargé de l'exécution, au 31 décembre 1966.

Au Paraguay, les travaux effectués sur place pour préparer un plan d'ensemble à long terme de développement des télécommunications ont pris fin.

Un certain nombre de projets de formation professionnelle en sont, dans la limite des délais impartis, au milieu de leur réalisation tandis que d'autres ont déjà dépassé ce stade. L'expérience acquise dans ce domaine conduit à penser qu'il conviendrait de réviser le délai de 5 ans considéré à l'origine comme suffisant par les responsables du Fonds spécial pour créer un centre de formation professionnelle. Il a fallu envisager de prolonger la durée de ces projets de 2 à 3 ans afin d'avoir le temps de former des techniciens locaux suffisamment compétents pour remplacer complètement les experts internationaux.

Etant donné le nombre de projets de formation professionnelle dont l'Union assure l'exécution dans les différentes parties du monde, les directeurs de projet ont acquis une grande expérience en la matière. Jusqu'ici toutefois, cette expérience était dispersée et l'on a considéré qu'il serait très profitable pour tous les projets que ces directeurs puissent confronter les résultats qu'ils ont obtenus. C'est pourquoi on a organisé au siège de l'Union, vers la fin de l'année, une réunion de tous les directeurs de projet chargés de centres professionnels. Cette réunion a été très utile, permettant à la fois de comparer les expériences acquises et d'étudier les difficultés et problèmes communs rencontrés dans les pays en voie de développement.

Au cours de l'année, 95 experts ont été affectés à des projets en cours de réalisation. Le Tableau 2 de l'Annexe 5 contient dans sa partie C des renseignements détaillés sur ces projets et indique dans quelles spécialités ces experts y travaillaient.

Le nombre des bourses utilisées dans le cadre de ces projets a augmenté graduellement, et 47 bourses ont été gérées pendant l'année. On en trouvera la liste dans le Tableau 4 de l'Annexe 5 (partie B).

Le matériel commandé pendant l'année représente une valeur de 1.555.000 dollars, et le matériel livré une valeur de 970.500 dollars.

6.6.4 *Assistance technique en nature sous les auspices de l'Union*

L'Union administre un programme d'assistance technique en nature depuis 1961. Elle communique de temps en temps à différents pays Membres des renseignements sur les possibilités offertes en matière de formation technique. Dans le cadre de ce programme, c'est sur les cycles d'études qu'elle a toujours fait porter son effort; l'intérêt qu'ils ont suscité chez les pays nouveaux ou en voie de développement n'a fait que s'accroître.

La Conférence de plénipotentiaires a reconnu la valeur de ce programme et, par sa Résolution N° 28, a invité les gouvernements des pays Membres techniquement avancés à prendre des mesures propres à permettre au personnel des télécommunications des pays nouveaux ou en voie de développement de visiter les établissements d'enseignement et les installations appropriées dans les pays développés. Elle a chargé le Secrétaire général de rassembler et de communiquer des renseignements sur les possibilités offertes à cet égard. Conformément à ces instructions, une lettre-circulaire a été envoyée aux pays Membres en janvier 1966; les réponses reçues ont fait l'objet de résumés qui ont été diffusés aux pays Membres et Membres associés.

Par ailleurs, la Conférence de plénipotentiaires a également souligné, dans sa Résolution N° 34, l'intérêt que présentent les cycles d'études. Trois cycles d'études ont été organisés en 1966, l'un à Washington sur la technologie des stations terriennes dans les systèmes de télécommunications par satellites; un autre au Royaume-Uni sur le service téléphonique et un autre enfin en Australie sur le développement d'un réseau téléphonique.

VII. L'ADMINISTRATION DE L'UNION

7.1 QUESTIONS DE PERSONNEL

7.1.1 Au 31 décembre 1966, l'effectif des divers organismes de l'Union — non compris le personnel engagé à court terme — se répartissait de la manière indiquée dans le tableau ci-après (pour faciliter la comparaison, on a porté entre parenthèses les chiffres correspondant à fin 1965).

TABLEAU 1

*Répartition du personnel (non compris le personnel engagé à court terme)
entre les divers organismes de l'Union*

Organisme	Fonctionnaires élus	Nombre de contrats		Total
		Permanents	De durée déterminée	
Secrétariat général	2	176	27	205
I.F.R.B.	9	112	9	130
C.C.I.T.T.	1	25	2	28
C.C.I.R.	1	20	1	22
	13 (15)	333 (267)	39 (83)	385 (365)

7.1.2 Le tableau des effectifs correspondant au budget de 1966 comportait 406 emplois, dont 306 permanents. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée: 5 mises à la retraite, 5 départs au terme du mandat ou à l'expiration du contrat, 15 démissions et 1 décès.

7.1.3 L'effectif des fonctionnaires engagés à court terme en 1966 est indiqué dans le tableau ci-après :

TABLEAU 2

Personnel engagé à court terme

	Nombre de contrats	Nombre total de journées de travail
Interprètes	168	3.693
Ingénieur	1	249
Techniciens	3	528
Traducteurs/Réviseurs/Procès-verbalistes	54	2.957
Administrateur adjoint I	1	334
Correcteur d'épreuves	1	365
Dessinateurs/Photographes	9	1.250
Secrétaires, commis	78	6.573
Sténodactylographes et dactylographes	231	18.404
Mécanographes	2	456
Téléphonistes	40	250
Ronéotistes (Assembleuses)	74	3.746
Opérateurs (interprétation simultanée)	16	364
Commis de distribution, messagers	62	3.329
Nettoyeuse	1	365
	741	42.863

7.1.4 La répartition du personnel selon les grades, dans les divers organismes, est indiquée au Tableau 3. La plupart des emplois — plus de 75% — figurant dans la colonne « Secrétariat général » appartiennent à des services qui travaillent en fait pour tous les organismes de l'Union ou sont des emplois du Département de la Coopération technique.

TABLEAU 3

Répartition du personnel selon les grades

Grade	Secrétariat général		I.F.R.B.		C.C.I.T.T.		C.C.I.R.		Totaux	
	2		9		1		1		13	
	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.
D.1	2	—	—	—	1	—	1	—	4	—
P.5	5	—	—	—	2	—	1	—	8	—
P.4	7	—	7	—	1	—	4	—	19	—
P.3	15	8	14	—	2	—	3	—	34	8
P.2	9	1	9	1	6	—	—	—	24	2
P.1	7	1	4	—	3	—	1	—	15	1
G.7	4	1	5	—	—	—	—	—	9	1
G.6	11	—	9	1	1	2	3	—	24	3
G.5	20	2	20	1	6	—	3	1	49	4
G.4	28	2	26	1	2	—	3	—	59	3
G.3	27	5	13	4	1	—	1	—	42	9
G.2	29	5	5	1	—	—	—	—	34	6
G.1	12	2	—	—	—	—	—	—	12	2
	176	27	112	9	25	2	20	1	333	39
Totaux	205		130		28		22		385	

Perm. = permanent; Dur. dét. = durée déterminée.

Note: Le Tableau ci-dessus indique les grades des fonctionnaires, compte tenu de ceux qui reçoivent l'indemnité spéciale de fonctions.

7.1.5 On trouve dans le Tableau 4 la répartition géographique, telle qu'elle se présentait à la fin de 1966, des fonctionnaires élus et du personnel de l'Union des catégories suivantes: conseillers supérieurs et catégorie professionnelle (à l'exclusion du personnel linguistique), d'une part, personnel affecté à des emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5, d'autre part. (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux autres emplois de la catégorie des services généraux). Chaque fois que des changements sont intervenus, le chiffre de 1965 figure entre parenthèses à côté du nouveau chiffre. Le nombre des nationalités représentées était de 35 en 1966 (pour 124 personnes) contre 37 en 1965 (pour 139 personnes).

TABLEAU 4

Répartition géographique au 31 décembre 1966

Pays	Grades										
	Fonctionnaires élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	G.7	G.6	G.5	Total
Afghanistan						1					1
Argentine (Rép.)	1			1	1						3
Australie (Commonwealth de l')					1 (2)						1 (2)
Belgique					1 (2)				1		2 (3)
Biélorussie (R.S.S. de)				1							1
Canada							1		(1)		1 (2)
Chine	1			1	1						3
Corée (Rép. de)							1				1
Cuba	1										1
Danemark					1						1
Espagne					1	3	1	1			6
Etats-Unis d'Amérique	1 (2)	1			1						3 (4)
France	2	2	3	2	3	3 (2)	1	1 (2)	2 (1)	(1)	19
Inde (Rép. de l')	1	1	1			1 (2)					4 (5)
Iran						1					1
Italie				1	1 (-)	1	1				4 (3)
Japon	(1)				1	2					3 (4)
Mexique						1					1
Norvège					1 (-)				1		2 (1)
Nouv.-Zélande				1							1
Pakistan	1				1						2
Paraguay					1						1
Pays-Bas (Royaume des)							1			(2)	1 (3)
Pologne (Rép. Populaire de)	1				1						2
République Arabe Unie							1				1
Rép. Fédérale d'Allemagne				1	2 (1)	1	1		1 (2)	(1)	6 (7)
Rép. Socialiste Fédérative de Yougoslavie					1						1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 (2)		2	2	4 (5)	1	1	1			12 (14)
Sudafricaine (Rép.)	1										1
Suède					1 (-)	1					2 (1)
Suisse (Conf.)			1	3	9	5	7	2	3 (2)	(5)	30 (34)
Tchécoslovaque (Rép. Socialiste)			1			1					2
Tunisie	1 (-)										1 (-)
Turquie				1							1
U.R.S.S.	1				(1)	1					2 (3)
	13	4	8	14	33	23	16	5	8		124 (139)

7.2 QUESTIONS FINANCIÈRES

Le rapport de gestion financière établi par le Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'Article 10 de la Convention, numéro 144, et de l'Article 40 du Règlement financier de l'Union, donne tous les détails et considérations relatifs aux finances de l'Union. Après approbation par le Conseil d'administration, ce rapport est adressé à tous les Membres et Membres associés. Cependant, pour donner une idée des crédits affectés aux différentes activités de l'Union, le budget de l'année 1966, y compris les crédits additionnels, est reproduit en Annexe 2 au présent rapport.

De plus, les prévisions budgétaires pour 1966 (y compris la quote-part des crédits attribués aux services généraux) et un état des dépenses des divers organismes de l'Union (y compris leur quote-part aux dépenses afférentes aux services généraux) font l'objet de l'Annexe 2 a) au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'Article 15 de la Convention (Genève 1959) et des Articles 2 et 6 du Règlement financier de l'Union, le budget de l'Union comprend les frais afférents, d'une part, aux dépenses récurrentes, soit au Conseil d'administration, au Secrétariat général, au Comité international d'enregistrement des fréquences, aux Secrétariats des Comités consultatifs internationaux, aux laboratoires et installations techniques créés par l'Union et, d'autre part, aux Conférences qui, tenues selon les dispositions des Articles 6 et 7 de la Convention (Genève 1959), sont convoquées sur décision ou avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union et à toutes les réunions des Comités consultatifs internationaux.

Le Protocole additionnel II à la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959) fixe les limites dans lesquelles le Conseil d'administration est autorisé à établir le budget annuel des dépenses récurrentes de l'Union. Pour l'année 1966, cette limite est fixée au même montant que pour l'année 1965, soit 12.200.000 francs suisses, majoré d'un pourcentage qui ne doit pas dépasser 3%. Le plafond de 1966 s'élevait donc à 12.566.000 francs suisses. Toutefois, le paragraphe 3 de ce même Protocole autorise le Conseil d'administration à dépasser cette limite pour tenir compte des augmentations des échelles de traitements, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris les indemnités de poste admises par les Nations Unies pour être appliquées au personnel en fonction à Genève et les fluctuations du cours du change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis qui entraîneraient une augmentation des dépenses de l'Union.

En ce qui concerne les dépenses des conférences et réunions, aucune limite des dépenses n'avait été fixée par la Conférence de plénipotentiaires de Genève, 1959, pour l'année 1966.

Lors de sa 20^e session en avril-mai 1965, le Conseil d'administration, vu la proximité de la Conférence de plénipotentiaires, Montreux, 1965, n'a approuvé qu'un budget provisoire pour l'année 1966. Ce budget provisoire s'élevait à 16.305.500 francs suisses au titre des dépenses récurrentes, dont 12.564.500 francs suisses couverts par le plafond, à 3.932.600 francs suisses au titre des dépenses des conférences et réunions visées aux numéros 197 et 198 de la Convention, à 1.683.300 francs suisses au titre des budgets des comptes spéciaux de la Coopération technique (dépenses administratives) selon les Articles 6, paragraphes 1.11 et 12, et 35 du Règlement financier et à 2.319.100 francs suisses au titre du budget annexe des publications, conformément aux Articles 19 et 20 de l'Annexe 1 au Règlement financier.

Par sa Résolution N° 554, le Conseil d'administration a décidé de fixer pour 1966 le montant de l'unité contributive provisoire à 35.500 francs suisses, sur la base de la classification choisie par les Membres et Membres associés en vertu des dispositions des numéros 202 et 203 de la Convention de Genève, 1959, soit sur la base d'un total de 555½ unités, étant entendu que la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, 1965, prendra les dispositions nécessaires pour couvrir le total des dépenses lorsqu'elle aura arrêté le budget définitif pour l'année 1966.

Par le Protocole additionnel I à la Convention (Montreux, 1965), la Conférence de plénipotentiaires de Montreux a fixé de nouvelles limites de dépenses pour l'année 1966. Ces limites de dépenses tiennent compte des décisions de cette conférence ainsi que de l'évolution des dépenses intervenues depuis la conférence de Genève, 1959. D'après ce Protocole additionnel I,

le Conseil d'administration est habilité à autoriser pour l'année 1966 des dépenses de 17.900.000 francs suisses au titre des dépenses récurrentes et de 4.185.000 francs suisses au titre des conférences et réunions. Le paragraphe 5 de ce même protocole autorise le Conseil d'administration à dépasser cette limite pour tenir compte des augmentations des échelles de traitements, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris les indemnités de poste admises par les Nations Unies pour être appliquées au personnel en fonctions à Genève, et par des fluctuations du cours du change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis qui entraîneraient pour l'Union des dépenses supplémentaires. En ce qui concerne les dépenses des conférences et réunions, le Conseil d'administration peut également autoriser un dépassement des limites annuelles fixées, si ce dépassement peut être compensé par des crédits demeurés disponibles sur une année précédente ou à prélever sur une année future.

Au cours de sa 21^e session, tenue en mai-juin 1966, le Conseil d'administration a examiné les dépenses résultant de décisions de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, 1965, les dépenses supplémentaires résultant de la modification des conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies et des institutions spécialisées et d'autres prévisions de dépenses supplémentaires provenant de causes diverses.

En vue de couvrir ces dépenses supplémentaires, le Conseil d'administration, par sa Résolution N° 575, a approuvé des crédits additionnels. En conséquence, le budget définitif de l'année 1966 se présente comme suit:

- 18.687.450 francs suisses au titre des dépenses récurrentes, dont 17.893.050 francs suisses couverts par le plafond des dépenses,
- 4.096.900 francs suisses au titre des dépenses des conférences et réunions, dont 3.996.600 francs suisses couverts par le plafond des dépenses,
- 512.000 francs suisses au titre des dépenses de la Conférence africaine de radiodiffusion,
- 23.000 francs suisses au titre des dépenses couvertes par le fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le fonds de provision du C.C.I.T.T.,
- 1.797.200 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique,
- 2.319.100 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Par sa Résolution N° 575, le Conseil d'administration a décidé de fixer pour 1966 le montant de l'unité contributive à 39.000 francs suisses et de couvrir les crédits additionnels relatifs au budget de l'Union par un complément de contribution des Membres de l'Union de 3500 francs suisses par unité.

Au cours de sa 21^e session et par sa Résolution N° 576, le Conseil d'administration a en outre approuvé le budget de l'Union pour l'année 1967 de:

- 18.593.600 francs suisses en ce qui concerne les dépenses récurrentes,
- 2.611.000 francs suisses en ce qui concerne les dépenses des conférences et réunions,
- 130.000 francs suisses au titre de la préparation d'un projet de charte constitutionnelle de l'Union.
- 35.000 francs suisses au titre des dépenses couvertes par le fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le fonds de provision du C.C.I.T.T.,
- 1.943.300 francs suisses en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique, et
- 1.941.800 francs suisses en ce qui concerne le budget annexe des publications.

Par cette même Résolution, le Conseil d'administration a autorisé le Secrétaire général à fixer le montant de l'unité contributive, sur la base de la classification choisie par les Membres

et Membres associés en vertu des dispositions du Protocole additionnel II à la Convention de Montreux selon lesquelles les Membres et Membres associés devront, avant le 1^{er} juillet 1966, notifier au Secrétaire général la classe de contribution qu'ils ont choisie dans le tableau figurant au numéro 212 de ladite Convention. A la suite du libre choix fait par les Membres et Membres associés de l'Union jusqu'au 1^{er} juillet 1966, le montant de l'unité contributive a été fixé à 43.200 francs suisses sur la base de 470½ unités contributives.

Enfin, conformément aux dispositions de l'Article 16, numéro 230 de la Convention, Montreux, 1965, le Conseil d'administration a décidé, par sa Résolution N° 576, de fixer à 5000 francs suisses, pour 1967, la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses et réunions de chacun des comités consultatifs internationaux pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées sur une base de réciprocité.

Classification des Membres et Membres associés de l'Union pour la répartition des dépenses de l'Union de l'année 1966

A la fin de l'année 1965, l'Union comptait 129 Membres, et aucun Membre associé, contribuant pour un total de 557 unités. Aucun nouveau Membre n'est venu se joindre à l'Union au cours de l'année 1966, de sorte qu'à la fin de l'année 1966 l'Union compte toujours 129 Membres, 0 Membre associé, contribuant pour un total de 557 unités. Il doit être relevé que la classification des Membres et Membres associés en vigueur sous la Convention de Genève, 1959, est restée en vigueur jusqu'au 31 décembre 1966, et qu'une nouvelle classification est entrée en vigueur en même temps que la Convention internationale des télécommunications, Montreux, 1965, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1967.

Trésorerie

Du fait que le paiement d'une partie des contributions de 1966 n'a été demandé aux Membres de l'Union qu'en juillet 1966, les fonds liquides de l'Union n'ont pas permis de couvrir les dépenses budgétaires totales de l'année 1966 et il a été nécessaire d'avoir recours aux avances du gouvernement de la Confédération Suisse. Cette avance du gouvernement de la Confédération Suisse a pu être remboursée au cours du mois de décembre 1966.

Contributions arriérées

Total des sommes dues au titre des arriérés à la date du 31 décembre 1966 et sommes correspondantes pour les deux années précédentes:

31 décembre 1964	3.893.563,14 francs suisses
31 décembre 1965	4.044.118,81 francs suisses
31 décembre 1966	4.392.596,50 francs suisses

Malgré les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'obtenir le règlement des comptes arriérés, ou, tout au moins, pour arriver avec les débiteurs les plus anciens à un arrangement en vue de l'établissement d'un plan d'amortissement des dettes, la situation des sommes arriérées n'a subi aucune amélioration. La situation des sommes dues à l'Union continue en effet à s'aggraver.

On trouvera dans l'Annexe 6 au présent rapport la situation au 31 décembre 1966 des principaux débiteurs de l'Union en retard dans le paiement des sommes dues.

Caisse d'assurance du personnel de l'U.I.T. et participants à la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies

Au 31 décembre 1966, les Caisses et Fonds auxquels sont affiliés les fonctionnaires de l'U.I.T. groupaient 530 fonctionnaires en activité de service et 37 fonctionnaires retraités. Au total 9 rentes de veuves et 5 rentes d'orphelins ont été servies.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs dans les différents organes.

	Personnel en activité	Personnel pensionné	Rentes de veuves	Rentes d'orphelins
<i>Fonds des compléments</i>	—	19	4	3
<i>Fonds de pensions</i>	9	18	2	—
<i>Caisse commune</i>				
Personnel de l'Union				
Participants de plein droit	348	—	2	2
Participants associés	26	—	—	—
Experts de la Coopér. techn.				
Participants de plein droit	12	—	1	—
Participants associés	135	—	—	—
Total	530	37	9	5

Le rapport de gestion de la Caisse d'assurance de l'U.I.T., qui fait l'objet de la deuxième partie du Rapport de gestion financière pour l'année 1966, donne toutes les informations utiles au sujet des travaux effectués par la Commission de gestion de cette Caisse.

VIII. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

Outre un certain nombre de questions d'ordre administratif, les relations de l'U.I.T. avec les Nations Unies ont fait une part à la coopération dans le domaine technique sur des sujets tels que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'application de la science et de la technique au développement et la participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement. Comme d'habitude, la coopération réalisée par la représentation mutuelle aux conférences et réunions a été complétée par un échange assez important de correspondance et de documents. On trouvera en Annexe 4 une liste des conférences et réunions tenues en 1966 sous les auspices des Nations Unies et auxquelles l'Union a été invitée, avec l'indication de celles auxquelles elle a été représentée.

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

L'Union continue à porter la plus grande attention à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Donnant suite à la Résolution de l'Assemblée générale n° 2130 (XX), II^e partie, le Conseil d'administration, lors de sa 21^e Session, a rédigé un cinquième rapport destiné à la XLI^e Session du Conseil économique et social et au Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le Conseil d'administration, à sa session de 1967, fera le point de la situation, en tenant compte tout particulièrement des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des renseignements fournis par les pays Membres; il soumettra aux Nations Unies un sixième rapport sur cette question.

L'U.I.T. suit avec intérêt les progrès réalisés en vue de convoquer une conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et elle prend les dispositions nécessaires pour prêter son concours à la préparation de cette conférence.

Décennie des Nations Unies pour le développement

L'U.I.T. s'est associée aux études faites par le Comité administratif de coordination en vue de collaborer aussi utilement que possible à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il doit être souligné à ce sujet que si, en dehors des activités de coopération technique (Programme élargi d'assistance technique et Fonds spécial), l'Union n'opère pas sur la base de programmes spécifiques de portée et durée bien définies et financés individuellement, elle concourt par ses travaux généraux à plus ou moins long terme au développement économique de tous les pays. C'est ainsi que les efforts particuliers qu'elle déploie en matière de réglementation et de coordination de l'utilisation des fréquences et de planification des réseaux de télécommunication sont un exemple de ces activités générales qui tendent aux mêmes résultats que la Décennie des Nations Unies. Il est bon de rappeler à cet égard l'importance des plans d'assignation de fréquence élaborés en 1966 d'une part pour le service de radiodiffusion en Afrique, d'autre part, pour le service mobile aéronautique dans le monde entier.

Coopération internationale en matière d'application de la science et de la technique au développement économique et social

Il convient de rappeler que l'U.I.T. s'intéresse vivement à la question de l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Elle coopère en particulier

avec le Comité consultatif pour la science et la technique créé par le Conseil économique et social lors de sa XXXVI^e Session. A cet égard, il est intéressant de rappeler que, tenant compte de la Résolution n° 32 adoptée en novembre 1965 par la Conférence de plénipotentiaires et dont le texte a été reproduit dans le rapport de l'an dernier, le Conseil d'administration a pris les deux résolutions suivantes :

R n° 597 APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DANS L'INTÉRÊT DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil d'administration,

ou

la Résolution n° 32 de la Conférence de plénipotentiaires (Montreux, 1965);

ou

la Résolution n° 1083 (XXXIX) du Conseil économique et social des Nations Unies;

ou

le rapport soumis par le Secrétaire général dans le Document n° 3473/CA21 qui montre les mesures déjà prises par les divers organismes de l'Union en vue d'accélérer, dans les pays en voie de développement, la diffusion des connaissances scientifiques et de l'expérience technologique existante dans le domaine des télécommunications;

invite

ces organismes à poursuivre et, si possible, à étendre leurs activités dans ce domaine;

demande

en particulier aux prochaines Assemblées plénières du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R. d'étudier la façon et les moyens de donner suite aux résolutions susvisées de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux et des Nations Unies et de donner les directives utiles aux Directeurs des C.C.I. et aux Commissions d'études pour que le possible soit fait afin d'accélérer, dans les pays en voie de développement, la diffusion des connaissances scientifiques et de l'expérience technologique existante dans le domaine des télécommunications.

R n° 598 APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DANS L'INTÉRÊT DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil d'administration,

ou

a) la Résolution n° 32 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965);

b) la Résolution n° 1083 (XXXIX) du Conseil économique et social des Nations Unies;

charge

le Secrétaire général et le Comité de coordination de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la collaboration de l'Union avec le Comité consultatif des Nations Unies pour l'application de la Science et de la Technologie au Développement, en ce qui concerne la participation de l'U.I.T. aux réunions de ce Comité et la fourniture de la documentation nécessaire.

Conformément aux dispositions de la Résolution n° 597, la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R., qui s'est tenue à Oslo en 1966, a étudié les moyens de permettre aux pays en voie de développement de bénéficier des connaissances scientifiques et technologiques dont on dispose actuellement dans le domaine des radiocommunications. Cette Assemblée a adopté à cet égard des propositions visant à appliquer un grand nombre de mesures pratiques, parmi lesquelles figurent l'organisation de cycles d'études et de conférences ainsi que la préparation de manuels spéciaux sur des questions

qui présentent pour les pays en voie de développement un certain intérêt et des possibilités d'application. Le C.C.I.T.T., qui a déjà pris d'importantes mesures pratiques dans ce sens, réexaminera la question au cours de sa prochaine Assemblée plénière (1968).

Conformément aux dispositions de la Résolution n° 598, l'U.I.T. suit attentivement les travaux du Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie, et elle est toujours disposée à collaborer à l'étude des problèmes qui touchent à son propre domaine d'activité.

COOPERATION AVEC DES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

L'extension de ses activités de caractère régional a conduit l'Union à rechercher la coopération des Commissions économiques régionales des Nations Unies. Tel a été le cas particulièrement en ce qui concerne deux de ces organes: la Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.), avec laquelle des accords ont été conclus en vue d'accélérer le développement des télécommunications dans l'ensemble du continent africain et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (C.E.A.E.O.), avec laquelle s'est établie depuis huit années environ une collaboration active et très satisfaisante.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comme d'habitude, l'U.I.T. est restée en relation étroite avec les institutions spécialisées de caractère technique qui ont un certain intérêt dans le domaine des télécommunications, à savoir, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation consultative intergouvernementale de la navigation maritime et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Elle a en outre continué à coopérer, d'une part avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à une étude des possibilités de financement de plans de développement des télécommunications dans un certain nombre de pays, d'autre part avec l'UNESCO, en raison du rôle des télécommunications dans les domaines de l'information des masses et de la liberté de l'information.

Outre les institutions spécialisées, un certain nombre d'organisations internationales, de caractère gouvernemental ou non gouvernemental, ont maintenu une étroite coopération avec l'Union. Les organisations ci-après peuvent être citées cette année:

- Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (O.I.R.T.)
- Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.)
- Commission du Danube
- Comité international radio-maritime (C.I.R.M.)
- Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.)
- Commission électrotechnique internationale (C.E.I.)
- Organisation internationale de normalisation (I.S.O.)
- Comité de la recherche spatiale (COSPAR)
- Conseil international des unions scientifiques (C.I.U.S.)
- Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.)
- Comité inter-union pour les attributions de fréquence à la radioastronomie et à la science spatiale (I.U.C.A.F.)
- Union astronomique internationale (U.A.I.)

De plus, dans ses efforts en vue d'aider les pays en voie de développement à trouver les fonds nécessaires pour financer le développement de leurs télécommunications, l'U.I.T. a établi des contacts avec des instituts financiers tels que la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement. Ces contacts ont été pris dans le cadre des mesures prévues

par la Résolution n° 28 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux, qui charge le Secrétaire général « de s'enquérir de toutes les sources de financement auxquelles les pays nouveaux ou en voie de développement pourraient avoir recours pour la réalisation de leurs projets de télécommunications et d'informer les pays intéressés de l'existence de ces sources de financement ». On trouvera à la Section VI du présent Rapport, qui traite de la Coopération technique, de plus amples détails sur les mesures prises par le Secrétaire général dans ce domaine.

ANNEXE 1

Situation au 31 décembre 1966 des divers pays par rapport aux Actes de l'Union

Tableau I. *Actes de Genève (1959) et de Montreux (1965) et Règlements y annexés :*

- Convention internationale des télécommunications de Genève (1959);
- Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965);
- Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965) relatif au règlement obligatoire des différends;
- Règlement des radiocommunications et Règlement additionnel des radiocommunications (C.A.R. de Genève, 1959);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1963) (spatiale);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1966) (aéronautique);
- Règlement télégraphique et Règlement téléphonique de Genève (1958).

Tableau II. *Accords régionaux africains :*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radioffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963);
- Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1966).

Tableau III. *Accords régionaux américains :*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950).

Tableau IV. *Conventions, Arrangement et Accords régionaux européens :*

- Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948);
- Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948);
- Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la Zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951);
- Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957);
- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961).

Tableaux V.1 à V.4 *Accords particuliers :*

- Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962);
- Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radio-navigation (Bruxelles, 1962);
- Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières (Bruxelles, 1963);
- Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières (Karlsruhe, 1966).

Tableau I. Conventions, Règlements

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1966

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A dans les colonnes 3, 6 ou 8 signifie qu'il s'agit d'une adhésion;
dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications															
	Genève (1959)			Montreux (1965)			Règlement des radiocommunications							Règlement additionnel des radiocommunications							Conférence administrative télégraphique et téléphonique	
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
Afghanistan	1/2	S ¹⁾	19. I. 1965	1/2	S ¹⁾		S		S						S							
Albanie (République Populaire d') . . .	1/2	S ¹⁾	27. VIII. 1963 ²³⁾	1/2	—		—		S ¹⁾						S ¹⁾			A		A		
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire) ¹⁵⁾	3	A	3. V. 1963	3	S ¹⁾		—		— ³⁰⁾	S	A	S			— ³⁰⁾			— ³⁰⁾		— ³⁰⁾		
Arabie Saoudite (Royaume de l')	1	S ¹⁾	19. VI. 1961 ²⁷⁾	1	S ¹⁾		—		S			S			S			S		S		
Argentine (République)	15	S ¹⁾	18. IV. 1962	15	S ¹⁾		—		S	A ³⁸⁾	S	A ³⁷⁾	S		S	A ³⁹⁾		—	A ⁴²⁾	—	A ⁴²⁾	
Australie (Commonwealth de l') ^{3) 33)}	20	S ¹⁾	1. II. 1962	18	S ¹⁾		S		S	A	S	A	S		S	A		S	A	S	A	
Autriche	1	S ¹⁾	29. V. 1962	1	S ¹⁾		S		S	A	S	A	—		S	A		S	A	S	A	
Belgique	4	S ¹⁾	8. X. 1962	5	S ¹⁾		S		S	A	S	A	S		S	A		S	A ³⁷⁾	S	A	
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	1	S ¹⁾	11. VIII. 1961 ²⁴⁾	1	S ¹⁾		—		S	24)	S	A	—		S	24)		S	A	S	A	
Birmanie (Union de)	3	S	3. VIII. 1964	1	S ¹⁾		S		S	A	—	—	—		S	A		S	A	S	A	
Bolivie	3	S	3. XI. 1965	3	S ¹⁾		S		S		—	—	—		S			—	—	—	—	
Brésil	25	S	6. X. 1964	5	S ¹⁾		S		S	A	—		S		S	A		—	A	—	A	
Bulgarie (République Populaire de)	1	S ¹⁾	5. VI. 1961 ²⁴⁾	1	S ¹⁾		—		S	24)	S		S		S	24)		S	A	S	A	
Burundi (République du) ¹⁷⁾	1/2	A	16. II. 1963	1/2	—		—		— ³⁰⁾	—	A	—	—		— ³⁰⁾			— ³⁰⁾	— ³⁰⁾	—	— ³⁰⁾	
Cambodge (Royaume du)	1	A	23. II. 1965	1	—		—		S	A	S	A	—		S	A		—	A	—	A	
Cameroun (République Fédérale du) ⁶⁾	1	A	18. VI. 1963	1/2	S ¹⁾		—		—	A	—	A	—		—	A		—	— ³⁰⁾	—	— ³⁰⁾	
Canada	18	S ¹⁾	26. III. 1962	18	S ¹⁾	31. VIII. 1966 ²³⁾	S		S	A	S	A ⁵⁰⁾	S		S	A ³⁷⁾		S	A	—	1)	
Centrafricaine (République)	1/2	A	22. III. 1961	1/2	S ¹⁾	15. VIII. 1966	S	15. VIII. 1966	—	A	—	A	—		—	A		—	— ³⁰⁾	—	— ³⁰⁾	
Ceylan	1	S	4. IV. 1963	1	S		—		S		—	—	—		S			S		S		
Chili	3	A	20. IX. 1965	3	S ¹⁾		—		— ³⁰⁾	—	— ³⁰⁾	—	—		— ³⁰⁾			— ³⁰⁾	— ³⁰⁾	—	— ³⁰⁾	
Chine	15	S ¹⁾	19. X. 1961	15	S ¹⁾		—		S	A	S	A	S		S	A		S	A	S	A	
Chypre (République de)	1/2	A	24. IV. 1961	1/2	S ¹⁾		S		—	A	S	A	—		—	A		—	A	—	A	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I. Conventions, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications															
	Genève (1959)			Montreux (1965)			Règlement des radiocommunications							Règlement additionnel des radiocommunications							Conférence administrative télégraphique et téléphonique	
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	18	19	20	21				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
Cité du Vatican (Etat de la)	½	S	18. IV. 1962	½	S		S		S	A	S	A	—		S	A	—	A	—	A		
Colombie (République de)	3	S ¹⁾	18. IV. 1963	3	S ¹⁾		—		S		S		S		S		S		S			
Congo (République Démocratique du) ¹¹⁾	1	A	6. XII. 1961	1	S ¹⁾		S		—	30)	S	A	S		—	30)	—	30)	—	30)		
Congo (République du) (Brazzaville)	½	A	26. I. 1963	½	S ¹⁾	21. XII. 1966	S		—	A	—	56)	—		—	A	—	30)	—	30)		
Corée (République de)	1	S	26. X. 1961	1	S ¹⁾		S		S	A	S		—		S	A	S	A	S	A		
Costa Rica	3	S ¹⁾	20. XII. 1963	½	S ¹⁾		S		S		—	—	—		S		—	—	—	—		
Côte d'Ivoire (République de)	1	A	23. XII. 1960	1	S ¹⁾		S		—	A ⁴⁷⁾	—	A	—		—	A ⁴⁷⁾	—	30)	—	30)		
Cuba	1	S ¹⁾	12. XII. 1962	1	S ¹⁾		—		S		S		S		S	1)	—	1)	—	1)		
Dahomey (République du)	½	A	28. X. 1960	½	S ¹⁾		—		—	A	—	A	—		—	A	—	30)	—	30)		
Danemark	5	S ¹⁾	18. I. 1961	5	S ¹⁾	9. XI. 1966	A	9. XI. 1966	S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A		
Dominicaine (République)	3	S	2. III. 1965	3	—		—		S		—	—	—		S		—	A	—	A		
El Salvador (République de)	3	S ¹⁾		3	—		—		S		—	—	—		S	1)	S		S	1)		
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer) ^{5) 34)}	5	S ¹⁾	19. XI. 1962	1	S		S		S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A		
Equateur	1	A	18. IV. 1962	1	S ¹⁾		—		—	30)	—	—	—		—	30)	—	30)	—	30)		
Espagne	3	S ¹⁾	19. VIII. 1961	3	S ¹⁾		—		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A		
Etats-Unis d'Amérique	30	S ¹⁾	23. X. 1961 ³²⁾	30	S ¹⁾		—		S	A ⁴⁰⁾	S	A	S		—	32)	S	A ⁴³⁾	—	32)		
Ethiopie	1	S	28. XII. 1962	1	S ¹⁾		—		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A		
Finlande	3	S	23. XII. 1960	3	S ¹⁾		S		S	A	S	A	—		S	A	S	A	S	A		
France	30	S ¹⁾	19. XI. 1962	30	S		—		S	A	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A		
Gabonaise (République)	½	A	21. IX. 1961	½	S ¹⁾		S		—	A	—	A	—		—	A	—	30)	—	30)		
Ghana	1	S ¹⁾	31. X. 1962	1	S ¹⁾		S		S	A	S	A	S		S	A	—	A	—	A		
Grèce	1	S ¹⁾	29. IV. 1966	1	S ¹⁾		S		S	A	S	A	—		S	A	S	A	S	A		
Guatemala	1	A	17. X. 1963	1	S ¹⁾		S		—	A ⁴⁸⁾	—	—	—		—	A ⁴⁸⁾	—	A	—	A		
Guinée (République de)	1	A ¹⁾	8. XII. 1961	½	S ¹⁾	3. X. 1966	—		—	30)	—	A	—		—	30)	—	30)	—	30)		
Haïti (République d')	1	A	29. III. 1961	1	S		S		—	—	—	—	—		—	—	30)	—	—	30)		

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
 **) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I. Conventions, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS														
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications							Conférence administrative télégraphique et téléphonique							
	Genève (1959)			Montreux (1965)			Règlement des radiocommunications				Règlement additionnel des radiocommunications	Genève (1958)									
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Haute-Volta (République de)	1	A	16. I. 1962	1/2	S ¹⁾		—	—	30)	—	A	—	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)	
Honduras (République de)	2			1/2	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Hongroise (République Populaire)	1	S ¹⁾	19. IX. 1961 ²⁴⁾	1	S ¹⁾		—	S	24)	S		S	S	24)	S	A	S	A	S	A	
Inde (République de l')	20	S ¹⁾	1. XI. 1962	13	S ¹⁾		—	S	A	S	A	S	S	A	S	A	S	A	S	A ⁴¹⁾	
Indonésie (République d')	5	S ¹⁾	13. IX. 1963	1	S ¹⁾		—	S	A	S		S	S	A	S	A	S	A	S	A	
Iran	1	S ¹⁾	8. VII. 1964	1	S ¹⁾		—	S	A	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	A	
Iraq (République d')	1	S ¹⁾	6. IV. 1964 ²³⁾	1	S ¹⁾		—	S		—	—	—	S		—	—	—	—	—	—	
Irlande	3	S	1. X. 1962	3	S		—	S	A	S	A	S	S	A	S	A	S	A	S	A	
Islande	1/2	S	5. VII. 1960	1/2	S ¹⁾		—	S	A	S	A	—	S	A	S	A	S	A	S	A	
Israël (Etat d')	1	S ¹⁾	12. VIII. 1960	1	S ¹⁾		—	S	A	S	A	—	S	A	S	A	S	A	S	A	
Italie	8	S ¹⁾	28. XII. 1962	10	S ¹⁾		—	S	31)	S	A	S	A	S	31)	S	31)	S	31)	S	31)
Jamaïque	1	A	18. II. 1963	1	S ¹⁾		—	—	30)	S	A ²⁶⁾	S	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)	
Japon	25	S ¹⁾	11. VIII. 1961	20	S		S	S	A	S	A	S	S	A	S	A	S	A	S	A	
Jordanie (Royaume Hachémite de)	1/2	S ¹⁾	14. I. 1963	1/2	S ¹⁾		—	S	A	—	—	—	S	A	S	A	S	A	S	A	
Kenya	1/2	A	11. IV. 1964	1/2	S ¹⁾		—	—	30)	S	A	—	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)	
Koweït (Etat de) ⁹⁾	1	S ¹⁾	23. I. 1963 ²³⁾	1	S ¹⁾		—	S	A	S	A	S	S	A	—	A	—	A	—	A	
Laos (Royaume du)	1/2	S	17. I. 1963	1/2	S		—	—	A	—	A	—	—	A	—	A	—	A	—	A	
Liban	1/2	S ¹⁾	30. V. 1961	1/2	S ¹⁾		—	S	A	S	A	—	S	A	S	A	S	A	S	A	
Libéria (République du) ⁷⁾	3	A	18. VI. 1963	1	S ¹⁾		—	—	A	S		—	—	A	—	A	—	A	—	A	
Libye (Royaume de) ¹²⁾	1/2	S ¹⁾		1/2	—		—	—		—	—	—	S		S		S		S		
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	A	25. VII. 1963	1/2	S ¹⁾		S	—	30)	S		—	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)	
Luxembourg	1/2	S	9. XI. 1962	1/2	S ¹⁾		S	S	A	S	A	S	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A	
Malaisie ¹⁰⁾	4	S	30. XII. 1960	3	S ¹⁾		—	S	A	S		S	S	A	S	A	S	A	S	A	
Malawi	1/2	A	19. II. 1965	1/2	S ¹⁾		A	—	30)	—	A	—	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)	
Malgache (République)	1	A	11. V. 1961	1	S ¹⁾		S	—	30)	—	A	—	—	30)	—	30)	—	30)	—	30)	
Mali (République du)	1	A	26. II. 1962	1/2	S ¹⁾		—	—	A	—	A	—	—	A	—	30)	—	30)	—	30)	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
 **) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I. Conventions, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications															
	Genève (1959)			Montreux (1965)			Règlement des radiocommunications							Règlement additionnel des radiocommunications							Conférence administrative télégraphique et téléphonique	
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	Genève (1958)							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
Malte	1/2	A	22. III. 1965 ⁴⁶⁾	1/2	S ¹⁾		S		—	30)	—	30)	S		—	30)	—	30)	—	30)		
Maroc (Royaume du)	1	S ¹⁾	5. IV. 1961	1	S ¹⁾		—		S	A ³⁷⁾	S	A	—		S	A ³⁷⁾	S	A	S	A		
Mauritanie (République Islamique de)	1/2	A	18. IV. 1962	1/2	S ¹⁾		S		—	30)	—	—	—		—	30)	—	30)	—	30)		
Mexique	8	S ¹⁾	4. V. 1962	5	S ¹⁾		S		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A		
Monaco	1/2	S ¹⁾	22. VII. 1961	1/2	S		S		S	A	S	—	—		S	A	S	A	S	A		
Mongolie (République Populaire de)	1/2	A	27. VIII. 1964	1/2	S ¹⁾		S		—	30)	—	—	—		—	30)	—	30)	—	30)		
Népal	1/2	S	31. XII. 1963	1/2	S ¹⁾		—		S	A	—	—	—		S	A	—	A	—	A		
Nicaragua	1	S	24. VI. 1964	1	S ¹⁾		S		—	—	—	—	—		S	—	—	—	—	—		
Niger (République du)	1	A	2. XI. 1962	1/2	S ¹⁾		—		—	A	—	—	—		—	A	—	30)	—	30)		
Nigeria (République Fédérale de) ¹⁴⁾	2	A	11. IV. 1961	2	S ¹⁾		—		—	A	—	A	—		—	A	—	30)	—	30)		
Norvège	5	S ¹⁾	12. VII. 1961	5	S ¹⁾		—		S	A	S	—	S		S	A	S	A	S	A		
Nouvelle-Zélande	5	S ¹⁾	31. V. 1961 ²⁵⁾	5	S ¹⁾		—		S	A	S	A	S		S	A	S	A	—	A		
Ouganda	1/2	A	8. III. 1963	1/2	S ¹⁾		—		—	30)	S	A	—		—	30)	—	30)	—	30)		
Pakistan	15	S ¹⁾	11. III. 1961 ²³⁾	3	S ¹⁾		—		S	A ³⁷⁾	S	A ⁵⁰⁾	S		S	A ³⁷⁾	S	A	S	A		
Panama	3	A	6. XII. 1962	1/2	S ¹⁾		S		—	A	—	—	—		—	A	—	A	—	A		
Paraguay	1	S ¹⁾	26. X. 1961	1	S ¹⁾		S		S	A	—	A	—		S	A	S	A	S	A		
Pays-Bas (Royaume des)	10	S ¹⁾	29. VI. 1961 ²⁸⁾	8	S ¹⁾	27. XII. 1966 ⁵⁵⁾	S		S	A	S	A	S		S	A	S	A ³⁷⁾	S	A		
Pérou	2	S ¹⁾	25. VII. 1963	2	S ¹⁾		—		S	—	—	—	—		S	—	—	—	—	—		
Philippines (République des)	1	S ¹⁾	6. XI. 1963 ²³⁾	1	S ¹⁾		S		S	—	S	—	—		S	—	—	1)	—	1)		
Pologne (République Populaire de)	3	S ¹⁾	8. VII. 1963	3	S ¹⁾		—		S	1)	S	—	S		S	1)	S	A	S	A		
Portugal	8	S ¹⁾	14. I. 1963	3	S ¹⁾		—		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A		
Provinces espagnoles d'Afrique	1	A	25. IV. 1963	1	S		—		—	A	S	A	—		—	A	—	A	—	A		
Provinces portugaises d'Outre-Mer	8	S ¹⁾	14. I. 1963 ⁴⁹⁾	3	S		—		S	A	—	A	S		S	A	S	A	S	A		
République Arabe Syrienne	1	A	24. VIII. 1962	1	S ¹⁾		—		—	30)	—	—	—		—	30)	—	30)	—	30)		
République Arabe Unie	5	S ¹⁾	27. VII. 1961	5	S ¹⁾		—		S	—	S	—	—		S	—	S	A	S	A		
République Fédérale d'Allemagne ⁴⁵⁾	20	S ¹⁾	28. XII. 1962	20	S ¹⁾		—		S	A ³⁸⁾	S	A ⁵²⁾	S		S	A ³⁸⁾	S	A ³⁷⁾	S	A		

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
 **) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I. Conventions, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.						RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
	Conférences de plénipotentiaires						Conférences administratives des radiocommunications															
	Genève (1959)			Montreux (1965)			Règlement des radiocommunications							Règlement additionnel des radiocommunications							Conférence administrative télégraphique et téléphonique	
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	Genève (1958)							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	3	S ¹⁾	30. VIII. 1961 ²⁴⁾	3	S ¹⁾		—		S	24)	S	A	—		S	24)	S	A	S	A		
République Somalie	1	A	28. IX. 1962	1	S ¹⁾		—		—	30)	—	—	—	—	—	30)	—	30)	—	30)		
Rhodésie ²⁶⁾	1	A	14. XII. 1960	1	— ⁵³⁾	— ⁵³⁾	— ⁵³⁾	— ⁵³⁾	—	A	—	A	—	—	—	A	S	A	S			
Roumanie (République Socialiste de) ¹³⁾	1	S ¹⁾	19. III. 1962 ²⁴⁾	1	S ¹⁾		—		S	24)	S	—	S		S	24)	S	A	S	A		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30	S ¹⁾	1. XII. 1960 ²²⁾	30	S ¹⁾		S		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A		
Rwandaise (République)	½	A	12. XII. 1962	½	S ¹⁾		S		—	30)	—	A	—	—	—	30)	—	30)	—	30)		
Sénégal (République du)	1	A	28. XII. 1960	1	S ¹⁾		S		—	A	—	A	—	—	—	A	—	30)	—	30)		
Sierra Leone	½	A	30. XII. 1961	½	S ¹⁾		—		—	30)	—	A	—	—	—	30)	—	30)	—	30)		
Singapour (République de) ¹⁶⁾	1	A	22. X. 1965	1	S ¹⁾		—		—	30)	—	30)	S		—	30)	—	30)	—	30)		
Soudan (République du)	1	S ¹⁾	21. X. 1963	1	S ¹⁾		—		S	A	—	—	—		S	A	S	A	S	A		
Sudafricaine (République) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest ^{2) 57)}	8	S ¹⁾	15. III. 1961	8	A	11. XI. 1966	—		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	1)		
Suède	10	S ¹⁾	30. XII. 1960	10	S ¹⁾		—		S	A	S	A	S		S	A	S	A ⁴⁴⁾	S	A		
Suisse (Confédération)	10	S ¹⁾	20. XII. 1960	10	S ¹⁾		S		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A		
Tanzanie (République Unie de) ²⁹⁾	½	A	31. X. 1962	½	S ¹⁾		—		—	30)	S	A	—	—	—	30)	—	30)	—	30)		
Tchad (République du)	½	A	10. III. 1961	½	S ¹⁾		S		—	A	—	A	—	—	—	A	—	30)	—	30)		
Tchécoslovaque (République Socialiste) ⁴⁾	5	S ¹⁾	1. VIII. 1962	3	S ¹⁾		—		S	1)	S	—	S		S	1)	S	A	S	A		
Territoires des Etats-Unis d'Amérique	25	1) 21)	23. X. 1961 ³²⁾	25	S ¹⁾		—		—	A ⁴⁰⁾	S	A	54)		—	32)	—	A ⁴³⁾	—	32)		
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ³⁵⁾	1	S	9. XII. 1961	1	S		S		S	A	S	A	S		S	A	—	A	—	A		
Thaïlande	3	S	15. XI. 1962	2	S ¹⁾		S		S	A	—	A	S		S	A	—	A	—	A		
Togolaise (République)	½	A	14. IX. 1961	½	S ¹⁾		S		—	30)	—	A	—	—	—	30)	—	30)	—	30)		
Trinité et Tobago	1	A	6. III. 1965	1	S ¹⁾		S		—	30)	—	30)	—	—	—	30)	—	30)	—	30)		
Tunisie	1	S ¹⁾	25. VIII. 1961	2	S ¹⁾		—		S	A	—	A	—		S	A	S	A	S	A		

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

***) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Tableau I. Conventions, Règlements (fin)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTIONS, etc.					
	Conférences de plénipotentiaires					
	Genève (1959)			Montreux (1965)		
	Classe de contribution Nbre d'unités	S = Signature A = Adhésion	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	
1	2	3	4	5	6	7
Turquie	5	S ¹⁾	18. VIII. 1965	2	S ¹⁾	
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	30	S ¹⁾	10. IV. 1961 ²⁴⁾	30	S ¹⁾	
Uruguay (République Orientale de l')	1	S		1	—	
Venezuela (République de)	5	S ¹⁾	6. I. 1965 ⁵¹⁾	3	S ¹⁾	
Viet-Nam (République du)	1	S	3. III. 1961	1	—	
Yémen	1			1	—	
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de) ⁸⁾	1	S ¹⁾	23. XII. 1960	1	S ¹⁾	
Zambie (République de)	1/2	A	23. VIII. 1965	1	S ¹⁾	

	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS												
	Conférences administratives des radiocommunications								Conférence administrative télégraphique et téléphonique				
	Règlement des radiocommunications						Règlement additionnel des radiocommunications		Genève (1958)				
	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	Règlement C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique					
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
—		S	—	—	—	S	—	S	S	A	S	A	
—		S	²⁴⁾ S	A	S	S	²⁴⁾ S	S	A	S	A	S	A
—		S	—	—	—	S	—	S	—	—	—	—	—
—		S	—	—	S	S	—	S	—	S	—	S	—
—		—	A	—	A	—	—	—	A	S	A	S	A
—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—		S	A	S	A	S	—	S	A	S	A	S	A
S		—	³⁰⁾ —	—	A	—	—	—	³⁰⁾ —	—	³⁰⁾ —	—	³⁰⁾ —

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

¹⁾ Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention.

²⁾ Ancienne dénomination: Union de l'Afrique du Sud et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest.

³⁾ Ancienne dénomination: Australie (Fédération de l').

⁴⁾ Ancienne dénomination: Tchécoslovaquie.

⁵⁾ Ancienne dénomination: Etats d'Outre-Mer de la Communauté et Territoires français d'Outre-Mer.

⁶⁾ Ancienne dénomination: Cameroun (République du).

⁷⁾ Ancienne dénomination: Libéria.

⁸⁾ Ancienne dénomination: République Populaire Fédérative de Yougoslavie.

⁹⁾ Ancienne dénomination: Kuwait.

¹⁰⁾ Ancienne dénomination: Malaisie (Fédération de) (Voir Notification n° 929).

¹¹⁾ Ancienne dénomination: Congo (République du) (Léopoldville).

¹²⁾ Ancienne dénomination: Libye (Royaume-Uni de).

¹³⁾ Ancienne dénomination: Roumaine (République Populaire).

¹⁴⁾ Ancienne dénomination: Nigeria (Fédération de).

¹⁵⁾ Ancienne dénomination: Algérie (République Démocratique et Populaire d').

¹⁶⁾ Ancienne dénomination: Singapour.

¹⁷⁾ Ancienne dénomination: Burundi (Royaume du).

¹⁸⁾²⁰⁾

²¹⁾ Pour les Territoires des Etats-Unis d'Amérique, voir le Protocole final VIII à la Convention de Genève (1959).

²²⁾ Aux termes de l'instrument de ratification, celle-ci s'applique également aux Iles Anglo-Normandes et à l'Ile de Man.

²³⁾ En ratifiant la Convention, le pays intéressé a confirmé la(les) réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

²⁴⁾ En ratifiant la Convention, le pays intéressé a déclaré que la question de l'approbation du Règlement des radiocommunications est actuellement laissée ouverte.

²⁵⁾ Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que son acceptation de la Convention est également valable pour les Iles Cook (y compris Niue) et les Iles Tokelau.

En ce qui concerne le Samoa occidental (Etat souverain et indépendant), voir les Notifications n° 874 et 928.

²⁶⁾ En approuvant la Révision partielle du Règlement des radiocommunications, le Gouvernement de la Jamaïque a renouvelé la réserve exprimée par sa délégation au cours de la neuvième séance plénière de la conférence, à savoir:

« La délégation de la Jamaïque déclare réserver le droit du Gouvernement jamaïcain de prendre toute mesure qu'il jugerait nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts au cas où des Membres ou Membres associés n'observeraient pas, d'une manière ou d'une autre, les stipulations du Règlement des radiocommunications de la Conférence administrative des radiocommunications (Genève, 1959), tel qu'il a été complété et modifié par la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications (Genève, 1963), ou au cas où des réserves formulées par certains pays compromettraient le bon fonctionnement de ses services de télécommunications. »

²⁷⁾ Voir Notifications n° 869 et 878.

²⁸⁾ Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a déclaré que la Convention était ratifiée pour le compte du Royaume en Europe, de Surinam, des Antilles néerlandaises et de la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

Note du Secrétariat général: En ce qui concerne ce dernier territoire, voir les communications parues dans les Notifications n° 902, 911 et 915.

²⁹⁾ Voir Notification n° 952.

³⁰⁾ Règlement approuvé *ipso facto* étant donné qu'il était en vigueur lors de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).

³¹⁾ L'Administration italienne a déclaré que son pays, en ratifiant la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) en date du 7 novembre 1962 (instrument de ratification déposé au Secrétariat général le 28 décembre 1962), a, conformément aux dispositions du numéro 193 de ladite Convention, approuvé *ipso facto* les Règlements administratifs y annexés qui étaient en vigueur à cette date, soit les Règlements télégraphique et téléphonique de Genève (1958), entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1960, et les Règlements des radiocommunications de Genève (1959), entrés en vigueur le 1^{er} mai 1961.

³²⁾ La ratification vaut aussi pour tous les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

Par la ratification, les Etats-Unis d'Amérique déclarent formellement que les Etats-Unis d'Amérique n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications, visés à l'article 14 de la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959).

³³⁾ En ratifiant la Convention, le Gouvernement du Commonwealth de l'Australie a déclaré que cette ratification est également valable pour les Territoires de Papua, l'Ile de Norfolk, les Iles Cocos (Keeling), l'Ile Christmas et les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

³⁴⁾ Comprenant les territoires suivants:

- Comores,
- Côte française des Somalis,
- Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Polynésie française,
- S. Pierre et Miquelon,
- Terres australes et antarctiques françaises,
- Wallis et Futuna.

Cette ratification s'applique également au Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

35) La liste des territoires dont se compose ce Membre est la suivante (*Notification n° 967*):

Aden et Protectorat de l'Arabie du Sud
 Antigua
 Bahamas
 Barbade a)
 Basutoland b)
 Bechuanaland (Protectorat) c)
 Bermudes
 Territoire antarctique britannique (Iles Orcades du Sud, Iles Shetland du Sud et Terre de Graham)
 Guyane britannique d)
 Honduras britannique
 Brunéi (Etat protégé)
 Iles Caimans
 Dominique
 Iles Falkland (Colonie et Dépendances, y compris la Géorgie du Sud et les Iles Sandwich du Sud)
 Iles Fidji (y compris l'Ile Pitcairn)
 Gibraltar
 Grenade
 Hongkong
 Ile Maurice
 Montserrat
 S. Christophe, Nièves et Anguille
 S. Hélène (y compris l'Ile d'Ascension et Tristan da Cunha)
 S. Lucie
 S. Vincent
 Seychelles
 Souaziland
 Tonga (Etat protégé)
 Iles Turques et Caïques
 Iles Vierges britanniques
 Territoires dépendant de la Haute Commission du Pacifique Ouest:
 Protectorat britannique des Iles Salomon
 Colonie des Iles Gilbert et Ellice (y compris les Iles Phénix et le groupe des Iles septentrionales)
 Iles de la ligne du sud (The « Southern Line Islands »)
 Nouvelles-Hébrides (Condominium).

a) Est devenu un Etat indépendant.
 b) Est devenu un Etat indépendant sous le nom de Royaume de Lesotho.
 c) Est devenu un Etat indépendant sous le nom de Botswana.
 d) Est devenu un Etat indépendant sous le nom de Guyane.

36) Voir Notifications n°s 930 et 935.

37) L'approbation desdits Règlements a été donnée, compte tenu de la, ou des réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

38) Voir les Notifications n°s 855, 876 et 880.

39) En approuvant ces Règlements, le Gouvernement argentin a déclaré que l'Administration argentine, dans ses relations avec d'autres administrations, n'acceptera pas les dispositions ou obligations dudit Règlement des radiocommunications, de ses Appendices et Résolutions et du Règlement additionnel des radiocommunications que lesdites autres administrations n'auraient pas acceptées ou auraient acceptées sous réserve.

40) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959) et du Protocole additionnel y annexé constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ». (*Notification n° 878*).

41) Par lettre en date du 23 décembre 1961, l'Administration indienne fait connaître qu'elle a approuvé le Règlement téléphonique (Genève, 1958) tout en se réservant le droit d'exploiter ses services en dérogation aux dispositions suivantes dudit Règlement:

Dispositions

1. Article 16. Paragraphe 1. Validité des demandes de communications.
2. Article 19. Paragraphe 3. Principes d'exploitation.
3. Article 21. Paragraphes 1 et 2. Limitation de la durée des conversations.
4. Article 35. Taxation des conversations demandées avec facilités spéciales.
5. Article 36. Paragraphes 2 et 3. Taxation des modifications de demandes de communications.

(*Notification n° 883*).

42) En approuvant ce Règlement, l'Administration argentine communique que, dans ses relations avec les autres administrations, elle n'appliquera pas les dispositions et obligations dudit Règlement, de son ou de ses Appendices(s) et Résolutions que ces administrations n'auront pas accepté d'appliquer ou qu'elles auront accepté d'appliquer en formulant des réserves.

43) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement téléphonique (Genève, 1958) et du Protocole final à ce Règlement constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ».

L'Ambassade des Etats-Unis déclare ensuite:

« Il convient de noter que la ratification par les Etats-Unis d'Amérique du Règlement et du Protocole final s'entend sous réserve des déclarations formulées dans l'instrument de ratification. Les déclarations contenues dans le texte de l'instrument de ratification remplacent les déclarations qui figurent « Pour les Etats-Unis d'Amérique » dans ledit Protocole final, et en tiennent lieu. »

(*Note du Secrétariat général: le texte de cet instrument est reproduit dans la Notification n° 829*).

44) En donnant son approbation au Règlement téléphonique (Genève, 1958), le Gouvernement suédois se réserve le droit, nonobstant les dispositions de l'article 8, paragraphe 5 (numéros 49 et 50) dudit Règlement, d'appliquer pour les télégrammes dont les voies d'acheminement normales passent par le Danemark une taxe totale par mot comprenant la taxe de transit danoise.

45) Voir Notifications n°s 906, 915, 919, 920, 921, 943, 950, 970, 977 et 986.

46) Avec effet au 1^{er} janvier 1965.

47) En approuvant le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications, la République de Côte d'Ivoire, se référant à l'article 9 ainsi qu'à la procédure définie à l'article 10 du Règlement s'est réservé le droit de prendre toute mesure nécessaire au développement et au bon fonctionnement de son service de radiodiffusion dans le cas où ladite procédure ne parviendrait pas à lui donner satisfaction (*Notification n° 908*).

48) Voir Notification n° 911.

49) La ratification, par le Portugal, de la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) vaut également pour les Provinces portugaises d'Outre-Mer (*Notification n° 914*).

50) Lors de l'approbation de la révision partielle du Règlement des radiocommunications, la réserve formulée au moment de la signature du Protocole additionnel a été confirmée.

51) En ratifiant la Convention, la République de Venezuela a confirmé la réserve qu'elle avait formulée lors de la signature du Protocole final (n° XX) et a, en outre, fait la déclaration suivante:

« La République de Venezuela n'accepte aucune conséquence des réserves à la présente Convention ou à ses Annexes qui entraîneraient une augmentation directe ou indirecte de sa quote-part contributive aux dépenses de l'Union. »

52) Voir Notification n° 977.

53) Voir Résolution n° 599 du Conseil d'administration.

54) La signature pour les Etats-Unis d'Amérique vaut également pour les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

55) Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a déclaré que la Convention a été ratifiée pour le Royaume en Europe, le Surinam et les Antilles néerlandaises.

56) Règlement adopté *ipso facto* étant donné qu'il était en vigueur lors de la ratification, par le pays intéressé, de la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965).

57) Vu la Résolution n° 2145 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil d'administration, lors de sa 22^e session (mai 1967), a décidé, après avoir consulté les Membres de l'Union, que le Gouvernement de la République Sudafricaine n'a plus le droit de représenter le Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest à l'Union internationale des télécommunications.

Tableau II. Accords régionaux africains

Col. 2 et 3: Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963).

Col. 4 et 5: Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1966).

La lettre S signifie que l'Accord a été signé et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une approbation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou groupes de territoires	Accord radio-diffusion ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)		Accord radio-diffusion ondes hectométriques (Genève, 1966)		Pays ou groupes de territoires	Accord radio-diffusion ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)		Accord radio-diffusion ondes hectométriques (Genève, 1966)		
	1	2	3	4		5	1	2	3	4
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire)		—		S	Maroc (Royaume du)		—			S
Burundi (République du)		—		S	Mauritanie (République Islamique de)		S			S
Cameroun (République Fédérale du)		S		S	Niger (République du)		S			S
Centrafricaine (République)		—		S	Nigeria (République Fédérale de)		S	A		S
Congo (République Démocratique du)		S		S	Ouganda		S	A		S
Congo (République du) (Brazzaville)		S		S	Provinces espagnoles d'Afrique		S	A		S
Côte d'Ivoire (République de)		S		S	Provinces portugaises d'Outre-Mer		S	A		S
Dahomey (République du)		S		S	République Arabe Unie		—	A		S
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer ¹⁾		S	A	S	République Somalie		S			—
Espagne		S	A	S	Rhodésie		S ²⁾	A		—
Ethiopie		S	A	S	Rwandaise (République)		S			S
France ²⁾		S	A	S	Sénégal (République du)		S	A		S
Gabonaise (République)		S		S	Sierra Leone		S	A		—
Ghana		S		S	Soudan (République du)		—			—
Guinée (République de)		S		S	Sudafricaine (République) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest		S	A		—
Haute-Volta (République de)		S		S	Tanzanie (République Unie de)		S	A		S
Kenya		S	A	S	Tchad (République du)		S			S
Libéria (République du)		S		S	Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		S			—
Libye (Royaume de)		S		—	Togolaise (République)		S			S
Malawi		—		S	Zambie (République de)		—			S
Malgache (République)		S		S						
Mali (République du)		S		S						

¹⁾ En ce qui concerne la Côte française des Somalis et l'Archipel des Comores.
²⁾ En ce qui concerne le Département de la Réunion.
³⁾ L'Accord avait été signé au nom de la Fédération de Rhodésie et Nyassaland.

Tableau III. Accords régionaux américains

La lettre S signifie que l'Accord a été signé; la lettre R signifie que l'Accord a été ratifié; la lettre A signifie qu'il s'agit d'une acceptation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radio-diffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radio-diffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		
	1	2	3	4		5	1	2	3	4
Argentine (République)		S		—	Guatemala		S			—
Bolivie		S		—	Haïti (République d')		—	A		—
Bésil		S		—	Honduras (République de)		S	A		—
Canada		S		S	Mexique		S	A		—
Chili		S		—	Nicaragua		S	A		—
Colombie (République de)		S		—	Panama		S			—
Costa Rica		S	A	—	Paraguay		—	A		—
Cuba		S		S	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		—			—
Dominicaine (République)		S	A	S	Uruguay (Rép. Orient. de l')		S			S*)
El Salvador (République de)		S		—	Venezuela (République de)		S			—
Equateur		S		—						
Etats-Unis d'Amérique		S	A	S						R**)

*) Pour les Territoires dans la Région de l'Amérique du Nord (Iles Bahama et Jamaïque).
 **) Pour les Iles Bahama seulement.

Tableau IV. Conventions, Arrangement et Accords régionaux européens

La lettre S signifie que la Convention, l'Accord ou l'Arrangement a été signé; la lettre R signifie que la Convention a été ratifiée; la lettre A signifie que l'Accord a été approuvé ou qu'il s'agit d'une adhésion à celui-ci; dans la colonne 7, elle signifie que l'Arrangement a été accepté.

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radio-diffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radio-maritime (Copenhague, 1948)		Arrangement régional concernant les radio-phares maritimes de la Zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951)		Accord régional pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957) [*]		Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) ^{**}		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Albanie (République Populaire d')	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	S	A	S	A
Belgique	S	R	S	R	S	A	S	A	—	—	S	A
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	S	A ⁵⁾
Bulgarie (République Populaire de)	S	R	—	1)	—	—	—	—	S	—	S	A
Chypre (République de)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S	—
Cité du Vatican (Etat de la)	S	R	—	—	—	—	—	—	—	—	S	—
Danemark	S	R	S	R	S	A	—	—	S	A	S	—
Espagne	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	S	A ²⁾
Finlande	S	R	—	—	—	—	—	—	—	—	S	A
France	S	R	S	R	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce	S	R	S	R	—	—	—	—	S	—	S	—
Hongroise (République Populaire)	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	—
Iraq (République d')	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Irlande	S	R	S	R	—	A	—	—	—	—	S	A
Islande	—	—	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—
Israël (Etat d')	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S	—
Italie	S	R	S	R	S	A	—	—	S	A	S	A
Jordanie (Royaume Hachémite de)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Liban	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S	—
Libye (Royaume de)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Liechtenstein (Principauté de)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	A	—	—	S	—
Malte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maroc (Royaume du)	S	R	S	R	S	A	—	—	—	—	S	A
Monaco	S	R	S	R	S	A	—	—	—	—	S	—
Norvège	S	R	S	R	S	A	—	A	S	A	S	—
Pays-Bas (Royaume des)	S	R	S	R	S	A	S	A	—	—	S	A
Pologne (République Populaire de)	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	S	—
Portugal	S	—	S	—	S	—	—	—	—	—	S	A
Provinces portugaises d'Outre-Mer	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—
République Arabe Syrienne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
République Arabe Unie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
République Fédérale d'Allemagne	—	—	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A ⁶⁾
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	A ⁵⁾
Roumanie (République Socialiste de)	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	R	S	R	S ⁴⁾	A	—	—	—	—	S	A
Suède	—	—	S	R	S	A	—	—	S	A	S	—
Suisse (Confédération)	S	R	—	—	—	—	S	A	S	A	S	A
Tchécoslovaque (République Socialiste)	S	R	—	—	—	—	—	—	S	A	S	—
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	S	A
Tunisie	S	R	S	R	S	A	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	S	—	S	A	—	—	S	—	S	—
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	S	R	—	3)	—	—	—	—	S	A	S	A ⁵⁾
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)	S	R	—	—	—	—	—	—	S	—	S	A

^{*}) Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957).
^{**}) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radio-diffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).

¹⁾ La République Populaire de Bulgarie a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

²⁾ Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

³⁾ L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

⁴⁾ Avec la déclaration que les signatures s'étendent aussi à l'Archipel Anglo-Normand et à l'Île de Man.

⁵⁾ Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision des moyens nécessaires pour éviter les brouillages de la part des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie.

⁶⁾ En donnant son approbation, l'Administration de la République Fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

« Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aérienne opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aérienne en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés. »

Tableaux V.1 à V.4. Accords particuliers

V.1. Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962)

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Autriche, *Italie, Suisse (Confédération), Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'accord.

V.2. Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, France, Pays-Bas (Royaume des), République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse (Confédération).

**V.3. Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques
pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières
(Bruxelles, 1963)**

Cet accord a été conclu entre les administrations de la Belgique, des Pays-Bas et de la République Fédérale d'Allemagne.

**V.4. Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs
complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes
décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières
(Karlsruhe, 1966)**

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas (Royaume des) et République Fédérale d'Allemagne.
Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces administrations.

ANNEXE 2

BUDGET DE L'ANNÉE 1966

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES

(en francs suisses)

DÉPENSES	Dépenses 1965	Budget 1966	Crédits additionnels 1966	Budget 1966 y compris crédits additionnels
I. BUDGET DE L'UNION				
<i>Chap. 1.</i> Conseil d'administration	579.933,15	470.500	39.900	510.400
2. Secrétariat général	5.350.009,15	5.621.800	614.700	6.236.500
3. I.F.R.B.	5.359.917,35	5.529.700	919.300	6.449.000
4. C.C.I.R.	908.932,95	999.400	101.900	1.101.300
5. C.C.I.T.T.	1.273.485,70	1.374.900	123.300	1.498.200
6. Services généraux	2.221.674,59	2.309.200	582.850	2.892.050
	<u>15.693.952,89</u>	<u>16.305.500</u>	<u>2.381.950</u>	<u>18.687.450</u>
Cycle d'études trilingue	—	32.600	1.800	34.400
<i>Chap. 7.</i> Conférences de l'Union selon le N° 208 de la Convention:				
— Conférence de plénipotentiaires . . .	2.469.270,15	—	—	—
— C.A.E.R. Service aéronautique . . .	—	1.000.000	— 161.800	838.200
<i>Chap. 8.</i> Réunion des C.C.I. selon le N° 209 de la Convention:				
— C.C.I.R.	931.804,75	1.500.000	198.800	1.698.800
— C.C.I.T.T.	583.142,15	1.400.000	125.500	1.525.500
	<u>19.678.169,94</u>	<u>20.238.100</u>	<u>2.546.250</u>	<u>22.784.350</u>
<i>Chap. 9.</i> Conférences régionales selon le N° 210 de la Convention:				
— Confér. africaine de radiodiffusion .	—	—	512.000	512.000
Dépenses pour l'agencement du labora- toire du C.C.I.T.T.	5.500	8.000	—	8.000
Dépenses pour l'entretien et le renouvelle- ment de l'install. d'interprétation simult. et autres équipem. électro-acoustiques	4.223,40	15.000	—	15.000
	<u>19.687.893,34</u>	<u>20.261.100</u>	<u>3.058.250</u>	<u>23.319.350</u>
Versement au compte de provision de P.U.I.T.	614.564,79	—	—	—
	<u>20.302.458,13</u>	<u>20.261.100</u>	<u>3.058.250</u>	<u>23.319.350</u>
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE				
<i>Chap. 11.</i> Coopération technique, dé- penses administratives	1.492.920,95	1.683.300	113.900	1.797.200
Report à l'année suivante	483.857,10	—	—	—
	<u>1.976.778,05</u>	<u>1.683.300</u>	<u>113.900</u>	<u>1.797.200</u>
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS				
Total des dépenses	2.654.048,27	2.308.150	—	2.308.150
Excédent des recettes	—	10.950	—	10.950
	<u>2.654.048,27</u>	<u>2.319.100</u>	<u>—</u>	<u>2.319.100</u>

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES

(en francs suisses)

RECETTES	Recettes 1965	Budget 1966	Recettes additionnelles 1966	Budget 1966 y compris recettes additionnelles
I. BUDGET DE L'UNION				
<i>Chap. 31. Contributions:</i>				
— Contr. des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses de l'année courante	18.517.575.—	19.720.250	2.002.750	21.723.000
— Contr. des exploitations privées, organismes scientif. ou industriels aux dépenses des conférences et réunions des Chapitres 7 et 8:				
— C.C.I.R.	198.000.—	188.000	10.000	198.000
— C.C.I.T.T.	310.000.—	304.000	4.000	308.000
— Personnel détaché aux conférences régionales	—	—	10.000	10.000
— Diverses recettes	35.659,73	25.850	19.500	45.350
	<u>19.061.234,73</u>	<u>20.238.100</u>	<u>2.046.250</u>	<u>22.284.350</u>
<i>Chap. 31. Contributions des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses des conférences régionales:</i>				
— Conférence africaine de radiodiffus.	—	—	512.000	512.000
Prélèvement du Fonds de provision du C.C.I.T.T. pour l'agencement du laboratoire du C.C.I.T.T.	5.500.—	8.000	—	8.000
Prélèvement du Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée pour l'entretien et le renouvellement de l'install. d'interprét. simultanée et autres équipem. électro-acoustiques	4.223,40	15.000	—	15.000
	<u>19.070.958,13</u>	<u>20.261.100</u>	<u>2.558.250</u>	<u>22.819.350</u>
Prélèvement de compte de provision de P.U.I.T.	1.231.500.—	—	500.000	500.000
	<u>20.302.458,13</u>	<u>20.261.100</u>	<u>3.058.250</u>	<u>23.319.350</u>
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE				
<i>Chap. 32. Contribution aux dépenses administratives de la Coopérat. technique et report des années précédentes . . .</i>	<u>1.976.778,05</u>	<u>1.683.300</u>	<u>113.900</u>	<u>1.797.200</u>
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS				
Total des recettes	2.339.043,29	2.319.100	—	2.319.100
Excédent des dépenses	315.004,98	—	—	—
	<u>2.654.048,27</u>	<u>2.319.100</u>	—	<u>2.319.100</u>

ANNEXE 2 a)

ÉTAT DES DÉPENSES TOTALES POUR LES DIVERS ORGANISMES, Y COMPRIS LEUR PART DES SERVICES GÉNÉRAUX

EXERCICE 1966

(Francs suisses)

	Dépenses propres détaillées aux chapitres 1 à 5		Part des dépenses communes groupées au chapitre 6		Dépenses totales	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
1. Conseil d'administration	510.400.—	459.474,95	—	—	510.400.—	459.474,95
2. Secrétariat général	6.236.500.—	6.139.354,65	1.154.600.—	1.106.500,48	7.391.100.—	7.245.855,13
3. I.F.R.B.	6.449.000.—	6.295.365,55	1.380.100.—	1.304.770,50	7.829.100.—	7.600.136,05
4. C.C.I.R.	1.101.300.—	1.099.973,55	157.000.—	151.148,15	1.258.300.—	1.251.121,70
5. C.C.I.T.T.	1.498.200.—	1.521.836,50	200.350.—	183.088,40	1.698.550.—	1.704.924,90
	<u>15.575.400.—</u>	<u>15.516.005,20</u>	<u>2.892.050.—</u>	<u>2.745.507,53</u>	<u>18.687.450.—</u>	<u>18.261.512,73</u>
7. Conférences de l'Union selon le N° 197 de la Convention: C.A.E.R. Service aéronautique					838.200.—	813.862,89
8. (1) Réunions du C.C.I.R. selon le N° 198 de la Convention — Travaux préparatoires					323.600.—	273.137,40
Réunions du C.C.I.R. selon le N° 198 de la Convention — Assemblée plénière					1.375.200.—	1.329.133,34
(2) Réunions du C.C.I.T.T. selon le N° 198 de la Convention					1.525.500.—	1.036.627,70
10. Cycle d'études trilingue					34.400.—	18.393,60
					<u>22.784.350.—</u>	<u>21.732.667,66</u>

ANNEXE 3

LISTE DES PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'UNION EN 1966

1.	12 Notifications N° 978 à 989, en 3 langues.		
2.	14 circulaires de la Division télégraphique et téléphonique, N°s 1425 à 1438, en 3 langues.		
3.	14 circulaires de la Division des radiocommunications, N°s 859 à 872, en 3 langues.		
			Tirage ex.
4.	Convention internationale des télécommunications, Montreux 1965	F	4.500
		E	7.700
		S	1.700
5.	Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommuni- cations relatif au règlement obligatoire des différends, Montreux 1965 . . .	F	1.200
		E	1.700
		S	500
6.	Procès-verbaux de la Conférence de plénipotentiaires, Montreux 1965	F	400
		E	500
		S	200
7.	Supplément N° 1 au Volume des résolutions et décisions du Conseil d'administra- tion, 21 ^e session 1966	F	600
		E	750
		S	300
8.	Rapport de gestion financière pour 1965	F	650
		E	650
		S	300
9.	Rapport sur les activités de l'Union en 1965	F	1.000
		E	1.300
		S	500
10.	Portrait d'Edouard Branly	F	600
		E	750
		S	150
11.	Journal des télécommunications, 12 numéros	F	1.500
		E	2.300
		S	700
12.	Bulletins d'exploitation N°s 1 à 12	F	500
		E	600
		S	150
13.	Liste des adresses, 1 ^{ère} édition: Suppléments N°s 1 à 5, trilingues		1.800
14.	Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 16 ^e édition 1961: Supplément N° 3, trilingue		1.150
15.	Nomenclature des bureaux télégraphiques, 22 ^e édition 1965:		
	Préface, trilingue		10.000
	Volumes		20.000
	Suppléments N°s 1 à 3, trilingues		20.000

	Tirage ex.
16. Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, 6 ^e édition 1966, trilingue	
Fascicule I Europe	970
Fascicule II Afrique	870
Fascicule III Amérique	830
Fascicule IV Asie	820
Fascicule V Océanie	830
Fascicule VI Liaisons intercontinentales	940
17. Statistique générale de la téléphonie, année 1964, trilingue	760
18. Tableau des relations télex internationales:	
31 décembre 1964, trilingue	700
31 décembre 1965, trilingue	700
19. Nomenclature des stations côtières, 2 ^e édition 1963: Suppléments N ^{os} 4 et 5, trilingues	26.000
20. Nomenclature des stations de navire, 6 ^e édition 1965, trilingue	21.000
21. Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, 3 ^e édition 1966 et Supplément N ^o 1	F 2.600 E 20.300
22. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 2 ^e édition 1963: Supplément N ^o 8, multilingue	21.100
23. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 3 ^e édition 1966 et Suppléments N ^{os} 1 et 2, multilingues	23.400
24. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime, 2 ^e édition 1965 et Suppléments N ^{os} 1 à 5, multilingues	4.000
25. Tableau de répartition des bandes de fréquences, édition 1966	F 1.400 E 2.500 S 700
26. Statistique des radiocommunications, année 1965, trilingue	800
27. Actes finals de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R), Genève 1966	F 1.600 E 2.600 S 500
28. Livre Bleu, III ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Genève 1964:	
Tome I	S 280
Tome II	S 300
Tome III	F 1.200 E 2.100
Tome IV	F 1.150 E 2.100
Tome VI	F 1.050 E 2.000
Tome VII	F 1.000 E 2.050
Tome VIII	F 1.000 E 1.850
Tome IX	S 300

	Tirage ex.
29. Livre Rouge, III ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Genève, 1964:	F 1.000
Tome V bis	E 1.750
30. Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications, Partie I: Supplément N ^o 2, bilingue	1.800
31. Plan général de développement du réseau international en Amérique Latine, 1965-1968, Santiago de Chile 1965, trilingue	850
32. Codes et abréviations à l'usage des services internationaux de télécommunications, 2 ^e édition 1963	S 400
33. Documents de la X ^e Assemblée plénière du C.C.I.R., Genève 1963:	
Volume VII	S 200
34. Manuel sur les antennes à effet directif, 1966	E 1.500
35. Bande d'enregistrement magnétique de différentes classes d'émission et de la procédure en vue de résoudre des problèmes de brouillage, 1966, trilingue	400
36. Diagrammes d'antenne, 1953:	
Supplément N ^{os} 3	F 550
	E 900
37. Liste internationale des fréquences, 3 ^e édition, 1965:	S 150
Préface: Suppléments N ^{os} 3 à 6, trilingues	2.030
Volume I: Suppléments N ^{os} 3 à 6, multilingues	1.800
Volume II: Suppléments N ^{os} 3 à 6, multilingues	1.800
Volume III: Suppléments N ^{os} 3 à 6, multilingues	1.750
Volume IV a): Suppléments N ^{os} 3 à 6, multilingues	1.400
Volume IV b): Suppléments N ^{os} 3 à 6, multilingues	1.350
Volume IV c): Suppléments N ^{os} 3 à 6, multilingues	1.200
Volume IV d): Suppléments N ^{os} 3 à 6, multilingues	1.150
38. Liste annuelle des fréquences de radiodiffusion à ondes décamétriques, 3 ^e édition 1966, trilingue	550
39. Nomenclature des stations fixes assurant des liaisons internationales, 3 ^e édition 1965:	
Suppléments N ^{os} 3 à 6, trilingues	1.500
40. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes au-dessous de 5950 kHz, 3 ^e édition 1965:	
Suppléments N ^{os} 2 et 3, trilingues	1.200
41. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes comprises entre 5950 et 26 100 kHz, 3 ^e édition 1966, trilingue	1.700
42. Nomenclature des stations de contrôle international des émissions, 2 ^e édition 1965, et Supplément N ^o 1, trilingues	850
43. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Parties I, II, III et spéciales, N ^{os} 684 et 734, trilingues	500
44. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Partie IV, n ^{os} 684 et 734, trilingues	550
45. Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B., N ^{os} 113 à 124, trilingues	550

46.	Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B. et portant sur l'utilisation, par les stations de radiodiffusion, des bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décamétriques. N ^{os} 10 à 15, trilingues	450
47.	Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décamétriques, mai 1966, septembre 1966, novembre 1966, mars 1967, trilingues	560
48.	Horaires de radiodiffusion à ondes décamétriques, mai 1965, septembre 1965, novembre 1965, mars 1966, trilingues	550

ANNEXE 4

CONFÉRENCES OU RÉUNIONS AUXQUELLES L'UNION A ÉTÉ INVITÉE EN 1966

A. Conférences ou réunions auxquelles l'Union a été représentée

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 14^e session du Comité des transports intérieurs et des communications, Bangkok, 18 au 24 février 1966.
2. Groupe de travail inter-organisations du Comité administratif de coordination pour la numérotation des documents, Genève, 24 et 25 février 1966.
3. Groupe de travail inter-organisations du Comité administratif de coordination pour les programmes et activités relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 9 et 10 mars 1966.
4. 27^e session du Comité consultatif pour les questions administratives, Rome, 21 mars au 1^{er} avril; Genève, 3 et 4 novembre (Groupe de travail); et 23 et 24 novembre 1966.
5. 22^e session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, New Delhi, 22 mars au 4 avril 1966.
6. 4^e session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 18 au 27 avril 1966.
7. 41^e session du Comité administratif de coordination, Londres, 27 avril 1966.
8. 11^e session de la Commission générale de la Commission économique pour l'Amérique latine, Santiago du Chili, 10 au 12 mai 1966.
9. 14^e session du Comité consultatif de la fonction publique internationale, New York, 27 juin au 16 juillet 1966.
10. 53^e session du Comité préparatoire du Comité administratif de coordination, Genève, 29 juin 1966.
11. Réunion conjointe du Comité administratif de coordination et du Comité spécial de coordination du Conseil économique et social, Genève, 1^{er} au 4 juillet 1966.
12. 41^e session du Conseil économique et social, Genève, 5 juillet au 5 août 1966.
13. 5^e session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 12 juillet au 4 août 1966.
14. 13^e session du Comité mixte des pensions, Vienne, 18 au 29 juillet 1966.
15. 21^e session de l'Assemblée générale, New York, septembre 1966.
16. 42^e session du Comité administratif de coordination, New York, 4 au 7 octobre 1966.
17. 108^e et 109^e réunions du Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, New York, 20 et 21 octobre 1966.
18. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 15^e session du Comité des transports intérieurs et des communications, Bangkok, 13 au 21 décembre 1966.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

19. Réunion sur la Radiodiffusion et la Télévision au Service de l'Éducation et du Développement en Asie, Bangkok, 16 au 23 mai 1966
20. Réunion des Président, Vice-Présidents et Rapporteurs de la Réunion d'Experts sur les Communications spatiales et les Moyens de Grande information, Paris, 14 et 15 juin 1966.

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (O.M.M.)

21. 4^e session de la Commission pour la météorologie synoptique, Wiesbaden, 8 mars au 2 avril 1966.
22. Conférence technique sur les stations météorologiques automatiques, Genève, 20 septembre au 1^{er} octobre 1966.
23. Session du Groupe de travail des transmissions météorologiques de l'Association régionale VI (Europe), Genève, 18 au 28 octobre 1966.
24. 2^e réunion de planification sur le système mondial de télécommunication et le système mondial de traitement des données.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE
DE LA NAVIGATION MARITIME (I.M.C.O.)

25. 12^e session du Comité pour la Sécurité maritime, Londres, janvier 1966.
26. 1^{re} session du Sous-Comité des Radiocommunications, Londres, 17 au 21 octobre 1966.
27. 14^e session du Comité de la Sécurité maritime, Londres, 24 au 28 octobre 1966.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (I.A.E.A.)

28. Groupe d'étude pour les applications terrestres des sources d'énergie à radioisotope, Vienne, 11 au 15 juillet 1966.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (O.A.C.I.)

29. 5^e réunion régionale de navigation aérienne Europe-Méditerranée, Genève, février 1966.
30. Réunion Communications/Opérations à l'échelon Division, Montréal, 4 octobre au 7 novembre 1966.
31. 4^e réunion régionale de navigation aérienne Caraïbes, Mexico City, 22 novembre 1966.

COMITÉ INTERNATIONAL RADIO-MARITIME (C.I.R.M.)

32. 40^e réunion du Comité technique du C.I.R.M., Londres, 7 et 8 décembre 1966.

UNION PANAMÉRICAINNE

33. 2^e réunion de la Commission interaméricaine des télécommunications, Washington, 28 octobre au 2 novembre 1966.

COMITÉ DE LA RECHERCHE SPATIALE (C.O.S.P.A.R.)

34. 9^e réunion plénière et 7^e symposium international des sciences spatiales, Vienne, 10 au 17 mai 1966.

COMMISSION DU DANUBE

35. Réunion des experts des pays danubiens en question de radiocommunication, Budapest, janvier 1966.
36. XXIV^e session de la Commission du Danube, Budapest, 15 juin 1966.

UNION ASIATIQUE DE RADIODIFFUSION

37. 3^e Assemblée générale, Taipei, 24 au 31 octobre 1966.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION (I.S.O.)

38. 1^{re} réunion du Groupe de travail ISO/TC 97, Genève, 26 au 28 janvier 1966.

L'ACADÉMIE HONGROISE DES SCIENCES/DÉPARTEMENT DES SCIENCES TECHNIQUES
ET LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE TÉLÉCOMMUNICATION

39. 3^e colloque sur les télécommunications à hyperfréquences, Budapest, 19 au 22 avril 1966.

COMMISSION MÉDICO-JURIDIQUE DE MONACO

40. Groupe de travail pour l'aviation sanitaire, Paris, mai 1966.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION
(O.I.R.T.)

41. Réunion du Groupe d'études IV de la Commission technique de l'O.I.R.T., Dresden, 1^{er} au 9 février 1966.

UNION EUROPÉENNE DE RADIODIFFUSION (U.E.R.)

42. 18^e réunion du Comité technique, Luxembourg, 18 au 22 avril 1966.
43. Groupe ad hoc de l'U.E.R. pour la télévision en couleur, Rome, 3 au 5 mai 1966.

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES
(C.I.S.P.R.)

44. Réunions des Groupes de travail du CISPR et du Comité exécutif, Prague, 18 au 29 avril 1966.

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE (C.E.I.)

45. Réunions du Comité 1 (Terminologie) et du Comité 25 (symboles littéraux), Londres, 14 au 16 novembre 1966.

B. Conférences ou réunions auxquelles l'Union n'a pas été représentée

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 9^e session du Comité pour le Commerce, Bangkok, 24 janvier au 2 février 1966.
2. 3^e session du Conseil pour le Commerce et le Développement, New York, 25 janvier au 16 février 1966.
3. 40^e session du Conseil économique et social, New York, février 1966.
4. Session spéciale du Sous-Comité sur la science et la technologie du Comité administratif de coordination, New York, mars 1966.
5. 5^e session du Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie au développement, New York, mars 1966.
6. Commission économique pour l'Afrique: Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique centrale, Brazzaville, 18 au 23 avril 1966.
7. 16^e session du Comité scientifique sur les effets des radiations atomiques, New York, juin 1966.
8. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 7^e session de la Conférence des Statisticiens asiatiques, Bangkok, 13 au 25 juin 1966.
9. Commission économique pour l'Afrique: Réunion sous-régionale sur la coopération économique en Afrique du Nord, Tanger, 20 au 27 juin 1966.
10. Séminaire international sur l'Apartheid, Brasilia, 23 août au 5 septembre 1966.
11. Réunion du Groupe de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, 6 septembre 1966.
12. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 10^e session du Sous-Comité de l'énergie électrique, Manille, 9 au 16 septembre 1966.
13. 64^e réunion du Comité consultatif scientifique, New York, 9 septembre 1966.
14. Commission économique pour l'Afrique: 2^e conférence cartographique régionale pour l'Afrique, Tunis, 12 au 24 septembre 1966.
15. 8^e session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, septembre 1966.

16. 14^e session de la Commission de statistique, Genève, 10 au 21 octobre 1966.
17. 6^e session du Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie au développement, Rome, 17 au 28 octobre 1966.
18. 6^e réunion du Sous-Comité sur la science et la technologie du Comité administratif de coordination, Rome, octobre 1966.
19. Réunion d'inauguration du Conseil d'administration de la Banque de développement asiatique, Tokyo, 24 au 26 novembre 1966.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

20. 2^e réunion du Groupe de travail de la Commission océanographique intergouvernementale pour les stations de données océanographiques, Paris, 28 février au 3 mars 1966.
21. Conférence des Ministres d'éducation et des Ministres qui sont responsables pour la planification économique des pays Membres de langue arabe, Tripoli, 5 au 10 mars 1966.
22. 3^e réunion du Groupe de travail pour l'échange de données de la Commission océanographique internationale, Copenhague, 31 mars au 2 avril 1966.
23. 72^e session du Conseil exécutif, Paris et Budapest, 2 au 31 mai 1966.
24. Réunion d'experts chargés d'élaborer un recueil des pratiques appliquées dans les domaines techniques, Paris, 27 au 29 juin 1966.
25. Réunion d'experts sur les conditions générales préalablement requises dans le domaine de l'éducation en ce qui concerne les aspects éducatifs dans la formation technique et professionnelle, Paris, 5 au 10 septembre 1966.
26. 73^e session du Conseil exécutif, Paris, 8 au 16 septembre 1966.
27. 74^e session du Conseil exécutif, Paris, 21 octobre au 30 novembre 1966.
28. 14^e session de la Conférence générale, Paris, 25 octobre au 30 novembre 1966.

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (O.M.M.)

29. 4^e session de l'Association régionale pour le Pacifique du Sud-Ouest (RA V), Wellington, 7 au 19 février 1966.
30. 1^{re} session du Groupe de travail du Comité exécutif pour la météorologie antarctique, Melbourne, 23 février au 4 mars 1966.
31. 18^e session du Conseil exécutif, Genève, mai 1966.
32. 4^e session de l'Association régionale pour l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale (RA IV), Asheville, North Carolina, 4 au 13 octobre 1966.
33. 4^e session de l'Association régionale pour l'Amérique du Sud (RA III), Quito, 7 au 19 novembre 1966.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (O.M.S.)

34. 37^e session du Comité exécutif, Genève, janvier 1966.
35. 19^e Assemblée mondiale de la Santé, Genève, mai 1966.
36. 38^e session du Comité exécutif, Genève, mai 1966.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE (F.A.O.)

37. 9^e session du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial, Rome, 18 au 26 avril 1966.
38. 47^e session du Conseil, Rome, octobre 1966.
39. 10^e session du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial, Rome, 31 octobre au 9 novembre 1966.

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (A.I.E.A.)

40. 10^e session ordinaire de la Conférence générale, Vienne, septembre 1966.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE CONSULTATIVE
DE LA NAVIGATION MARITIME (I.M.C.O.)

41. Conférence internationale sur les Lignes de charge, Londres, 3 mars au 5 avril 1966.
42. 2^e session du Sous-Comité de la Prévention de l'Incendie, Londres, 2 et 3 mai 1966.
43. 13^e session du Comité de la Sécurité maritime, Londres, mai 1966.
44. 16^e session du Conseil, Londres, 16 au 20 mai 1966.
45. 1^{re} session du Sous-Comité pour la sécurité de navigation, Londres, 27 juin au 1^{er} juillet 1966.
46. 1^{re} session du Sous-Comité pour les appareils de sauvetage, Londres, 21 au 25 novembre 1966.
47. 3^e session extraordinaire de l'Assemblée, Londres, 28 novembre 1966.
48. 17^e session du Conseil, Londres, 28 novembre au 2 décembre 1966.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (O.A.C.I.)

49. Réunion spéciale sur les limites de la Convention de Varsovie et du Protocole de La Haye concernant les passagers, Montréal, février 1966.

CONSEIL DE L'EUROPE

50. 3^e partie de la 17^e session ordinaire de l'Assemblée consultative, Strasbourg, janvier 1966.
51. 1^{re} partie de la 18^e session ordinaire de l'Assemblée consultative, Strasbourg, 2 au 6 mai 1966.
52. 13^e réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative et des membres du Parlement européen et 2^e partie de la 18^e session ordinaire de l'Assemblée consultative, Strasbourg, 23 au 26 septembre 1966.

COMITÉ INTERNATIONAL RADIO-MARITIME (C.I.R.M.)

53. 39^e réunion du Comité technique, Berlin-Ouest, 13 au 16 juin 1966.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ASTRONAUTIQUE (F.I.A.)

- 54. 11^e session du Bureau, Paris, 31 mars au 1^{er} avril 1966.
- 55. XVII^e Congrès international d'astronautique, Madrid, 9 au 16 octobre 1966.

ORGANISATION DES ETATS AMÉRICAINS — UNION PANAMÉRICAIN

- 56. 4^e réunion annuelle du Conseil économique et social interaméricain, Buenos Aires, 15 mars au 1^{er} avril 1966.

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE TRANSPORT AÉRIEN (I.A.T.A.)

- 57. 22^e réunion générale annuelle de l'I.A.T.A., Mexico City, 31 octobre au 4 novembre 1966.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

- 58. Réunion de la Commission des Services postaux et de télécommunications, Paris novembre 1966.

CHAMBRE INTERNATIONALE DE NAVIGATION

- 59. Réunion du Comité de radiocommunications, Londres, 1 et 2 décembre 1966.

CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL

- 60. 3^e Assemblée générale, Rome, 18 au 22 octobre 1966.

UNION AFRICAINE ET MALGACHE DES POSTES
ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (UAMPT)

- 61. Conférence de l'UAMPT, Tananarive, 7 au 10 juin 1966.

MISSION PERMANENTE DE L'AUTRICHE

- 62. Congrès international sur le Traitement des données en Europe, Graz, 17 au 21 avril 1966.
- 63. Séminaire international pour diplomates, Klessheim, 28 juillet au 10 août 1966.

CENTRE INTERNATIONAL DU CANISY

- 64. 1^{re} réunion des représentants des organisations intéressées par le Centre international du Canisy, Paris et Deauville, 8 au 10 septembre 1966.

BUREAU INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION

65. XXIX^e session de la Conférence internationale de l'instruction publique, Genève, 7 au 16 juillet 1966.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SOCIOLOGIE

66. 6^e Congrès mondial pour la Sociologie, Evian, 4 au 11 septembre 1966.

FÉDÉRATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS POUR LES NATIONS UNIES

67. 20^e Assemblée plénière, Nice, 5 au 11 octobre 1966

ANNEXE 5

TABLEAU 1

ASSISTANCE TECHNIQUE EN 1966 SOUS LES AUSPICES DE L'U.I.T.

Année	Programme exécuté Valeur en dollars des Etats-Unis
1953	129.172
1954	161.869
1955	205.257
1956	248.267
1957	273.901
1958	356.589
1959	325.599
1960	324.552
1961/1962 . .	1.408.454 pour les deux ans
1963/1964 . .	1.900.676 pour les deux ans
1965/1966 . .	2.661.912 pour les deux ans

TABLEAU 2

LISTE DES PAYS QUI ONT REÇU L'ASSISTANCE D'EXPERTS EN 1966

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
<i>PARTIE A — Assistance technique</i>		
Afghanistan	1/9	Expert en équipements télégraphiques terminaux et téléimprimeurs
	1/12	Expert en courants porteurs et transmission (lignes)
	1/12	Conseiller en télécommunications
Arabie Saoudite	1/1	Expert en hyperfréquences
Argentine	1/5	Expert en télécommunications spatiales

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
République Centrafricaine	1/12	Instructeur en télécommunications sur lignes
Ceylan	1/12	Instructeur en technique des télécommunications
	1/4	Expert en télécommunications spatiales
Chili	1/12	Conseiller en télécommunications
Congo (Kinshasa)	1/12	Expert en radiodiffusion
	1/12	Chef de mission
	1/5	Expert en organisation et en administration
Dahomey	1/9	Expert en formation professionnelle dans le domaine des transmissions sur lignes aériennes et souterraines
Equateur	1/1	Organisation des services de télécommunications
	1/3	Expert en formation professionnelle
Ethiopie	1/8	Téléphonie (Directeur de l'Institut Ethiopien des télécommunications)
Gambie	1/12	Expert en formation du personnel des télécommunications
Ghana	1/11	Ingénieur des télécommunications (OPEX)
	1/12	Conseiller en matière de tarifs et de trafic téléphoniques
Guinée	1/12	Conseiller en radiodiffusion
	1/12	Expert en télégraphie et téléphonie
Guyane	1/12	Directeur général de la « Telecommunication Corporation » (OPEX)
Iran	1/11	Planification et formation du personnel des télécommunications
	1/1	Expert en téléphonie automatique
Iraq	1/12	Service téléphonique interurbain par courants porteurs et câbles souterrains
Jordanie	1/12	Expert en transmissions téléphoniques sur lignes et câbles
	1/4	Expert en exploitation des radiocommunications

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
Jordanie (suite)	1/12	Expert en radiocommunications et réseaux à courants porteurs
	1/12	Expert en téléphonie et télex
Koweït	1/6	Conseiller en télécommunications
Liban	1/12	Sous-Inspecteur en chef de la formation du personnel (OPEX)
Libéria	1/12	Technicien spécialisé en hyperfréquences
	1/12	Expert en maintenance
	1/12	Expert en formation du personnel des télécommunications
	1/6	Conseiller en maintenance téléphonique
Libye	1/2	Ingénieur en planification — téléphonie (OPEX)
	1/12	Formation des opératrices téléphoniques
Malaisie	1/1	Planification du réseau automatique national
Malte	1/1	Expert en technologie des radiocommunications
	1/1	Expert en technologie des radiocommunications
Mongolie	1/12	Ingénieur — économiste en télécommunications
Nigeria	1/10	Expert pour les questions de tarification et d'exploitation
	1/7	Fonctionnaire des télécommunications, trafic (OPEX)
Paraguay	1/2	Expert en équipement téléphonique automatique
Pérou	1/6	Expert en organisation
République Arabe Unie	1/8	Expert en relations commerciales
Rwanda	1/1	Expert en formation professionnelle
Sierra Leone	1/12	Instructeur en télécommunications (OPEX)
Somalie	1/12	Conseiller en télécommunications
Soudan	1/2	Conseiller en télécommunications
République Arabe Syrienne	1/5	Expert pour les questions de comptabilité
	1/6	Expert en télécommunications (câbles souterrains)

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
Tchad	1/12 1/12	Professeur de radioélectricité générale Instructeur en radioélectricité pratique
République Togolaise	1/5	Conseiller en télécommunications (radio et lignes)
Uruguay	1/12	Expert en politique générale des télécommunications
Yémen	1/4	Conseiller en télécommunications
Yougoslavie	1/1	Expert du service mobile radiotéléphonique
Iles des Caraïbes Projet régional	1/12 1/11	Expert en centraux téléphoniques et télégraphiques Expert en organisation et en administration
Costa Rica, El Salvador Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama	1/12 1/12 1/12 1/12	Expert en équipement de centraux télégraphiques et téléphoniques Expert spécialiste de l'utilisation des fréquences radioélectriques Expert en faisceaux hertziens à hyperfréquences Expert en hyperfréquences
Amérique latine (Projet régional)	1/5 1/12	Expert en télécommunications Expert en télécommunications
Afrique (Projet régional)	1/9 1/9 1/4	Expert en télécommunications Expert en télécommunications Expert en télécommunications
Asie et Extrême-Orient (Projet régional)	1/6 1/12 1/1	Expert en télécommunications Expert en télécommunications Expert en radiocommunications
<i>PARTIE B — Assistance technique à titre onéreux</i>		
Arabie Saoudite	1/12 1/12 1/12	Expert en centraux téléphoniques Conseiller en radiodiffusion Expert en planification des télécommunications
Congo (Kinshasa)	1/12	Professeur d'anglais
Koweït	1/2 1/4	Ingénieur en chef des radiocommunications (OPEX) Conseiller en télécommunications

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
Koweït (<i>suite</i>)	1/12	Formation du personnel chargé de la maintenance, des réparations et de l'installation du matériel
Libye	1/12	Ingénieur chargé de la planification des circuits interurbains (OPEX)
	1/11	Ingénieur chargé de la planification des réseaux en câble (OPEX)
	1/11	Expert en télécommunications
	1/12	Ingénieur chargé de la planification et de la commutation (OPEX)
Malaisie	1/6	Expert chargé de la planification du réseau automatique national
Venezuela	1/3	Spécialiste en commutation
	1/3	Spécialiste des câbles
	1/5	Expert en systèmes de radiocommunication à large bande
	1/6	Expert en télécommunications
	1/3	Expert en lignes aériennes
<i>PARTIE C — Fonds spécial</i>		
Afghanistan	1/12	Directeur du projet
	1/12	Instructeur — téléphonie
	1/4	Instructeur — transmission et systèmes à courants porteurs
	1/12	Instructeur — radioélectricité
	1/9	Instructeur — installations extérieures
Algérie	1/12	Directeur du projet
	1/12	Instructeur — téléphonie automatique
	1/12	Instructeur — radiocommunications
	1/12	Instructeur — ondes métriques et faisceaux hertziens
	1/3	Instructeur — télégraphie
	1/3	Instructeur — transmission
	1/12	Instructeur — transmission
	1/3	Instructeur — électricité et électronique
Colombie	1/12	Directeur du projet
	1/9	Instructeur — transmission et équipement associé
	1/6	Instructeur — propagation
	1/12	Instructeur — transmission et équipement à courants porteurs

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
Colombie (<i>suite</i>)	1/11	Instructeur — commutation
	1/12	Instructeur — téléphonie
	1/12	Instructeur — télégraphie
Congo (Kinshasa)	1/12	Instructeur — radiocommunications
	1/12	Instructeur — téléphonie
	1/7	Instructeur — électronique
Corée	1/12	Directeur du projet
	1/10	Instructeur — téléphonie automatique
	1/9	Instructeur — trafic et technique téléphoniques
	1/12	Instructeur — installations extérieures
	1/4	Instructeur — comptabilité des recettes et stocks
	1/12	Instructeur — ondes métriques et faisceaux hertziens à hyperfréquences
	1/12	Instructeur — téléphonie automatique
Ghana	1/12	Directeur du projet
	1/10	Instructeur — gestion et administration des télécommunications
	1/12	Instructeur — ondes décamétriques, ondes métriques et hyperfréquences
	1/12	Instructeur — téléphonie
	1/12	Instructeur — lignes et câbles
	1/12	Instructeur — transmission et courants porteurs
Inde	1/1	Expert en télécommunications par satellites
Iraq	1/12	Directeur du projet
	1/4	Instructeur — commutation téléphonique
	1/12	Instructeur — télégraphie
	1/7	Instructeur — installations extérieures
	1/12	Instructeur — trafic
	1/12	Instructeur — recettes, comptabilité et stocks
	1/12	Instructeur — transmission et courants porteurs
	1/5	Instructeur — radioélectricité
Madagascar	1/12	Directeur du projet
	1/12	Instructeur — télégraphie
	1/12	Instructeur — téléphonie
	1/10	Instructeur — lignes interurbaines
Malaisie	1/12	Directeur du projet
	1/12	Instructeur — transmission

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
Malaisie (<i>suite</i>)	1/12 1/12 1/8 1/6 1/9	Instructeur — radiocommunications Instructeur — réseaux en lignes Instructeur — télégraphie Instructeur — commutation Instructeur — commutation
Paraguay	1/12 1/12 1/9 1/4 1/10 1/3	Directeur du projet Télégraphie Transmission Equipements téléphoniques Economie et tarifs Radiocommunications
Philippines	1/12 1/12 1/7 1/12 1/9 1/4 1/12 1/1 1/7 1/10	Directeur du projet Instructeur — radiocommunications Instructeur — commutation en téléphonie automatique Instructeur — transmission et courants porteurs Instructeur — télégraphie harmonique, commutation et appareils en télégraphie automatique Instructeur — technique des systèmes radioélectriques Instructeur — lignes et câbles Instructeur — commutation en téléphonie automatique Instructeur — organisation et administration des télécommunications Instructeur — trafic et systèmes de télécommunications
Soudan	1/12 1/12 1/12 1/10	Directeur du projet Instructeur — télégraphie Instructeur — téléphonie automatique Instructeur — radiocommunications
République Arabe Syrienne	1/2	Conseiller en formation professionnelle
Thaïlande	1/12 1/12 1/12 1/12 1/12 1/4	Directeur du projet Instructeur — radiocommunications Instructeur — trafic téléphonique Instructeur — systèmes de commutation téléphonique Instructeur — installations extérieures Instructeur — analyste en télécommunications, prix de revient, stocks

Pays	Nombre d'experts et nombre de mois de service	Domaine d'assistance
Thaïlande (<i>suite</i>)	1/12 1/4	Instructeur — transmission et systèmes à courants porteurs Instructeur — télégraphie
Venezuela	1/12 1/2 1/12 1/8 1/10 1/12 1/1	Directeur du projet Instructeur — commutation téléphonique et trafic Instructeur — mesures électriques et équipement d'alimentation électrique Instructeur — théorie et pratique de la transmission Instructeur — télégraphie Instructeur — équipements et systèmes de radio-communications Instructeur — installations extérieures
Circuit régional pilote (Ethiopie, Côte d'Ivoire)	1/12	Directeur du projet

TABLEAU 3

SOURCES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'U.I.T. EN 1966

Pays	Nombre d'experts fournis				Nombre de stagiaires formés *)		
	A.T. à titre onéreux	A.T.	F.S.	Total	A.T.	F.S.	Total
Argentine	—	1	1	2	—	—	—
Australie	6	2	9	17	1	1	2
Autriche	—	—	—	—	3	1	4
Belgique	—	1	—	1	—	3	3
Canada	—	—	2	2	—	1	1
Chine	—	—	2	2	—	—	—
Danemark	—	1	—	1	—	—	—
Espagne	—	3	—	3	1	1	2
Etats-Unis	—	4	8	12	16	5	21
Ethiopie	—	1	—	1	—	—	—
France	—	8	12	20	44	1	45
Grèce	—	—	—	—	—	2	2
Guyane	—	1	—	1	—	—	—
Haïti	—	—	1	1	—	—	—
Inde	1	4	4	9	1	—	1
Irlande	—	3	2	5	—	1	1
Israël	—	—	1	1	30	—	30
Italie	—	2	1	3	4	4	8
Japon	1	3	6	10	2	10	12
Kenya	—	—	—	—	7	—	7
Malaisie	—	—	—	—	—	6	6
Maroc	—	—	1	1	—	—	—
Mexique	—	—	—	—	1	—	1
Nigeria	—	—	—	—	4	—	4
Norvège	—	1	6	7	—	1	1
Nouvelle-Zélande	—	—	1	1	—	—	—
Pakistan	3	2	—	5	—	—	—
Pays-Bas	—	2	7	9	1	3	4
Pérou	—	—	1	1	—	—	—
Pologne	—	1	2	3	1	—	1
République Fédérale d'Allemagne	1	10	10	21	9	5	14
Royaume-Uni	4	12	11	27	33	12	45
Suède	—	1	4	5	4	1	5
Suisse	—	3	2	5	3	—	3
Syrie	—	1	—	1	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	—	—	1	—	1
Tunisie	—	1	—	1	—	—	—
U.R.S.S.	1	4	1	6	2	—	2
Total	17	72	95	184	190	58	248

*) Un grand nombre des intéressés ont suivi des stages dans plus d'un pays.

TABLEAU 4

LISTE DES BOURSES GÉRÉES EN 1966

PARTIE A — Assistance technique

Pays d'origine	Nombre de bourses et nombre de mois d'étude	Domaine d'étude
1	2	3
Afghanistan	1/12 1/15 1/15	Télégraphie ¹⁾ Systèmes télégraphiques ³⁾ Courants porteurs ³⁾
Argentine	1/5 1/6 1/6 1/6	Trafic international ²⁾ Centraux télégraphiques ³⁾ Réglementation des télécommunications ³⁾ Systèmes télégraphiques ⁴⁾
Birmanie	1/6	Télécommunications internationales ³⁾
Bulgarie	1/6 1/6 1/6 1/2 1/2 1/6 1/4 1/3 1/3 1/6 1/6	Centraux téléphoniques électroniques ²⁾ Perturbations électromagnétiques ³⁾ Centraux téléphoniques automatiques ³⁾ Appareils de mesure électroniques pour la TV en couleur ⁴⁾ Appareils de mesure électroniques pour la TV en couleur ⁴⁾ Centraux télégraphiques automatiques ⁴⁾ Téléphone interurbain automatique ⁴⁾ Equipement radioélectrique transistorisé ⁴⁾ Equipement radioélectrique transistorisé ⁴⁾ Centraux téléphoniques électroniques ⁴⁾ Centraux téléphoniques automatiques ⁴⁾
Cameroun	1/8 1/36 1/36 1/36 1/36	Application des transistors en électronique ¹⁾ Centraux téléphoniques automatiques ³⁾ Commutation — Services techniques ³⁾ Technologie de la téléphonie ³⁾ Radiocommunications à ondes métriques ³⁾
Centrafricaine (République)	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Chili	1/1 1/4	Services téléphoniques ¹⁾ Méthodes d'enseignement dans le domaine des systèmes de télécommunications ³⁾

1	2	3
Chili (<i>suite</i>)	1/11	Méthodes d'enseignement dans le domaine de la planification des systèmes de télécommunications ³⁾
	1/8	Télégraphie et télex ³⁾
	1/8	Télégraphie et télex ³⁾
	1/12	Téléphonie ³⁾
	1/1	Méthodes d'enseignement ³⁾
Chine	1/4	Câbles coaxiaux sous-marins ³⁾
Chypre	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
	1/8	Application des transistors en électronique ¹⁾
	1/8	Application des transistors en électronique ¹⁾
	1/8	Application des transistors en électronique ³⁾
	1/8	Application des transistors en électronique ³⁾
Congo (Brazzaville)	1/10	Radiocommunications ¹⁾
	1/9	Radiocommunications ¹⁾
	1/9	Radiotélégraphie ¹⁾
	1/9	Radiocommunications ²⁾
	1/9	Télécommunications ²⁾
	1/9	Télécommunications ²⁾
	1/11	Téléphonie ³⁾
	1/11	Téléphonie ³⁾
	1/5	Téléphonie ³⁾
	1/5	Téléphonie ³⁾
	1/34	Radiocommunications ³⁾
1/28	Radiocommunications ³⁾	
Congo (Kinshasa)	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
	1/4	Opérateur (opératrice) téléphonique ²⁾
	1/4	Opérateur (opératrice) téléphonique ²⁾
	1/4	Opérateur (opératrice) téléphonique ²⁾
	1/4	Opérateur (opératrice) téléphonique ²⁾
	1/4	Opérateur (opératrice) téléphonique ²⁾
Corée	1/6	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
	1/6	Systèmes télex ³⁾
Costa Rica	1/12	Commutation téléphonique ²⁾
Côte d'Ivoire	1/9	Commutation téléphonique ³⁾
Cuba	1/5	Réseaux et trafic téléphoniques ³⁾
	1/5	Réseaux et trafic téléphoniques ³⁾

1	2	3
Dahomey	1/2 1/6 1/6	Equipement télégraphique ²⁾ Lignes ³⁾ Lignes ³⁾
Gabon	1/2	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Ghana	1/8 1/8 1/11 1/8	Application des transistors en électronique ¹⁾ Application des transistors en électronique ¹⁾ Application des transistors en électronique ³⁾ Application des transistors en électronique ³⁾
Grèce	1/4 1/4 1/3 1/6 1/4	Exploitation des télécommunications ²⁾ Exploitation des télécommunications ²⁾ Téléphone automatique interurbain ³⁾ Faisceaux hertziens ³⁾ Câbles coaxiaux ³⁾
Guinée	1/1 1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾ Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Guyane	1/1 1/1 1/1	Cycle d'études I.F.R.B. — cycle d'études Royaume-Uni ¹⁾ Cycle d'études I.F.R.B. — cycle d'études Royaume-Uni ¹⁾ Cycle d'études I.F.R.B. — cycle d'études Royaume-Uni ¹⁾
Haute-Volta	1/7	Commutation téléphonique ³⁾
Honduras	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Hongrie	1/1 1/6 1/6 1/6 1/6 1/6 1/6 1/6	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾ Planification des radiocommunications ²⁾ Installation de télévision ²⁾ Centraux automatiques pour le service téléphonique local ²⁾ Câbles coaxiaux et hyperfréquences ²⁾ Réseaux téléphoniques automatiques et semi-automatiques ²⁾ Transmission de données ²⁾
Inde	1/4 1/4 1/3 1/4	Télégraphie à ondes métriques et à modulation de fréquence ²⁾ Planification des services de télévision ²⁾ Installations mobiles pour le contrôle des émissions ³⁾ Fréquences attribuées aux services de Terre et aux services spatiaux ³⁾
Iran	1/8 1/8	Applications des transistors en électronique ¹⁾ » » » » » »

1	2	3
Iran (<i>suite</i>)	1/11	Applications des transistors en électronique ³⁾
	1/8	» » » » » »
	1/8	» » » » » »
	1/8	» » » » » »
	1/8	» » » » » »
	1/8	» » » » » »
Iraq	1/1	Services téléphoniques ¹⁾
Israël	1/3	Radiocommunications en ondes décimétriques ²⁾
	1/4	Télécommunications par satellite ²⁾
	1/4	» » » »
	1/4	» » » »
	1/6	Technique de la radiodiffusion ³⁾
	1/4	Câbles téléphoniques sous-marins ³⁾
Jamaïque	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques — Service téléphonique ¹⁾
Jordanie	1/6	Installations radiotélégraphiques terminales ¹⁾
	1/6	Installations terminales de radiocommunications ²⁾
	1/6	Planification des projets de télécommunications ³⁾
Kenya	1/8	Applications des transistors en électronique ¹⁾
	1/8	Applications des transistors en électronique ³⁾
Koweït	1/6	Service télex national et international ³⁾
	1/4	Radiocommunication ³⁾
Laos	1/44	Installations électromécaniques ¹⁾
	1/12	Commutation téléphonique ³⁾
	1/17	Radioélectricité ³⁾
	1/18	Radioélectricité ³⁾
	1/13	Câbles et lignes ³⁾
Libéria	1/12	Téléphonie ¹⁾
	1/18	Systèmes de télécommunications ²⁾
Madagascar	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Malaisie	1/5	Equipement de commutation téléphonique ³⁾
Malawi	1/36	Technique des télécommunications ¹⁾
	1/36	» » » »
	1/36	» » » »
	1/36	» » » »
	1/18	» » » »
	1/18	» » » »
	1/18	» » » »

1	2	3
Malawi (<i>suite</i>)	1/8	Applications des transistors en électronique ¹⁾
Maurice (Ile)	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Mexique	1/6	Hyperfréquences ¹⁾
	1/6	Systèmes à courants porteurs ¹⁾
	1/6	Propagation des ondes radioélectriques ²⁾
	1/6	» » » » »
	1/6	Hyperfréquences ³⁾
Mongolie	1/6	Radiodiffusion ³⁾
	1/6	Faisceaux hertziens ³⁾
Népal	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Niger	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
	1/6	Contremaître d'usine ³⁾
	1/6	» » »
	1/43	Installations électromécaniques ³⁾
	1/57	» » »
1/36	Exploitation des télécommunications ³⁾	
Nigeria	1/8	Application des transistors en électronique ¹⁾
OSCAO (Organisation des services communs de l'Afrique orientale — EACSO)	1/2	Réseaux téléphoniques ¹⁾
	1/1	Services téléphoniques ¹⁾
	1/1	» » »
	1/12	Services téléphonique et télégraphique ¹⁾
	1/5	Administration des télécommunications ¹⁾
	1/12	Services téléphonique et télégraphique ¹⁾
	1/12	» » » » »
	1/12	» » » » » ²⁾
	1/11	Téléph., télégr. et télex ³⁾
	1/11	» » » » »
1/4	» » » » »	
Panama	1/1	Télécommunications par satellites ¹⁾
	1/4	Maintenance des réseaux interurbains en fils nus ²⁾
Philippines	1/8	Application des transistors en électronique ¹⁾
Pologne	1/2	Gestion des fréquences radioélectriques et services de contrôle des émissions de radiodiffusion et de télévision ¹⁾
	1/6	Télévision en couleur ²⁾
	1/5	Liaisons de télécommunications ²⁾
	1/6	Faisceaux hertziens ²⁾

1	2	3
Pologne (<i>suite</i>)	1/5 1/9 1/3	Téléphonie interurbaine ³⁾ Systèmes de radiodiffusion ³⁾ Amplificateurs téléphoniques ⁴⁾
R.A.U.	1/3 1/3 1/3 1/2 1/2 1/2 1/3 1/3 1/4 1/3	Comptabilité des télécommunications ¹⁾ » Maintenance des câbles coaxiaux ³⁾ Diffusion troposphérique ³⁾ Transmission et commutation ³⁾ Systèmes à hyperfréquences ⁴⁾
Roumanie	1/6 1/6 1/6 1/6	Commutation automatique en téléphonie urbaine et interurbaine ³⁾ Maintenance des installations de radiocommunications ³⁾ Equipement de radiodiffusion et de télévision ³⁾ Maintenance des installations de radiodiffusion et de télévision ³⁾
Sénégal	1/12	Radioélectricité ³⁾
Sierra Leone	1/8 1/8 1/8	Application des transistors en électronique ¹⁾ » » » » » » Application des transistors en électronique ³⁾
Somalie	1/12 1/12	Equipement à bande latérale unique ²⁾ Systèmes de télécommunication ³⁾
Soudan	1/13 1/9 1/14	Applications de l'électronique dans le domaine des radiocommunications ¹⁾ Radioélectricité ³⁾ Téléphonie automatique ³⁾
Tanzanie	1/8	Application des transistors en électronique ¹⁾
Tchad	1/10 1/10	Commutation téléphonique ³⁾ Téléphonie ³⁾
Thaïlande	1/8 1/11 1/8	Applications des transistors en électronique ¹⁾ Applications des transistors en électronique ³⁾ » » » » » »
Togo	1/12 1/30 1/35	Radioélectricité ¹⁾ Téléphonie et télégraphie ³⁾ Radiocommunications, gestion des fréquences radioélectriques ³⁾

1	2	3
Tunisie	1/6	Réseaux locaux ¹⁾
	1/6	» » »
	1/6	» » »
	1/6	Réseaux locaux ³⁾
Turquie	1/6	Formation du personnel des télécommunica-
		tions ¹⁾
	1/6	Réseaux téléphoniques ²⁾
	1/6	Réseaux télégraphiques ²⁾
	1/6	Liaisons en hyperfréquences ⁴⁾
1/6	Réseaux télégraphiques ⁴⁾	
Uruguay	1/1	Gestion des fréquences radioélectriques ¹⁾
Yougoslavie	1/6	Télécommunications spatiales ¹⁾
	1/4	Appareils de mesures pour la maintenance ¹⁾
	1/13	Méthodes de commutation électronique ³⁾
	1/13	Transmission de données ³⁾
	1/13	Théorie des circuits électroniques ³⁾
	1/13	Applications des semi-conducteurs dans les tech-
		niques d'hyperfréquences ³⁾
	1/12	Analyse et synthèse de la parole ³⁾
Libye (Assistance technique à titre onéreux)	1/4	Organisation des services de radiocommunica-
		tions ³⁾
	1/6	Protection des lignes de télécommunications ⁴⁾
Venezuela (Assistance technique à titre onéreux)	1/17	Systèmes de télécommunications ³⁾

Notes :

- ¹⁾ Bourse octroyée et utilisée en 1966;
- ²⁾ Bourse octroyée en 1966 mais qui sera utilisée en 1967;
- ³⁾ Bourse octroyée en 1965 ou avant, et utilisée en 1966;
- ⁴⁾ Bourse octroyée en 1965 ou avant, mais qui sera utilisée en 1967.

PARTIE B — Fonds spécial

Pays d'origine	Boursier/ mois	Domaine d'étude
1	2	3
Corée	1/12 1/6 1/8 1/6 1/6 1/12 1/9 1/8 1/11 1/8 1/8 1/12 1/8 1/6	Centraux téléphoniques ³⁾ Télégraphie ¹⁾ Trafic ³⁾ Trafic ¹⁾ Transmission et courants porteurs ¹⁾ Transmission et courants porteurs ³⁾ Centraux téléphoniques ¹⁾ Planifications des systèmes ³⁾ Installations extérieures ³⁾ Faisceaux hertziens à ondes métriques ³⁾ Formation professionnelle en télécommunications ³⁾ Installations extérieures ³⁾ Comptabilité des recettes ³⁾ Installations d'alimentation en énergie électrique ²⁾
El Salvador	1/15 1/27 1/27	Organisation et administration des services de télécommunications ³⁾ Systèmes de télécommunications ³⁾ Systèmes de télécommunications ³⁾
Guatemala	1/26	Commutation ³⁾
Inde	1/6 1/6	Technologie des télécommunications spatiales ¹⁾ Technologie des télécommunications spatiales ¹⁾
Iraq	1/6 1/6 1/6 1/6	Trafic ²⁾ Réseaux ⁴⁾ Téléphonie ²⁾ Radiocommunications ²⁾
Madagascar	1/24	Radiocommunications ³⁾
Paraguay	1/7 1/2 1/14 1/14	Planification des télécommunications ²⁾ Tarifs et comptabilité ³⁾ Techniques de transmission ²⁾ Systèmes, réseaux et statistiques téléphoniques ²⁾
Philippines	1/7 1/5 1/6 1/8	Radiocommunications en ondes métriques et décimétriques ³⁾ Télégraphie ³⁾ Courants porteurs et transmission ¹⁾ Commutation téléphonique (Crossbar) ³⁾

1	2	3
Philippines (<i>suite</i>)	1/6	Courants porteurs et transmission ¹⁾
	1/6	Commutation téléphonique (Strowger) ³⁾
	1/9	Lignes et câbles ³⁾
Soudan	1/24	Transmission ³⁾
	1/12	Télégraphie ⁴⁾
	1/18	Téléphonie ³⁾
Thaïlande	1/6	Commutation automatique ²⁾
	1/6	Commutation automatique ²⁾
	1/9	Installations extérieures ²⁾
	1/6	Transmission ²⁾
Venezuela	1/6	Radiocommunications ¹⁾
	1/6	Technique de transmission et commutation télégraphiques ¹⁾
	1/6	Téléphonie ³⁾
	1/10	Installations d'alimentation électrique ¹⁾

Notes :

- ¹⁾ Bourse octroyée et utilisée en 1966;
- ²⁾ Bourse octroyée en 1966 mais qui sera utilisée en 1967;
- ³⁾ Bourse octroyée en 1965 ou avant, et utilisée en 1966;
- ⁴⁾ Bourse octroyée en 1965 ou avant, mais qui sera utilisée en 1967.

TABLEAU 5

Partie A. Projets approuvés par le Fonds spécial des Nations Unies (F.S.) et pour lesquels l'U.I.T. a été l'agent chargé de l'exécution au 31.12.1966

Pays	Description du projet	Date d'approbation par le F.S.	Durée en années	Assistance fournie par le F.S.			Coûts des projets (estimations)		
				N° de mois de service d'experts	N° de mois d'octroi de bourses	Valeur de l'équipement	Attribution du Fonds spécial	Contribution du Gouvernement	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Projets approuvés et en cours d'exécution</i>									
Malaisie	Centre professionnel des télécommunications à Kuala Lumpur . .	Mai 1961	5	6/312	6/72	300.000	896.100	2.431.500	3.327.600
Philippines	Institut professionnel des télécommunications à Manille	Mai 1961	5	9/336	11/72	300.000	968.600	662.700	1.631.300
Iraq	Centre professionnel des télécommunications à Bagdad	Jan. 1962	5	9/312	9/78	300.000	909.700	2.065.000	2.974.700
Soudan	Centre professionnel des postes et télégraphes à Khartoum	Jan. 1962	5	4/192	7/78	100.000	486.900	1.450.000	1.936.900
Corée	Centre professionnel des télécommunications à Séoul	Mai 1962	5	10/348	19/152	450.000	1.288.600	1.003.000	2.291.600
Venezuela	Centre professionnel des télécommunications à Caracas	Jan. 1963	4	6/336	8/90	250.000	1.110.100	3.768.000	4.878.100
Thaïlande	Centre professionnel de formation, d'essais et de développement des télécommunications à Bangkok .	Juin 1963	5	9/348	9/96	300.000	1.133.500	1.225.000	2.358.500

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Afghanistan	Centre professionnel des télécommunications à Kaboul	Jan. 1964	5	6/252	4/48	200.000	766.800	443.000	1.219.800
Algérie	Ecole nationale des télécommunications à Alger	Jan. 1964	5	11/348	15/168	200.000	901.000	4.432.000	5.333.000
Colombie	Centre de recherches et de formation en télécommunications et en électronique à Popayan et Bogota . .	Jan. 1964	5	7/336	10/240	385.000	1.220.350	3.630.000	4.850.300
Ghana	Centre professionnel des télécommunications à Accra	Jan. 1964	5	8/360	8/90	250.000	1.100.100	1.773.000	2.873.100
Madagascar	Institut national des postes et télécommunications à Antanetibé . .	Jan. 1964	5	5/216	12/132	200.000	766.100	1.577.000	2.343.100
Inde	Centre de recherches et de formation en vue de l'utilisation des télécommunications par satellites à Ahmedabad	Juin 1964	4	7/34	4/12	480.000	620.500	412.000	1.032.500
Paraguay	Enquête sur les télécommunications	Juin 1964	2	8/96	4/48	88.000	333.600	70.000	403.600
(Régional) Ethiopie et Côte d'Ivoire	Circuit pilote de télécommunications à Addis-Abéba et Abidjan	Juin 1965	2	8/114	10/54	451.000	784.900	278.000	1.062.900
<i>Nouveau projet approuvé pendant l'année</i>									
Congo (Kinshasa)	Ecole nationale des télécommunications à Kinshasa	Jan. 1966	6	9/552	11/156	250.000	1.800.900	2.874.000	4.674.900

ANNEXE 6

SITUATION DES PRINCIPAUX DÉBITEURS DE L'UNION AU 31 DÉCEMBRE 1966

	Soldes dus au titre des arriérés	Se rapportant aux années
	Francs suisses	
Argentine (République)	783.861,49	1960-1965
Bolivie	955.379,20	1949-1965
Chili	388.292.—	1960-1965
Costa Rica	193.966,15	1958-1965
Cuba	154.258,41	1954-1965
Dominicaine (République)	331.401,85	1959-1965
El Salvador (République de)	512.490,50	1960-1965
Equateur	87.269,20	1959-1965
Haïti (République d')	239.562,15	1955-1965
Honduras (République de)	90.201,57	1961-1965
Panama	126.591,92	1962-1965
Uruguay (République Orientale de l')	148.866,26	1960-1965
Yémen	98.518,05	1963-1965
	4.110.658,75	